unicef
pour chaque enfant

L'eau sous le feu des bombes

VOLUME 1

Situations d'urgence, développement et paix dans les contextes fragiles et de conflit

Couverture : Mohammad, 10 ans, se rend à pied du Myanmar au camp de réfugiés rohingya de Kutupalong à Ukhia, dans le district de Cox's Bazar (Bangladesh). Il a fait le voyage le 15 septembre 2017, après avoir vu sa maison brûler et deux de ses frères tués par balle.

Pour Mohammad, « Mon seul rêve, c'est de survivre ».

Rien qu'entre le 25 août et le 5 septembre 2017, plus de 146 000 réfugiés rohingya ont fui l'État de Rakhine au Myanmar et ont traversé la frontière pour rejoindre Cox's Bazar au Bangladesh. Jusqu'à 80 % des arrivants étaient des femmes et des enfants. La plupart ont marché 50 à 60 km par jour, parfois jusqu'à six jours, et avaient à leur arrivée cruellement besoin de nourriture, d'eau et de protection.

L'UNICEF étend son action au Bangladesh afin de protéger les enfants réfugiés et de leur fournir des services de nutrition, de santé, d'eau et d'assainissement. Les dernières vagues de réfugiés ont entraîné une hausse de la demande, et l'organisation continue de mobiliser des soutiens supplémentaires et de renforcer ses activités existantes.

Le nord de l'État de Rakhine compte encore de nombreux enfants qui ont été traumatisés par la violence et ont besoin d'aide et de protection. L'UNICEF ne peut actuellement accéder aux zones touchées. Ses interventions dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement ont été suspendues, de même que les travaux de réparation en cours dans les écoles.

© UNICEF/UN0125651/Nybo

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2019. La reproduction de toute partie de cette publication est sujette à autorisation. Veuillez contacter : Division de la communication, UNICEF, Permissions, 3 United Nations Plaza, New York, NY 10017, États-Unis, Tél. : +1 (212) 326-7434 ; Courrier électronique : nyhqdoc.permit@unicef.org

Les désignations employées et la présentation adoptée dans ce rapport ne reflètent en aucun cas une prise de position quelconque du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) quant au statut juridique des pays ou territoires représentés ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières.

ISBN : 978-92-806-5074-7

Pour citer ce document : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *L'eau sous le feu des bombes, Volume 1 : Situations d'urgence, développement et paix dans les contextes fragiles et de conflit*, UNICEF, New York, 2019.

unicef
pour chaque enfant

L'eau sous le feu des bombes

VOLUME 1

Situations d'urgence, développement et paix dans les contextes fragiles et de conflit

Auteurs

Auteur principal et coordonnateur : Timothy Grieve (UNICEF).

Auteurs participants : Dominick de Waal (Banque mondiale), auteur de la section sur le financement ; Andrew Dunbrack, Monica Ramos, Anna Azaryeva Valente, Guy Hutton et Tom Slaymaker (UNICEF).

Remerciements

Nous remercions tout particulièrement Kelly Ann Naylor, Hamish Young et Ted Chaiban (UNICEF) pour leur aide et leurs conseils généraux.

Merci également à tous nos collègues du comité directeur du projet L'eau sous le feu des bombes : Kelly Ann Naylor, Hamish Young, Timothy Grieve, Ségolène Adam, Dominique Porteaud, Toby Fricker, Philippa Lysaght et David Anthony.

L'UNICEF tient à saluer les efforts de toutes les parties prenantes impliquées, dont la Banque mondiale, divers gouvernements et donateurs, le Comité international de la Croix-Rouge, plusieurs organisations non gouvernementales et organismes des Nations Unies, et les plateformes telles que le groupe sectoriel mondial Eau, assainissement et hygiène pour tous et le partenariat Assainissement et eau pour tous. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance à nos nombreux collègues des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège de l'UNICEF qui ont contribué au présent rapport ou à sa révision.

Nous sommes particulièrement reconnaissants pour les contributions de Jean Lapègue, Bram Riems et Michael Siegel (Action contre la faim), Gidon Bromberg (EcoPeace Middle East) et Rayan El Fawal (Lebanese Relief Council), et celles de nos collègues de l'UNICEF Jamal Shah, Ramesh Bhusal, Gregory Bulit, Antonio Marro, Olivier Thonet, Sunny Guidotti, Jelena Jovanovic, Gemma Querol, Danzhen You, Robert Bain, Suguru Mizunoya, Xinxin Yu, Chika Hayashi et Richard Kumapley.

Les réviseurs externes suivants ont fourni des commentaires précieux sur le rapport : Antti Rautavaara (Ministère des affaires étrangères de la Finlande), Dominick de Waal (Banque mondiale), Alejandro Jiménez (Institut international de l'eau à Stockholm), Michael Talhami (Comité international de la Croix-Rouge), Thilo Panzerbieter (German Toilet Organization), Murray Burt (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), Mara Tignino (Geneva Water Hub), Jean Lapègue (Action contre la faim), Lotte Feuerstein (Water Integrity Network) et Arjan Ottens (Welthungerhilfe).

Les relecteurs de l'UNICEF ayant apporté une contribution précieuse sont : Kelly Ann Naylor, Ted Chaiban, Hamish Young, Anna Azaryeva Valente, Andrew Dunbrack, Ségolène Adam, Laura Perez, Monica Ramos, Ratna Jhaveri, Philippa Lysaght, Kieran Dwyer, Dominique Porteaud, Franck Bouvet, Tom Slaymaker, Alexander Carnwrath, Mari Denby, Omar El Hattab, Joachim Peeters, Georges Tabbal, Bisi Agberemi, Emma Tuck, Kitka Goyol, Mahboob Ahmed Bajwa, Mark Buttle, Sebastien Truffaut et Barry Wentworth.

L'équipe éditoriale et de conception était composée de Lisa Drysdale (responsable édition), Bruno Rocha (graphiste), Baishalee Nayak (consultante-chercheuse) et Timothy DeWerff (relecteur).

Merci à tous.

Table des matières

Avant-propos v

Résumé analytique vii

1. Introduction 1

2. Présentation des tendances mondiales dans les contextes fragiles et de conflit 5

3. Ne laisser personne de côté 9

3.1 Les multiples vulnérabilités des enfants vivant dans des contextes fragiles et de conflit 9

3.2 Relier l'action humanitaire et le développement au moyen d'une approche intégrée et multisectorielle 13

3.3 Vulnérabilités spécifiques des personnes déplacées, notamment des enfants 17

3.4 Programme pour le changement : Ne laisser personne de côté 19

4. Prévenir et faire cesser les conflits 21

4.1 Difficultés liées à la mise à profit des services EAH pour prévenir les conflits, assurer la prise en compte de tous leurs aspects et consolider la paix 21

4.2 Assurer la prise en compte de tous les aspects d'un conflit et consolider la paix grâce aux interventions EAH 24

4.3 Programme pour le changement : Prévenir et faire cesser les conflits 31

5. Améliorer les conditions de vie : Fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement 33

5.1 Politiques et stratégies visant à garantir la résilience du secteur EAH 34

5.2 Planification, suivi et examen 38

5.3 Dispositifs institutionnels : Prestation de services, coordination et redevabilité 42

5.4 Renforcement des capacités 47

5.5 Programme pour le changement : Améliorer les conditions de vie – Fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement 49

6. Investir dans l'humanité 53

6.1 Qui paie quoi ? 53

6.2 Partenariats public-privé 59

6.3 Programme pour le changement : Investir dans l'humanité 62

7. Conclusion : Pour chaque enfant, de l'eau et des services d'assainissement 64

Références 66

Avant-propos

Chaque enfant a le droit à l'eau et à l'assainissement. Pourtant, chaque jour, des centaines de millions d'entre eux en sont privés. À l'échelle mondiale, dans les contextes fragiles et de conflit, 420 millions d'enfants n'ont pas accès à un assainissement de base et 210 millions n'ont pas accès à de l'eau potable.

Dans les contextes fragiles, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est souvent compromis ; les infrastructures sont endommagées, les canalisations sont en mauvais état, et les systèmes sous-développés ne répondent pas aux besoins quotidiens immédiats. Lorsqu'un conflit se déclenche dans un contexte déjà dépourvu de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement adéquats, le problème est amplifié, en particulier dans les cas où l'eau est une ressource limitée, menacée par ailleurs de plus en plus par les changements climatiques.

Les besoins humanitaires ne font qu'augmenter : les conflits sont plus fréquents, touchent plus de personnes et se prolongent davantage. En 2018, l'UNICEF a fourni un approvisionnement en eau d'urgence à 43,6 millions de personnes[1]. Et en ce qui concerne le développement, les contextes fragiles et de conflit ont encore plus de retard à rattraper. Les enfants vivant dans les contextes extrêmement fragiles ont plus de huit fois plus de risques de manquer d'accès à l'eau potable que les enfants ne vivant pas dans ces contextes ; dans neuf de ces contextes fragiles, la couverture des services d'assainissement de base *diminue* même[2]. Ces besoins de base n'étant pas satisfaits, les enfants tombent malades, les écoles et les hôpitaux ne peuvent fonctionner, les maladies et la malnutrition se propagent.

Nous ne pouvons plus nous contenter de nous appuyer sur l'aide humanitaire pour répondre aux crises ; nous devons œuvrer à mettre en place des services durables et résilients pouvant contribuer à créer un avenir plus stable pour les enfants et leur famille.

L'UNICEF a lancé la campagne L'eau sous le feu des bombes le 22 mars 2019 afin d'attirer l'attention à l'échelle mondiale sur trois domaines fondamentaux qui requièrent des changements de manière urgente – notamment un encadrement renforcé – pour garantir l'accès à un approvisionnement en eau et à un assainissement sûrs et durables dans les contextes fragiles. Ce premier volume de la série de rapports est consacré au lien entre action humanitaire, développement et paix, qui associe le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le programme de pérennisation de la paix des Nations Unies et les responsabilités fondamentales du Programme d'action pour l'humanité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Lors de la préparation du présent rapport, nous avons été enthousiasmés par le nombre de solutions concrètes et réalisables pouvant être reproduites et déployées à grande échelle, que ce soit au Bangladesh, dans l'État de Palestine, en Éthiopie, au Liban, au Nigéria, en Somalie ou encore au Yémen. Ces exemples nous permettent d'entrevoir l'incroyable potentiel que renferment les interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement qui font le lien entre action humanitaire et développement et contribuent à la consolidation de la paix. Nos courageux collègues et partenaires montrent que nous pouvons réaliser cette transformation cruciale de notre action et de la manière dont nous la menons. Une transformation qui ne sera toutefois possible que si les gouvernements, les partenaires humanitaires et de développement, les institutions financières, le secteur privé et les communautés trouvent de nouvelles méthodes de collaboration.

Alors que le monde célèbre le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, il n'a jamais été aussi urgent de garantir le droit de chaque enfant à l'eau et à l'assainissement.

Kelly Ann Naylor
Directrice adjointe de la Section Eau, assainissement et hygiène (EAH), Division des programmes de l'UNICEF

Résumé analytique

Les indicateurs de survie et de développement diffèrent considérablement entre un enfant né dans un contexte extrêmement fragile et un enfant né dans un environnement stable, protégé et développé. Dans le premier cas, les indicateurs relatifs à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) présentent des valeurs jusqu'à huit fois inférieures. Les indicateurs connexes, tels que ceux en matière de santé, de nutrition et d'éducation, sont tout aussi alarmants. Aujourd'hui, plus de 800 millions d'enfants vivent dans 58 contextes fragiles, dont plus de 220 millions dans 15 contextes extrêmement fragiles[3]. D'ici à 2030, plus de 80 % de la population la plus pauvre de la planète pourrait vivre dans un contexte fragile[4]. Il faut agir maintenant pour combler ce gouffre avant qu'il ne se creuse davantage.

Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016, Ban Ki-moon, alors Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), a plaidé en faveur d'un soutien unifié au Programme d'action pour l'humanité, lequel repose sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et est lié au programme de pérennisation de la paix des Nations Unies. La convergence des responsabilités fondamentales de ces programmes d'action est particulièrement évidente au regard de l'objectif de développement durable (ODD) 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable[5]. Le contenu et la structure du présent rapport sont axés sur quatre des cinq responsabilités fondamentales énoncées dans le Programme d'action pour l'humanité[6]. Le rapport les analyse tour à tour et examine comment les réaliser en renforçant la résilience du secteur EAH dans les contextes fragiles et de conflit. Ces responsabilités fondamentales sont les suivantes :

- Ne laisser personne de côté ;
- Prévenir et faire cesser les conflits ;
- Améliorer les conditions de vie : fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement ;
- Investir dans l'humanité.

Appliquant une optique axée sur le lien entre action humanitaire, développement et paix, le rapport examine la nature de la prestation de services EAH dans les contextes fragiles et de conflit. Il présente donc plus qu'un cadre conceptuel, il complète la base de données probantes grâce à des exemples concrets de bonnes pratiques, issues de l'UNICEF et de ses partenaires.

Tous les partenaires sont invités à soutenir le programme pour le changement suivant, qui s'appuie sur les exemples de bonnes pratiques :

Ne laisser personne de côté

Les enfants vivant dans des contextes fragiles et de conflit sont confrontés à des vulnérabilités et des difficultés multiples. Pour garantir qu'aucun enfant n'est pas laissé pour compte, il est nécessaire d'adopter une approche de la prestation de services EAH qui soit fondée sur les droits de l'homme et (s'il y a lieu) multisectorielle, et qui resserre l'écart entre les secteurs de l'humanitaire et du développement.

Les gouvernements, le secteur EAH, les donateurs et les autres secteurs sont exhortés à :

- réaliser les droits de la communauté entière à l'eau et à l'assainissement (communautés d'accueil, personnes déplacées, réfugiés, migrants, femmes, filles, garçons, personnes handicapées, etc.), par le biais de politiques, d'une planification et d'une programmation inclusives ;
- renforcer la collaboration multisectorielle lorsqu'elle permet d'améliorer la situation des enfants de multiples manières.

Prévenir et faire cesser les conflits

L'exclusion de services tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement peut alimenter des griefs, eux-mêmes susceptibles de conduire à des violences. Il est nécessaire de comprendre les connexions entre les interventions EAH et les facteurs sociaux, politiques, économiques, culturels et environnementaux plus globaux pour respecter le principe consistant à « ne pas nuire », prévenir la violence et faire cesser les conflits.

- Le secteur EAH est invité à garantir que les interventions dans ce domaine qui relèvent de l'action humanitaire ou du développement et qui sont menées dans les contextes fragiles et de conflit prennent au moins en compte tous les aspects du conflit.
- Les gouvernements, le secteur EAH et le secteur privé sont invités à adopter une approche plus systématique et stratégique de mise à profit des interventions EAH pour lutter contre les facteurs et les dynamiques de conflit et pour consolider la paix.

Cadre de résilience du secteur EAH dans les contextes fragiles et de conflit

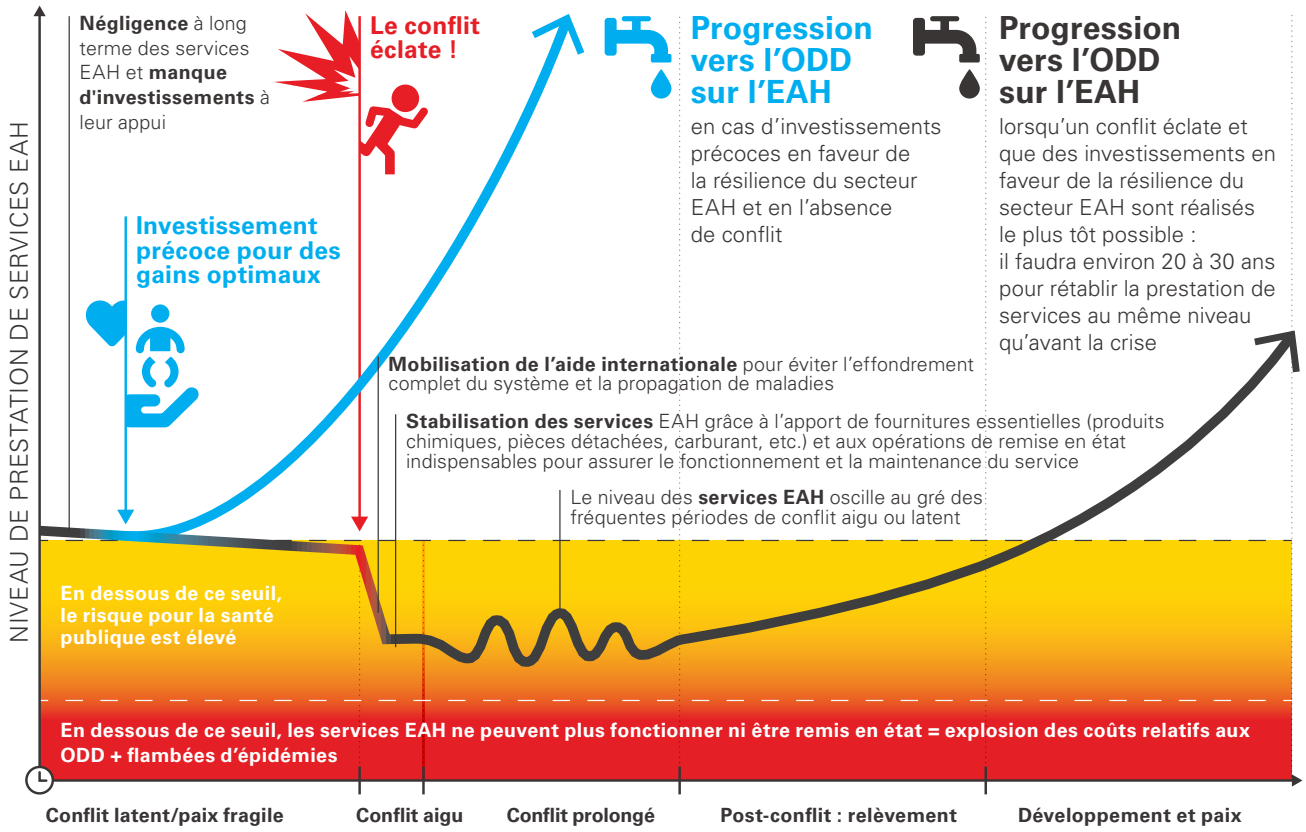

Remarque : Dans les contextes de conflit, les interventions humanitaires et de développement ne sont pas linéaires. Les interventions humanitaires et de développement sont souvent conduites de façon simultanée.

Améliorer les conditions de vie : Fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement

Le changement d'approche consistant à passer d'une perspective d'aide à une perspective d'éradication du dénuement dans les contextes fragiles et de conflit constitue un **appel à l'action** visant à répondre aux besoins humanitaires, à absorber et à réduire les aléas et à prévenir les catastrophes, tout en préservant et en accélérant les progrès réalisés au titre des ODD liés à l'eau et l'assainissement.

L'ensemble des acteurs concernés est ainsi exhorté à soutenir cette dynamique globale, afin de **renforcer la résilience du secteur EAH**. En s'appuyant sur le Cadre de résilience du secteur EAH dans les contextes fragiles et de conflit, ils doivent appliquer une approche tenant compte des risques garantissant l'intégration de mesures de préparation aux situations d'urgence et de prévention dans l'ensemble de ses politiques, stratégies, plans, activités de suivi et d'évaluation, dispositifs institutionnels (prestation de services, coordination et redevabilité), et actions de renforcement des capacités (voir ci-dessus).

Plus spécifiquement, il est impératif que les acteurs du secteur EAH opèrent les changements suivants :

Politiques et stratégies

- Il est demandé aux donateurs et aux partenaires internationaux du secteur EAH de rester mobilisés et d'investir pendant toutes les phases, en particulier durant un conflit.

- Les gouvernements, les donateurs, les banques et le secteur EAH sont exhortés à :
  - investir de façon précoce dans des actions de préparation et de prévention, avant la dégradation et l'effondrement du secteur EAH ;
  - éviter l'effondrement des systèmes EAH dans les phases de conflit aigu et dans les situations de crise prolongée ;
  - assurer l'approvisionnement en eau à long terme ;
  - investir dans les énergies renouvelables, qui représentent une solution fiable, rentable et

écologiquement durable pour assurer l'alimentation des systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau durant les périodes de conflit.

Planification, suivi et examen

- Les gouvernements, le secteur EAH, le groupe sectoriel mondial EAH (Global WASH Cluster, GWC) et le partenariat Assainissement et eau pour tous (SWA) sont invités à :
  - rationaliser les processus pluriannuels d'appel et de planification des secteurs de l'humanitaire et du développement sur la base d'une approche tenant compte des risques ;
  - militer en faveur de solutions plus durables, dès le début des situations d'urgence ;
  - intégrer les indicateurs humanitaires liés à l'EAH dans les systèmes gouvernementaux existants de suivi du développement, en particulier les indicateurs portant sur l'inclusion des groupes vulnérables ;
  - renforcer les dispositifs de gestion des connaissances en matière de politiques et de programmes pour l'ensemble du triptyque action humanitaire-développement-paix.

- Les donateurs et les banques sont encouragés à augmenter l'enveloppe financière globale affectée au secteur EAH par les acteurs de l'humanitaire et du développement, de même que les fonds pluriannuels souples non préaffectés.

Dispositifs institutionnels : Prestation de services, coordination et redevabilité

- Les gouvernements, le secteur EAH et le secteur privé sont invités à investir dans des modèles de prestation de services résilients, tels que les partenariats public-privé, qui soient capables de demeurer opérationnels en période de conflit.

- Les gouvernements, le secteur EAH, le GWC et SWA sont exhortés à renforcer :
  - les structures nationales et infranationales de coordination des secteurs de l'humanitaire et du développement ;
  - la gouvernance et la redevabilité (y compris le rôle de régulation du gouvernement) dans le secteur EAH, tout en garantissant la redevabilité du gouvernement et des prestataires de services envers les utilisateurs finaux.

Renforcement des capacités

- Il est demandé aux gouvernements, aux donateurs, aux banques, au secteur EAH et au secteur privé de :
  - professionnaliser le secteur EAH en établissant des critères minimaux en matière de coordination et de programmes ;
  - renforcer l'apprentissage Sud-Sud.

Investir dans l'humanité

De nouvelles façons de travailler, de nouveaux partenariats et des mécanismes de financement innovants sont nécessaires pour combler les déficits de financement des services EAH dans les contextes fragiles, et ainsi atteindre les enfants les plus vulnérables.

- Il est impératif que les gouvernements adoptent une position politique concernant :
  - le choix de la répartition des coûts entre les différentes parties prenantes dans la prestation des services EAH ;
  - une garantie que les coûts de fonctionnement et de maintenance des prestataires de services sont pleinement couverts, cette garantie étant un prérequis indispensable pour attirer les financements commerciaux.

- Les gouvernements, les donateurs, les banques et les principales parties prenantes du secteur EAH sont invités à :
  - établir des partenariats public-privé dans une optique de diversification des sources de financement et d'obtention de résultats, tout en reconnaissant qu'il s'agit de montages dont la mise en place et la gestion sont complexes ;
  - collaborer pour combler les lacunes en matière de financement, notamment en :
    > instaurant des environnements politiques offrant aux prestataires de services une marge d'emprunt plus large ;
    > tirant parti des financements concessionnels et des subventions pour atténuer le risque des projets et encourager ainsi les prêteurs commerciaux à s'engager activement dans des prêts aux prestataires de services ;
    > structurant des cadres d'investissement de façon à attirer des financements, par exemple en mettant en place des partenariats public-privé.

1. Introduction

Voici l'histoire de deux enfants : l'un né dans un contexte extrêmement fragile et l'autre dans un environnement stable, protégé et développé.

Les indicateurs de survie et de développement diffèrent considérablement : dans le cas du premier, les valeurs sont bien inférieures – souvent plus de huit fois – en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) et les domaines qui y sont liés, tels que la santé, la nutrition et l'éducation. Les contextes fragiles sont marqués par les conflits prolongés, la pénurie d'eau, les effets des changements climatiques, les maladies telles que le choléra et la maladie à virus Ebola, l'urbanisation rapide, les déplacements forcés et la migration. Plus de 800 millions d'enfants vivent dans 58 contextes fragiles à travers le monde, dont plus de 220 millions dans 15 contextes extrêmement fragiles (voir figure 1)[7]. Fait particulièrement inquiétant, on estime que plus de 80 % de la population la plus pauvre de la planète pourrait vivre dans un contexte fragile d'ici à 2030, creusant encore davantage le gouffre de l'inégalité[8].

Sans des services EAH sûrs, les droits des enfants à la nutrition, à la santé, à la protection et à l'éducation sont menacés : ils sont exposés aux risques de malnutrition et de maladies évitables, dont la diarrhée, la typhoïde, le choléra et la poliomyélite, qui compromettent leur survie et leur développement ; ils sont vulnérables à la violence sexuelle lorsqu'ils vont chercher de l'eau ou utilisent des latrines communes ; et ils voient leur dignité bafouée lorsqu'ils se lavent ou gèrent leur hygiène menstruelle. Dans les hôpitaux et les cliniques communautaires, le manque d'eau et d'assainissement nuit au traitement des blessures et des maladies, et aggrave les risques pour la santé et la nutrition engendrés par les maladies transmises par l'eau. Sans services EAH dans les environnements d'apprentissage, les enfants sont confrontés à des risques pour leur sécurité et à des difficultés concernant la gestion de leur hygiène menstruelle, des facteurs qui peuvent interférer avec leur scolarisation, leur présence en classe et leur réussite scolaire. La situation est encore plus critique dans les contextes à faible revenu en proie à un conflit armé, où les systèmes EAH peuvent être endommagés et détruits, être soumis au déni de fournitures et de services essentiels, et, à terme, s'effondrer.

La fragilité et les conflits armés ont augmenté partout dans le monde au cours des dix dernières années, poussant des dizaines de millions de personnes – dont de nombreux enfants – à quitter leur lieu de vie et mettant sous pression les communautés d'accueil, qui doivent assurer des services de base tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement à une population croissante[9].

Figure 1. Carte des contextes fragiles et extrêmement fragiles

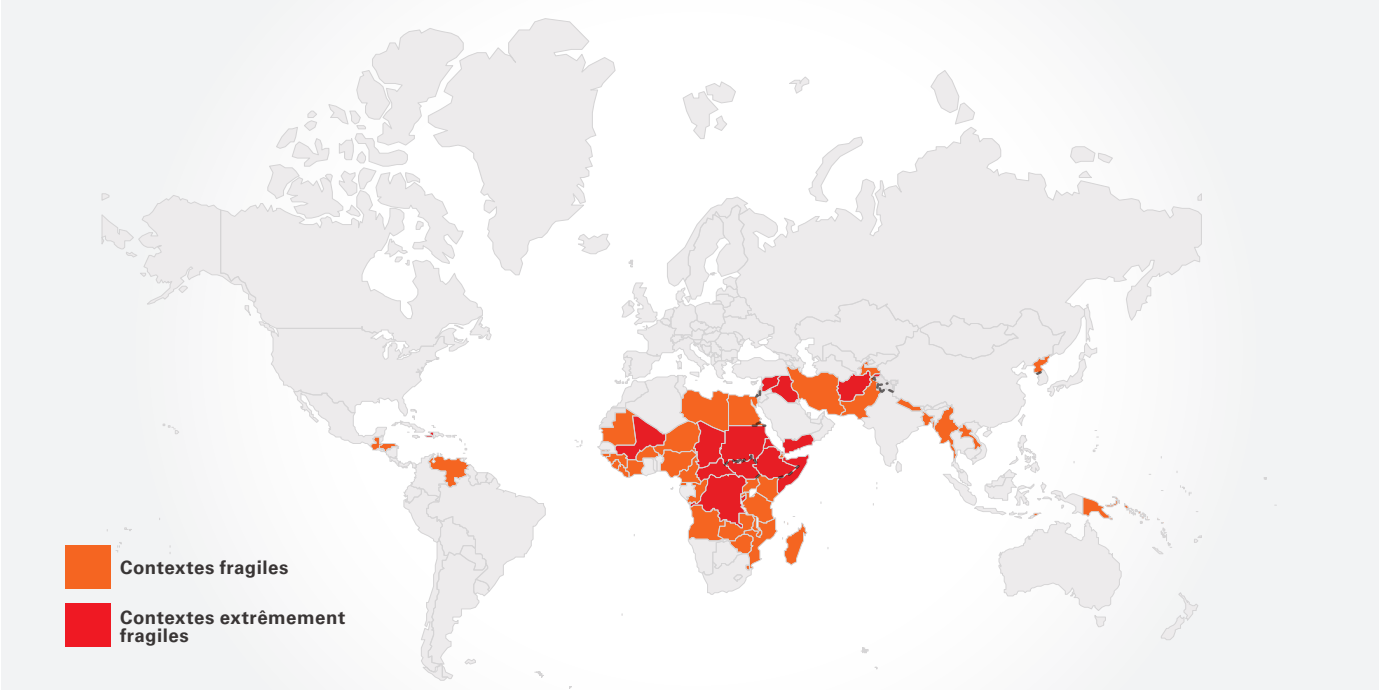

Source : UNICEF, 2019, d'après : Organisation de coopération et de développement économiques, *États de fragilité 2018*. Éditions de l'OCDE, Paris, 2018, p. 85.

Remarque : Cette carte ne représente en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. La ligne en pointillés représente approximativement la ligne de démarcation du Jammu-et-Cachemire, convenue entre l'Inde et le Pakistan. Le statut définitif du Jammu-et-Cachemire n'a pas encore été décidé par les parties. La frontière définitive entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été déterminée. Le statut définitif de la région d'Abiyé n'a pas encore été convenu.

Le déploiement de systèmes EAH dans les zones qui en sont dépourvues est certes souvent crucial pour sauver des vies, mais les interventions humanitaires doivent accorder la priorité à la protection du secteur EAH et des systèmes existants contre la détérioration et l'effondrement dans les crises prolongées. Cette protection doit en outre être étroitement liée à la protection et à l'accélération des efforts en faveur du développement durable d'une part, et des possibilités de consolidation et de pérennisation de la paix d'autre part. Pour y parvenir, il est nécessaire de satisfaire les besoins à court terme tout en consolidant les capacités à long terme. Il faut renforcer la résilience du secteur, de sorte à garantir le respect des droits à une eau salubre et à l'assainissement, et à prévenir les épidémies de même que la malnutrition, tout en atténuant les tensions entourant les ressources et les services relatifs à l'eau et à l'assainissement. Cela exige des organisations humanitaires et de développement qu'elles synchronisent leur action dès le départ et qu'elles évaluent la fragilité et les dynamiques de conflit dans lesquelles les interventions se déroulent, afin de veiller à ce que ces dernières tiennent compte des risques de conflit et d'assurer la résilience du secteur EAH.

Programme d'action pour l'humanité : Un engagement résolu à mettre fin à la souffrance

Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016, Ban Ki-moon, alors Secrétaire général des Nations Unies, a plaidé en faveur d'un soutien unifié au Programme d'action pour l'humanité, lequel repose sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et est lié au programme de pérennisation de la paix des Nations Unies[10]. La convergence des responsabilités fondamentales de ces programmes d'action est particulièrement évidente au regard de l'objectif de développement durable (ODD) 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable[11]. En effet, les ambitions mondiales des ODD, et en particulier le thème central du Programme 2030 – *ne laisser personne de côté* – ne pourront être atteints sans progrès majeurs dans les contextes fragiles et de conflit. Dans ces contextes, le Programme d'action pour l'humanité vise à « prévenir et apaiser les souffrances plus efficacement grâce à des capacités, des ressources et une détermination accrues »[12]. Le Secrétaire général de l'ONU a ainsi invité les gouvernements, les organisations internationales, les fournisseurs d'aide, le secteur privé, les communautés locales et les citoyens à « s'engager à prendre des mesures pratiques afin de lui donner effet »[13].

Lors de sa prestation de serment, l'actuel Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a exposé la vision suivante, dans la droite ligne du Programme d'action pour l'humanité : « Il importe [...], dès le tout début des crises, de rapprocher les interventions humanitaires de l'action menée en faveur du développement pour aider les populations touchées, remédier aux conséquences structurelles et économiques des crises et éviter que n'apparaisse une nouvelle spirale de fragilisation et de déstabilisation. L'action humanitaire, le développement durable et la pérennisation de la paix sont les trois côtés d'un même triangle[14].» Cette interconnexion est ce que l'on appelle le lien entre action humanitaire, développement et paix, et a fait l'objet de politiques, de cadres, d'orientations relatives à l'action et d'instruments juridiques en vue d'aiguiller les financements des donateurs. Dans sa « vision de la prévention », le Secrétaire général souligne également que les résolutions jumelles portant sur la pérennisation de la paix sont, tout comme les ODD, essentielles pour faire face aux risques multidimensionnels pouvant engendrer l'insécurité dans le monde d'aujourd'hui. Il faut impérativement veiller à éviter l'émergence des crises, de la violence et des catastrophes en mettant en œuvre des mesures préventives et en appliquant de nouvelles méthodes au sein du système international[15].

Un rapport ancré dans le Programme d'action pour l'humanité

Pour appuyer cette approche, le contenu et la structure du présent rapport ont été axés sur quatre des cinq responsabilités fondamentales énoncées dans le Programme d'action pour l'humanité[16]. Le rapport les analyse tour à tour et examine comment les réaliser en renforçant la prestation de services EAH dans les contextes fragiles et de conflit. Ces responsabilités fondamentales sont les suivantes :

- Ne laisser personne de côté ;
- Prévenir et faire cesser les conflits ;
- Améliorer les conditions de vie : fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement ;
- Investir dans l'humanité.

Le rapport examine la nature de la prestation de services EAH dans les contextes fragiles et de conflit, et complète la base de données probantes grâce à de nouvelles études de cas sur les bonnes pratiques, issues de l'UNICEF et de ses partenaires. Il s'adresse notamment aux gouvernements, donateurs, banques de développement et commerciales, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales (ONG) et parties prenantes du secteur privé œuvrant dans l'humanitaire et le développement pour la prestation de services EAH. Le rapport commence par une présentation des tendances mondiales dans les contextes fragiles et de conflit, puis passe en revue les

données probantes relatives aux nombreuses vulnérabilités, privations, inégalités et discriminations auxquelles les enfants doivent faire face en raison de services d'eau et d'assainissement inadéquats dans les contextes fragiles et de conflit, afin de comprendre comment éviter que des enfants soient laissés pour compte. Il étudie ensuite comment les services EAH peuvent être à la fois une source de conflit et une occasion de consolider et de pérenniser la paix.

Le rapport met en particulier l'accent sur les possibilités d'améliorer les conditions de vie en mettant fin au dénuement et sur les moyens d'investir dans l'humanité. Il souligne combien il est important d'améliorer la prestation des services EAH en appliquant une optique axée sur le lien entre action humanitaire, développement et paix. Il soutient la « localisation de l'action » en encourageant les solutions qui, dans la mesure du possible, complètent et renforcent le secteur EAH existant aux niveaux national et local. Un aspect particulièrement important du rapport est le programme pour le changement qu'il présente, lequel vise à renforcer la résilience du secteur EAH dans les contextes fragiles et de conflit en éliminant l'écart entre les secteurs de l'action humanitaire, du développement et de la paix, et s'appuie à cet effet sur des exemples de bonnes pratiques. Ces dernières reposent quant à elles sur un ensemble de dispositifs fondamentaux du secteur EAH convenus à l'échelle internationale : politique et stratégie ; planification, suivi et examen ; dispositifs institutionnels ; renforcement des capacités ; et financement[17]. Les actions du programme pour le changement applicables sont énoncées à la fin des quatre grands chapitres du présent rapport.

La mise en œuvre intégrale de ce programme pour le changement garantira le respect des droits de tous à l'eau et à l'assainissement dans les contextes humanitaires, tout en assurant la progression sur la voie du éveloppement durable et de la paix.

2. Présentation des tendances mondiales dans les contextes fragiles et de conflit

Le présent chapitre dresse un rapide aperçu des tendances mondiales récentes et actuelles dans les contextes fragiles et de conflit en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, et la prestation de ces services de base aux enfants les plus vulnérables du monde et à leur famille.

La violence n'a cessé de croître au cours des dix dernières années, et les nouvelles menaces, ainsi que les tendances en résultant, touchent aussi bien les pays à revenu faible que ceux à revenu intermédiaire, en particulier dans les zones urbaines[18]. Des villes antiques telles qu'Alep, Mossoul et Ta'izz ont été détruites dans les combats récents, causant d'immenses souffrances, endommageant de manière catastrophique les infrastructures et affaiblissant la prestation des services de base[19]. Les décès parmi la population civile entraînés par les conflits armés ont doublé entre 2010 et 2016, et un nombre croissant de victimes – dont des femmes et des enfants – est lié aux conséquences indirectes des conflits, telles que les besoins médicaux non satisfaits, l'insécurité alimentaire, la malnutrition, l'hébergement inadapté ou la contamination de l'eau[20]. Comme le montre cet aperçu, lorsque les conflits affectent les services EAH, d'autres secteurs tels que la santé, la protection et l'éducation sont également touchés, entravant encore un peu plus le respect des droits fondamentaux des enfants et de communautés entières. La difficulté de fournir de l'eau potable et un assainissement aux familles pourrait se trouver aggravée par des défis croissants dans les contextes fragiles, notamment : les répercussions des changements climatiques, la croissance démographique (selon les estimations, la population mondiale devrait atteindre 9,7 milliards de personnes d'ici à 2050, soit une hausse de 2 milliards de personnes)[21], la migration, l'urbanisation rapide, la malnutrition, et des épidémies nouvelles et persistantes telles que les maladies à virus Ebola et Zika, ainsi que le choléra.

L'eau et l'assainissement dans les contextes de conflit

En 2018, plus de 50 conflits armés étaient en cours à travers le monde[22]. Le nombre total de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a atteint un record historique mondial la même année, avec 120 millions de personnes[23], dont 70,8 millions contraintes de quitter leur lieu de vie par la force[24]. Le conflit syrien à lui seul a généré 11,6 millions de réfugiés et de déplacés (décembre 2018), conduisant à une crise des réfugiés qui a touché des pays voisins à revenu intermédiaire, dont l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie. Ces pays, et les communautés d'accueil qui y vivent et viennent en aide aux réfugiés, souvent installés dans les zones urbaines, sont mis à rude épreuve pour assurer les services de base tels que l'accès à l'eau et à l'assainissement[25]. D'autres pays à revenu intermédiaire sont touchés par les conflits et la violence prolongés, tels que la Libye et l'Ukraine. En 2017, plus de la moitié des écoles libyennes n'avaient pas accès à une eau potable ou à des installations d'assainissement de qualité, et l'ensemble des infrastructures d'approvisionnement en eau du pays était menacé par les attaques et les sabotages[26]. Si les trois principaux prestataires de services d'approvisionnement en eau du pays ne bénéficient pas d'un soutien crucial en matière d'exploitation et de maintenance et d'un renforcement des capacités institutionnelles, 6 millions de personnes pourraient se trouver sans accès à l'eau salubre[27]. En Ukraine, le bombardement d'installations et de réseaux d'approvisionnement en eau déjà vétustes, situés à proximité de la « ligne de contact » entre les territoires contrôlés par le gouvernement et ceux contrôlés par les opposants, menace l'approvisionnement en eau de plus de 3,9 millions de personnes et compromet le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration, avec pour conséquence possible une contamination des ressources en eau[28].

La situation est encore plus critique dans les pays à revenu faible en proie à un conflit armé. Au Yémen, plus de quatre ans de bombardements aériens et de combats au sol ont endommagé les infrastructures EAH du pays, privant selon les estimations 18 millions de personnes d'un accès à l'eau salubre et à l'assainissement et affaiblissant le secteur EAH dans son ensemble[29]. Les sièges et les barrages opérés par les parties au conflit ont conduit à des pénuries de carburant et réduit la disponibilité des pièces détachées, restreignant l'accès à l'eau salubre et aux installations de traitement des eaux usées et augmentant le prix de l'approvisionnement par camion-citerne[30]. La guerre civile violente qui se poursuit au Soudan du Sud et se traduit par des violations des droits de l'homme et des crimes de guerre généralisés, signalés récemment dans un rapport des Nations Unies, a également créé une situation d'urgence durable et complexe[31]. Près de la moitié de la population (41 %) n'a pas accès à l'eau potable en raison du conflit et d'une mauvaise gestion des ressources limitées, ce qui conduit à des crises de gravité diverse selon la zone géographique[32]. Les pays de la région africaine du Sahel (dont le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Tchad) ont connu une hausse des niveaux de violence politique et intercommunautaire au premier trimestre 2019[33]. La situation au Sahel montre en outre comment les inégalités, la marginalisation, l'exclusion, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions et les divisions sectaires, associées aux sécheresses persistantes et à la désertification, peuvent contribuer à la pénurie des ressources (terres arables et eau)[34]. Les personnes touchées peuvent alors avoir recours à des mécanismes négatifs d'adaptation, et être confrontés aux abus et à l'exploitation, y compris, par exemple, au recrutement dans les groupes armés[35].

L'eau : Source de rapprochement ou de division ?

Si la connexion entre changements climatiques, pénurie de ressources et conflit est fortement marquée au Sahel, il ne s'agit toutefois pas de la seule région où le manque d'eau peut engendrer des conflits. Il existe un risque que l'eau devienne un « multiplicateur de menaces » engendrant des conflits dans d'autres régions et pays riverains, notamment le Moyen-Orient, le bassin du Nil, le bassin du Mékong, le bassin de l'Indus entre l'Inde et le Pakistan, et entre l'Afghanistan et la République islamique d'Iran[36]. Près de 4 milliards de personnes (soit environ la moitié de la population mondiale) subissent de graves pénuries d'eau pendant au moins un mois par an, et environ 2 milliards d'entre elles y sont soumises pendant au moins six mois par an[37]. La croissance démographique continue, un développement économique non viable et les changements climatiques peuvent aggraver les pénuries d'eau et augmenter le risque de différends relatifs à cette ressource à l'échelle locale et entre pays riverains d'une même source d'eau.

Et pourtant, l'eau a plus souvent été un pont qu'une source de division. S'il faut garder à l'esprit les risques associés à l'eau dans les contextes fragiles et de conflit, il ne faut pas non plus ignorer les possibilités qu'elle offre : les faits montrent clairement que la gestion des ressources en eau peut servir de point de départ à un dialogue portant sur un éventail plus large de problématiques et aboutissant à une collaboration, voire à des traités, entre des parties adversaires[38]. Des commissions et dispositifs conjoints mis en place par des États partageant des cours d'eau (tels que la Commission permanente de l'Indus rassemblant le Pakistan et l'Inde ou l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal) ont poursuivi leur travail et fait office de canal de communication (parfois le seul) entre les parties, même pendant des conflits armés[39].

Le pouvoir de connexion de l'eau s'étend également à la prestation de services essentiels dans les situations où la ligne de front d'un conflit coupe en deux la zone de couverture d'un service essentiel tel que l'approvisionnement en eau, la gestion des eaux usées ou encore l'alimentation électrique. Généralement, la fourniture d'eau et d'électricité d'un côté à l'autre de la ligne de front crée un environnement plus propice au dialogue, étant donné l'intérêt mutuel dans la reprise des services. C'est notamment le cas lorsque ces derniers proviennent de parties adversaires (par exemple à Deraa, en République arabe syrienne, où l'eau provenait avant 2019 de la partie sous le contrôle de l'opposition et l'électricité de la partie sous contrôle gouvernemental) ou traversent les lignes de front (par exemple en Ukraine, où l'approvisionnement en eau par la société Voda Donbassa part de la zone contrôlée par le gouvernement, passe par celle sous contrôle de l'opposition, puis revient dans les territoires sous contrôle gouvernemental en plusieurs endroits, tout en desservant des millions de personnes)[40]. Cette dynamique a été observée principalement dans les zones urbaines en Iraq, en Libye et au Yémen, ainsi qu'en République arabe syrienne et en Ukraine. Les acteurs humanitaires peuvent s'appuyer sur les principes humanitaires pour orienter ce dialogue, en particulier lorsqu'il est question de garantir la prestation inclusive de ces services à tous les civils, quelles que soient leur race, leur appartenance ethnique, leur croyance religieuse et/ou leur affiliation politique.

Élargir la définition de la fragilité

Les conflits armés et la fragilité sont des concepts certes intimement liés, mais distincts ; la fragilité inclut les conflits, mais aussi, de manière plus générale, un ensemble divers et multidimensionnel de problématiques. Les définitions, les méthodologies, les ensembles de données et les critères permettant de repérer les contextes fragiles varient selon les principaux acteurs du développement, à savoir la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Ministère britannique du développement international et le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles. Le présent rapport s'appuie sur le Cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité, qui définit 58 contextes fragiles et fournit des orientations utiles pour comprendre ce qu'est la fragilité et déterminer les priorités en matière d'action et d'engagement[41].

Selon l'OCDE, la fragilité « est définie comme la conjonction d'une exposition à des risques et d'une capacité insuffisante de l'État, du système et/ou des populations locales de gérer, d'absorber ou d'atténuer ces risques. La fragilité peut avoir des conséquences dommageables comme la violence, la déliquescence des institutions, des déplacements, des crises humanitaires ou d'autres situations d'urgence »[42]. L'OCDE définit la fragilité comme un phénomène multidimensionnel et d'intensité variable, dans le cadre duquel un large ensemble de facteurs économiques, politiques, sociétaux, environnementaux et sécuritaires convergent pour se traduire par des risques et des capacités d'adaptation spécifiques au contexte et au moment donnés. Cette liste de facteurs pouvant contribuer à la fragilité n'est pas exhaustive, mais chacun d'entre eux informe sur de nombreuses dynamiques.

L'eau et l'assainissement dans les contextes fragiles

Sous l'influence des facteurs mentionnés ci-dessus, le secteur EAH a été négligé ou a présenté des déficiences pendant des dizaines d'années dans les contextes fragiles ; les services (lorsqu'ils existent) se caractérisent ainsi par un manque de fiabilité et d'efficacité et sont de plus en plus exposés à un risque de défaillance[43]. Cette négligence est aggravée par les répercussions des conflits sur l'économie et les institutions

d'un pays. Celles-ci peuvent mettre plus d'une génération à s'effacer, bien plus que le temps nécessaire au relèvement à la suite d'une crise économique ou d'une catastrophe naturelle déclenchée par des événements climatiques extrêmes ou l'activité sismique[44]. Dans ces contextes, les fournisseurs de services d'approvisionnement en eau peinent à répercuter auprès des consommateurs les coûts de fonctionnement et de maintenance minimaux requis et, par voie de conséquence, à attirer les financements des banques. À mesure qu'ils perdent des parts de marché, il leur est de plus en plus difficile de maintenir un flux de trésorerie positif, les consommateurs étant de plus en plus contraints de se tourner vers des sources non salubres, telles que les eaux de surface, ou plus coûteuses, telles que les camions-citernes et l'eau en bouteille. Ces options permettent un approvisionnement d'urgence lors des conflits, mais peuvent désavantager les enfants pauvres et vulnérables et leur famille, obligée de consacrer une part plus importante du revenu du ménage à une quantité d'eau potable moindre.

Le secteur EAH est en outre de plus en plus soumis à la contrainte de fournir des solutions efficaces sur les plans de l'action humanitaire et du développement face à divers enjeux de plus en plus importants. En 2017, on estimait à 258 millions le nombre de migrants internationaux à l'échelle mondiale, la plupart d'entre eux vivant en zone urbaine[45]. Avec les déplacements forcés, et sur la base des estimations selon lesquelles 68 % de la population mondiale vivra en milieu urbain d'ici à 2050[46], une pression considérable sera exercée sur les services EAH urbains existants, qui n'ont pas été conçus pour une urbanisation aussi rapide. Certaines régions seront plus touchées que d'autres : l'ONU anticipe que d'ici à 2030, la croissance démographique sera principalement issue de l'Afrique et de l'Asie, et que les taux de fécondité les plus élevés seront enregistrés dans des pays comme le Niger et le Nigéria[47]. L'explosion de nouvelles épidémies ces dernières années, telles que les maladies à virus Ebola et Zika, a poussé le secteur EAH à réaliser l'importance de son rôle dans la lutte contre ces maladies. Le choléra, une maladie persistante qui révèle l'échec des services à long terme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, est endémique dans 47 pays[48]. La plupart constituent des contextes fragiles ; le Yémen, ravagé par la guerre, a subi la flambée de choléra la plus récente, qui s'est propagée en 2017 après avoir été détectée pour la première fois fin 2016 (l'épidémie est toujours en cours au moment de la rédaction du présent rapport). L'épidémie s'explique par la négligence dont le secteur EAH a fait l'objet pendant des décennies et à la couverture insuffisante des services ; le point de rupture a ainsi été atteint avec le déclenchement du conflit en 2015[49].

Dans le même temps, les répercussions des changements climatiques contribuent déjà à une crise croissante de l'eau, qui met en danger des millions d'enfants. Les changements dans les précipitations, les phénomènes météorologiques extrêmes, l'augmentation des températures et la hausse du niveau des mers affectent la disponibilité et la qualité de l'eau potable et ébranlent les services d'assainissement et d'hygiène[50]. Il est attendu que les changements climatiques entraînent une multiplication des vagues de chaleur et une augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses et des inondations dans les années à venir. Le réchauffement climatique accélérera le cycle de l'évaporation, de la condensation et des précipitations, réduisant ainsi la quantité d'eau qui s'infiltre dans les aquifères souterrains et alimente les sources d'eau de surface. Les changements climatiques augmenteront en outre le nombre d'ouragans dans l'Atlantique et de cyclones tropicaux ailleurs dans le monde, qui s'accompagneront d'une hausse des précipitations et des ondes de tempête, nuisant un peu plus à l'assainissement et à l'eau potable[51]. Ces facteurs exacerbent les effets des conflits et de la fragilité sur les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, alimentent les flux migratoires, et influent indirectement sur la santé de groupes entiers de population et sur leur possibilité de manger à leur faim.

3. Ne laisser personne de côté

Les enfants vivant dans des contextes fragiles et de conflit sont confrontés à des vulnérabilités et des difficultés multiples. Pour garantir qu'aucun enfant n'est laissé pour compte, il est nécessaire d'adopter une approche de la prestation de services EAH qui soit fondée sur les droits de l'homme et (s'il y a lieu) multisectorielle, et qui resserre l'écart ente les secteurs de l'humanitaire et du développement.

L'engagement à ne laisser personne de côté « occupe une place centrale dans le Programme 2030 et nous investit tous d'une nouvelle mission, à savoir venir en aide en priorité aux victimes d'un conflit ou d'une catastrophe et à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et de risque, de façon qu'elles puissent tirer parti du développement durable à long terme et y contribuer »[52]. C'est aussi l'une des responsabilités fondamentales du Programme d'action pour l'humanité, qui vise à enrayer l'augmentation des déplacements prolongés dans le monde et la hausse des inégalités, liées au sexe, à l'âge et au handicap, qui touchent les groupes vulnérables tels que les enfants[53].

3.1 Les multiples vulnérabilités des enfants vivant dans des contextes fragiles et de conflit

Si l'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit en soi, il contribue également au respect d'autres droits de l'enfant, tels que les droits à la santé, à la nutrition et à l'éducation. Des services EAH de qualité contribuent par exemple à prévenir la diarrhée et la malnutrition, réduisant ainsi la charge de morbidité chez l'enfant et la pauvreté des ménages. Le respect de ces droits varie considérablement selon le contexte dans lequel l'enfant est né. Voici l'histoire de deux enfants : l'un né dans un contexte extrêmement fragile et l'autre dans un environnement stable, protégé et développé (voir figure 2, à gauche et à droite respectivement). La situation des enfants dans les contextes extrêmement fragiles est peu encourageante : l'accès limité à l'eau et à l'assainissement contribue à des taux élevés de morbidité, de mortalité et de malnutrition et à de faibles niveaux de fréquentation scolaire, qui perpétuent le cercle vicieux de la pauvreté pour les familles et les communautés. Les nombreuses vulnérabilités, privations, inégalités et discriminations auxquelles les enfants doivent faire face dans les contextes fragiles et de conflit sont passées en revue dans les pages suivantes.

Si l'accès à l'eau et l'assainissement est un droit en soi, il contribue également au respect d'autres droits de l'enfant, tels que les droits à la santé, à la nutrition et à l'éducation.

Figure 2. Destins croisés d'un enfant né dans un contexte extrêmement fragile et d'un enfant né dans un contexte non fragile

DESTINS CROISÉS :
ENFANT NÉ DANS UN CONTEXTE EXTRÊMEMENT FRAGILE

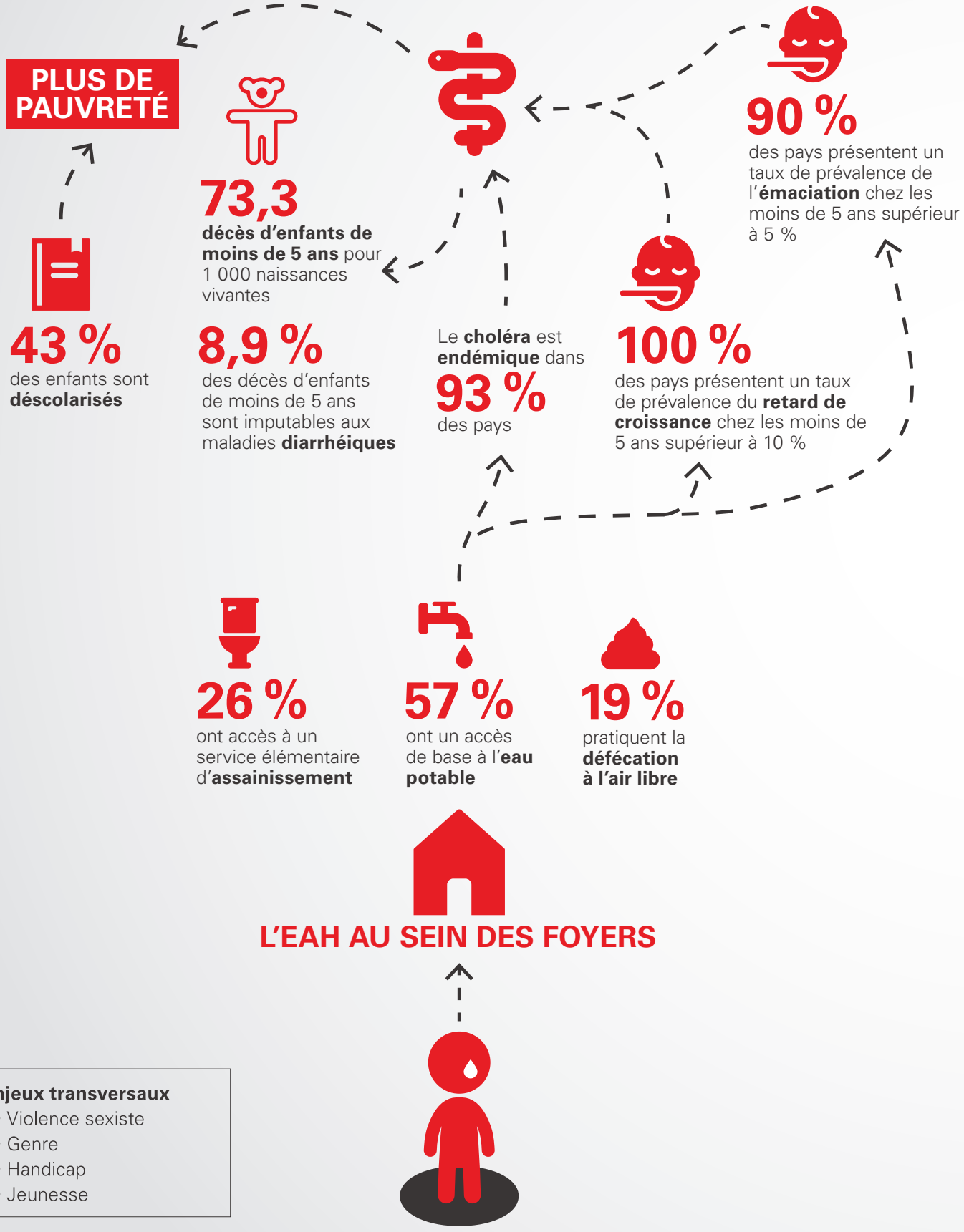

Enjeux transversaux
- Violence sexiste
- Genre
- Handicap
- Jeunesse

DESTINS CROISÉS :
ENFANT NÉ DANS UN CONTEXTE NON FRAGILE

PLUS DE RICHESSE

10 %
des enfants sont **déscolarisés**

22,1
décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes

7,1 %
des décès d'enfants de moins de 5 ans sont imputables aux maladies **diarrhéiques**

Le **choléra** est **endémique** dans
33 %
des pays

61 %
des pays présentent un taux de prévalence du **retard de croissance** chez les moins de 5 ans supérieur à 10 %

27 %
des pays présentent un taux de prévalence de l'**émaciation** chez les moins de 5 ans supérieur à 5 %

81 %
ont accès à un service élémentaire d'**assainissement**

95 %
ont un accès de base à l'**eau potable**

7 %
pratiquent la **défécation à l'air libre**

L'EAH AU SEIN DES FOYERS

Enjeux transversaux
- Violence sexiste
- Genre
- Handicap
- Jeunesse

Remarque : Les flèches en pointillés montrent l'incidence des services EAH (selon qu'ils sont présents/absents et selon leur qualité) sur le destin d'un enfant, en tant que facteur conditionnant son état de santé et sa richesse.

EAH : La faible proportion de ménages ayant accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base dans des contextes extrêmement fragiles est alarmante (57 % et 26 % respectivement). Par rapport aux enfants nés dans des contextes non fragiles, les enfants vivant dans des contextes extrêmement fragiles ont plus de huit fois plus de risques de manquer d'eau potable et près de quatre fois plus de risques d'être privés d'un assainissement de base[54]. Les taux de défécation à l'air libre dans ces contextes sont élevés (19 %), près de trois fois supérieurs à ceux des contextes non fragiles. Le chapitre 5 du présent rapport développe plus en détail les inégalités liées au secteur EAH dans les contextes fragiles et montre que dans la plupart des cas, ces derniers sont en mauvaise voie pour atteindre les ODD relatifs à l'eau et à l'assainissement d'ici à 2030.

Santé : Les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de piètre qualité sont une des principales causes de la diarrhée, laquelle est responsable de 8,9 % des décès chez les enfants de moins de 5 ans dans les contextes extrêmement fragiles[55].
La mortalité des enfants de moins de 5 ans est plus de trois fois supérieure dans ces contextes, avec 73,3 décès pour 1 000 naissances vivantes contre 22,1 décès pour 1 000 naissances vivantes dans les contextes non fragiles[56].
Les communautés pauvres et vulnérables et les populations vivant dans des lieux sans accès à l'eau salubre, à l'assainissement et aux soins de santé sont affectées de manière disproportionnée par les maladies diarrhéiques[57].
L'une des maladies les plus mortelles causant des diarrhées est le choléra, endémique dans 93 % des contextes extrêmement fragiles[58].
Le choléra peut entraîner la mort en quelques heures par le biais d'une déshydratation rapide, et les flambées de la maladie sont souvent attribuées à la défaillance des systèmes et comportements EAH à long terme.

Nutrition : La malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans est observée dans 100 % des contextes extrêmement fragiles – c'est-à-dire que dans chacun de ces contextes, la prévalence du retard de croissance est supérieure à 10 % chez ce groupe d'âge – contre 61 % des contextes non fragiles[59]. La prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans est elle aussi inquiétante : 90 % des contextes extrêmement fragiles présentent une prévalence de l'émaciation supérieure à 5 % chez les enfants de moins de 5 ans, contre 27 % des contextes non fragiles[60].
La plupart des situations d'urgence touchent des environnements où les enfants souffrent déjà de malnutrition chronique. Conscient de cet état de fait, la Direction générale pour l'aide humanitaire et la protection civile (ECHO) de la Commission européenne plaide, dans sa stratégie relative à la nutrition, en faveur de programmes spécifiques à la nutrition ou tenant compte de cette dernière (dont les programmes EAH) afin d'éliminer aussi bien la malnutrition chronique que la malnutrition aiguë, et, ce faisant, resserrer l'écart entre les secteurs de l'humanitaire et du développement[61].

Éducation : 43 % des enfants d'âge scolaire (dans l'enseignement primaire et secondaire) dans les contextes extrêmement fragiles ne sont pas scolarisés, contre 10 % des enfants dans les contextes non fragiles[62]. Bien que les preuves reliant la prestation de services EAH dans les écoles à l'amélioration de la fréquentation et des résultats scolaires soient limitées, des données indiquent que partout dans le monde, les filles sont plus susceptibles d'abandonner l'école, voire de ne pas s'y inscrire en premier lieu[63], en partie du fait des préoccupations liées à la gestion de l'hygiène menstruelle. Un corpus de données probantes encore limité mais grandissant indique que les programmes EAH tenant compte de la problématique femmes-hommes peuvent inciter les filles à participer davantage à l'école et à rester scolarisées. En Zambie par exemple, la fourniture d'installations d'assainissement améliorées pour les filles a permis d'augmenter le ratio filles/garçons en ce qui concerne la scolarisation et de réduire les taux d'absence et d'abandon des filles[64].

Handicap : Environ 110 millions de personnes handicapées dans le monde n'ont pas accès à des services EAH améliorés[65]. Les conflits et les catastrophes affectent les personnes handicapées et leur famille de manière disproportionnée et figurent parmi les principales causes de handicap. Dans un conflit, les enfants ont trois fois plus de risques d'être blessés ou d'être affectés d'un handicap permanent que d'être tués[66], et des données indiquent que l'inclusion du handicap dans la gestion des situations d'urgence et des catastrophes réduit la morbidité et la mortalité[67].

Violence sexiste : Bien que la collecte systématique de données probantes sur le secteur EAH et la violence sexiste dans les situations d'urgence et les contextes de développement soit difficile du fait de la nature sensible de la question, de nombreux cas ont été signalés. Par exemple, un programme mené par l'UNICEF en 2009 et 2010 dans la province du Nord-Kivu en République démocratique du Congo a associé les secteurs de l'EAH, de la protection et de la santé en vue de prévenir la violence sexiste[68]. Le lien entre assainissement et violence sexiste a été mis en évidence par l'absence de latrines personnelles : les femmes n'avaient d'autre choix que de chercher des lieux privés pour se soulager, souvent la nuit et à une grande distance de leur domicile, et se trouvaient ainsi exposées à un risque accru de subir des agressions sexuelles. Les femmes étaient également confrontées à la violence – y compris aux viols – lorsqu'elles allaient chercher de l'eau aux sources situées à l'extérieur du village[69]. Par ailleurs, un rapport conjoint du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'organisation Save the Children a recueilli les expériences d'enfants réfugiés vivant dans des camps en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone : ils signalaient le plus souvent avoir subi un viol en se rendant aux toilettes ou en se lavant, indiquant que des hommes les attendaient cachés dans les blocs sanitaires[70].

3.2 Relier l'action humanitaire et le développement au moyen d'une approche intégrée et multisectorielle

Pour éliminer les nombreuses vulnérabilités, privations, inégalités et discriminations auxquelles les enfants doivent faire face dans les contextes fragiles et de conflit, il est nécessaire d'adopter une approche qui identifie et inclue les groupes vulnérables, soit multisectorielle (s'il y a lieu), et qui comble le fossé entre humanitaire et développement. C'est le seul moyen de cibler efficacement les plus vulnérables et de garantir qu'aucun enfant n'est laissé de côté. Les deux études de cas ci-après, reposant sur les expériences de l'UNICEF, des gouvernements et des partenaires en Haïti et au Soudan du Sud, montrent pourquoi cette approche est cruciale.

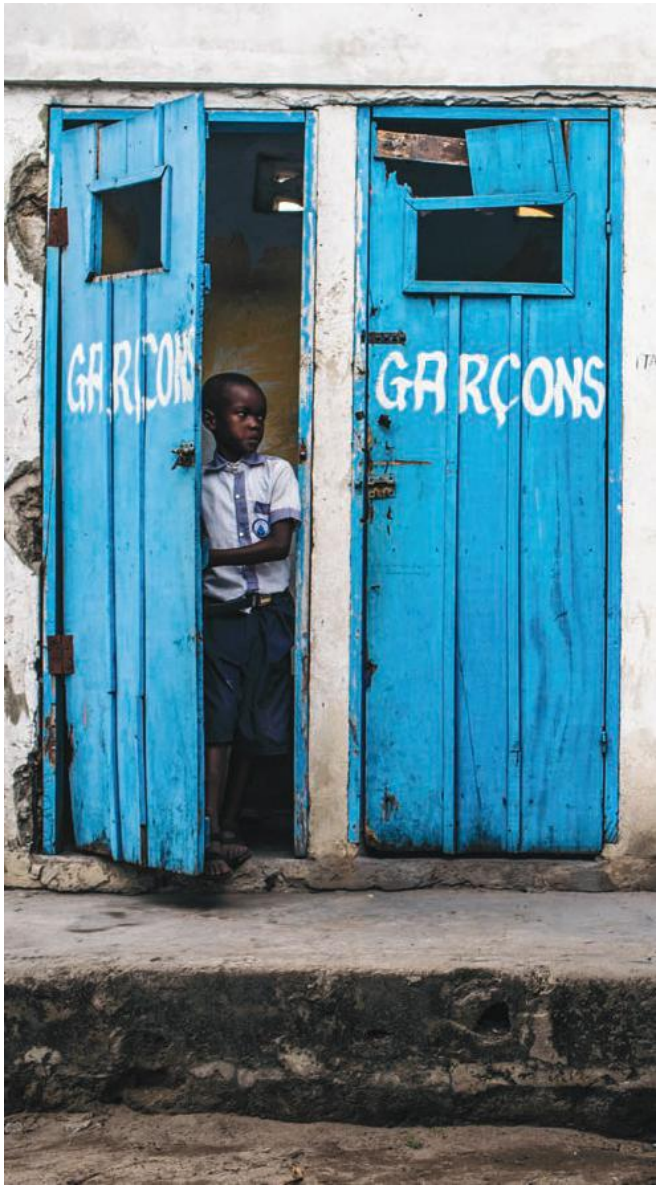

Étude de cas

Une approche multisectorielle de l'élimination du choléra en Haïti qui relie l'action humanitaire et les activités de développement[71]

Pour éliminer le choléra en Haïti, le secteur de la santé et le secteur EAH se sont unis et ont intégré leurs actions humanitaires et de développement, afin de cibler les populations les plus vulnérables dans les zones de forte endémie du choléra.

Le Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra (GTFCC) a établi une feuille de route en vue de l'élimination du choléra à l'échelle mondiale d'ici à 2030[72]. Cette feuille de route définit à cet effet trois axes stratégiques qui reposent sur l'intégration de l'action humanitaire et des activités de développement. Le premier axe concerne l'action humanitaire : il vise à garantir que les pays disposent de mécanismes de détection précoce et d'équipes d'intervention rapide afin de réagir efficacement face aux cas de choléra. Le deuxième axe concerne le développement : il vise à prévenir les flambées de choléra en ciblant les zones de forte endémie (ou « points chauds ») pour y mettre en place des interventions EAH et de santé à long terme. Selon un dossier d'investissement en faveur de la lutte contre le choléra élaboré en 2019 par le GTFCC, chaque dollar des États-Unis (dollar É.-U.) investi dans l'élimination à long terme du choléra se traduit par 10 dollars É.-U. de bénéfices, ce qui démontre que les services EAH améliorés produisent des avantages multiples[73]. Le GTFCC met en avant ce retour sur investissement considérable pour encourager les pays où la maladie est endémique à accorder la priorité aux investissements à long terme en faveur du secteur EAH dans les « points chauds » du choléra[74]. Les pays seraient ainsi en mesure non seulement d'éliminer le fléau du choléra, mais aussi d'aider les plus vulnérables, dont les enfants et leur famille, et de progresser vers la réalisation des cibles des ODD liées à l'eau et à l'assainissement. Le troisième axe porte sur l'efficacité de la coordination et des partenariats, à l'échelle locale, régionale et mondiale, entre l'administration, le secteur privé, la société civile, les organismes des Nations Unies et les ONG internationales, mais aussi entre les secteurs de la santé et EAH et entre les partenaires humanitaires et de développement.

Malgré les nombreuses difficultés posées par la fragilité des institutions et des systèmes, Haïti a fusionné intervention humanitaire et activités de développement dans les secteurs EAH et de la santé, et a impliqué de nombreuses parties prenantes à tous les échelons de l'administration dans ses actions visant à éliminer le choléra. Les données probantes et les résultats recueillis après plusieurs années de mise en œuvre de cette approche montrent que la stratégie s'avère concluante et pourrait être adaptée et reproduite dans des contextes similaires à l'échelle mondiale. Les activités menées jusqu'à présent dans le cadre des trois axes susmentionnés sont alignées sur le Plan d'élimination du choléra en Haïti 2013-2022[75] élaboré par le gouvernement haïtien, et sont exposées ci-après :

Axe 3 – Coordination : La coordination entre tous les niveaux – depuis les plus hauts échelons de l'administration jusqu'aux acteurs de terrain – a joué un rôle crucial dans les progrès majeurs enregistrés par Haïti dans l'élimination du choléra. Le Comité de haut niveau pour l'élimination du choléra en Haïti, qui compte des représentants des ministères compétents, des organismes des Nations Unies et de la Banque mondiale, rend compte au président d'Haïti. Il aide à garantir que toutes les parties prenantes collaborent et assument leurs responsabilités quant à la progression vers l'élimination du choléra. Des comités d'examen technique et opérationnel, composés de représentants du gouvernement, d'organismes des Nations Unies et de la société civile, se réunissent régulièrement (toutes les semaines en cas de pic épidémique) et rendent compte au Comité de haut niveau, garantissant la prise en compte d'informations techniques solides dans les décisions et assurant l'inclusion de partenaires multiples.

Axe 1 – Détection précoce, préparation et intervention : En Haïti, la surveillance épidémiologique est principalement utilisée dans la lutte contre le choléra pour permettre la détection immédiate des nouveaux cas ; une intervention peut alors être réalisée au bon endroit et au bon moment. Les études montrent que le risque de contracter le choléra est plus élevé dans un rayon de 200 mètres autour du premier cas et dans les cinq jours suivant le diagnostic de ce dernier[76]. Pour réagir rapidement et ainsi stopper efficacement la transmission, il est donc essentiel de connaître en temps réel la localisation exacte de chaque cas présumé de choléra. En Haïti, les équipes d'intervention rapide soutenues par l'UNICEF sont mobilisées pour

Haïti

Malgré les résultats remarquables obtenus à ce jour, le financement des interventions EAH au long cours reste une contrainte majeure en Haïti. Toutefois, au 20 juillet 2019, le pays n'avait connu aucun cas de choléra confirmé depuis 22 semaines consécutives.

intervenir dans un délai de 24 à 48 heures auprès du ménage infecté et des ménages environnants ; il a ainsi été constaté qu'une détection précoce et une intervention complète dans les 24 heures suivant une alerte avaient réduit l'ampleur de 176 flambées localisées de 74 % et leur durée de 64 %[77]. Après plus de six années de mise en œuvre et de perfectionnement du système d'intervention, avec des résultats hautement satisfaisants, des mesures supplémentaires de préparation et de prévention ont été mises en place. Le système de surveillance propre au choléra et les équipes d'intervention rapide sont désormais entièrement intégrés dans les systèmes existants du Ministère de la santé publique et de la population, afin de détecter non seulement les cas de choléra, mais aussi d'autres maladies infectieuses ou transmises par l'eau, et d'intervenir en conséquence. Le système national de santé s'en trouvera ainsi renforcé à long terme.

Axe 2 – Prévention au moyen d'interventions EAH et de santé à long terme dans les zones de forte endémie du choléra : L'UNICEF et ses partenaires ont mené plusieurs études scientifiques et ont utilisé les recommandations qui en ont découlé pour mettre en évidence le lien entre flambées de choléra, mauvaise couverture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et pratiques d'hygiène à risque élevé parmi la population de quatre zones urbaines considérées comme les principaux « points chauds » du choléra en Haïti. Les nombreux facteurs de risque parmi ces populations comptaient notamment : l'accès à moins de 12 heures d'approvisionnement en eau par semaine via les réseaux publics de distribution d'eau ; des niveaux de chlore résiduel disparates dans l'eau fournie ; une dépendance aux eaux de surface non traitées ou à des puits et forages non protégés ; et des taux élevés de défécation à l'air libre, en particulier à proximité d'espaces publics très fréquentés (p. ex. marchés, gares routières). Les conclusions de l'étude ont été utilisées auprès des donateurs bilatéraux afin d'encourager la priorisation de l'investissement à long terme dans les interventions EAH en tant que mesure de prévention, en mettant en premier lieu l'accent sur les zones de forte endémie.

Malgré les résultats remarquables obtenus à ce jour, le financement des interventions EAH au long cours reste une contrainte majeure en Haïti. Toutefois, au 20 juillet 2019, le pays n'avait connu aucun cas de choléra confirmé depuis 22 semaines consécutives[78]. Pour Haïti, l'élimination du choléra est en vue.

Toutes les parties prenantes collaborent et assument leurs responsabilités quant à la progression vers l'élimination du choléra.

10 dollars d'avantages

pour chaque dollar dépensé dans l'élimination à long terme du choléra.

Étude de cas

Rôle du secteur EAH et de l'égalité des genres dans la lutte contre la malnutrition à court et long terme au Soudan du Sud[79]

Au Soudan du Sud, un projet intégré sur l'égalité des genres, les services EAH et la nutrition a permis de sensibiliser les ménages et de leur donner les moyens de faire face à la malnutrition, tout en réduisant l'incidence de la violence sexiste.

La crise prolongée qui se déroule au Soudan du Sud est aggravée par des conflits armés intenses, une crise économique chronique et l'insécurité alimentaire. Malgré le récent accord de paix, 7,1 millions de personnes au Soudan du Sud ont aujourd'hui besoin d'une aide humanitaire urgente, selon le rapport *2019 South Sudan Humanitarian Needs Overview* élaboré par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires[80]. Il est difficile de faire face aux déterminants à court et long terme de la malnutrition dans un pays qui a connu pendant des décennies des cycles annuels d'intervention humanitaire. Si les preuves sont limitées quant à l'effet positif des services EAH sur les résultats en matière de nutrition, les données d'observation mettent néanmoins souvent en évidence un lien entre les facteurs EAH et les manifestations de la malnutrition chronique telles que le retard de croissance. De plus en plus de données pointent également vers un lien avec la malnutrition aiguë[81].

Au Soudan du Sud, les normes sociales et culturelles ont toujours limité l'accès des femmes à l'éducation et à la prise de décision, et des niveaux élevés de violence sexiste perpétrée contre les femmes ont été relevés. Dans un audit de sécurité mené par Action contre la faim, les femmes mentionnaient souvent la nécessité de parcourir de longues distances (en particulier le soir et la nuit) comme principal obstacle à l'accès aux services EAH tels que les points d'eau et les aires de défécation, car ces déplacements les exposent, ainsi que les enfants, à la violence sexiste, notamment au harcèlement sexuel, à la violence et à l'exploitation[82]. Les femmes et les filles ont également signalé faire régulièrement l'objet d'un harcèlement sexuel

Soudan du Sud

Il est difficile de s'attaquer aux déterminants à court et long terme de la malnutrition dans un pays qui a connu pendant des décennies des cycles annuels d'intervention humanitaire.

lié à la stigmatisation en rapport avec l'hygiène menstruelle et la pratique de la défécation à l'air libre[83]. Ces dynamiques empêchent les femmes et les filles d'appliquer des pratiques d'hygiène et d'assainissement adéquates, ce qui augmente directement leur risque de contracter des maladies.

Face à cette situation, Action contre la faim a mis en place un projet intégré axé sur l'égalité des genres, les services EAH et la nutrition et prévoyant un ensemble d'activités destinées à sensibiliser les ménages et à leur donner les moyens de faire face aux risques de santé interconnectés tels que la diarrhée ou la malnutrition. Le projet a été mis en œuvre dans les zones desservies par 12 sites d'un programme de traitement ambulatoire dans l'État d'Aweil Est, dans la région du Bahr el Ghazal du Nord. Entre janvier 2018 et avril 2019, 10 798 cas de malnutrition aiguë ont été traités avec succès au moyen d'une combinaison d'interventions spécifiques à la nutrition et tenant compte de cette dernière (dont des interventions dans le secteur EAH) afin d'éliminer la malnutrition à court et à long terme. L'EAH et les questions d'égalité des genres ont servi de catalyseurs mutuels. La mise à disposition d'un accès à l'eau salubre et à un assainissement de base près du domicile a considérablement réduit la prévalence de la violence sexiste, et cette baisse a fortement incité la communauté à participer.

7,1 millions
de personnes au Soudan du Sud ont aujourd'hui besoin d'une aide humanitaire urgente.

10 798
cas de malnutrition aiguë ont été traités avec succès grâce au projet intégré sur l'égalité des genres, les services EAH et la nutrition.

3.3 Vulnérabilités spécifiques des personnes déplacées, notamment des enfants

Les réfugiés et les personnes déplacées sont deux groupes particulièrement vulnérables et désavantagés, qui peuvent faire l'objet de discriminations et se voir refuser l'accès aux services EAH de base. Parmi les personnes déplacées, 80 % sont hébergées par des communautés d'accueil en dehors des camps[84] ; c'est également la situation de 60 % des réfugiés[85]. Dans ces situations, la difficulté permanente réside dans la capacité à cibler les services de manière équitable, étant donné les vulnérabilités particulières des populations déplacées et les vulnérabilités déjà existantes des communautés d'accueil. La prestation de services à un groupe plutôt qu'à l'autre ou d'une manière perçue par la communauté d'accueil comme inéquitable a conduit à des tensions entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil.

Dans les contextes fragiles et de conflit, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement a appelé les gouvernements, les donateurs et les acteurs de l'action humanitaire et du développement à garantir les droits de tous les groupes vulnérables d'une communauté – notamment les personnes déplacées, y compris les enfants – de sorte que les droits à des services durables d'approvisionnement en eau et d'assainissement soient réalisés progressivement pour tous[86]. Tous les groupes, en particulier les populations vulnérables, doivent pouvoir accéder à des informations sur les services EAH et la prévention des maladies, ainsi qu'avoir la possibilité de participer pleinement à la planification de l'attribution et de la gestion de ces services. Les gouvernements et les prestataires de services doivent rendre des comptes aux communautés, et ces dernières doivent assumer la responsabilité de leur rôle.

Étude de cas

Intégration des réfugiés dans les communautés d'accueil grâce à des services EAH de base[87]

En Éthiopie, le Pacte mondial sur les réfugiés a fourni un cadre pour garantir des services d'eau et d'assainissement résilients aux réfugiés comme aux communautés locales d'accueil, tout en favorisant par la même occasion l'intégration des réfugiés grâce à l'apaisement des tensions entre les deux groupes sur la question.

Pour répondre à la difficulté d'intégrer de manière pacifique les personnes déplacées au sein des communautés d'accueil et de garantir leur droit à des services immédiats et à long terme, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Pacte mondial sur les réfugiés en 2018. Celui-ci fournit un cadre conforme au principe consistant à « ne pas nuire » et un programme d'action pour aider les réfugiés et les autres populations déplacées, et veiller à ce que leur présence n'engendre pas de tensions avec les communautés d'accueil ou n'exacerbe pas des tensions existantes (pour en savoir plus sur le principe « ne pas nuire », voir le chapitre 4)[88]. Le Pacte mondial sur les réfugiés vise à atténuer la pression exercée sur les pays accueillant un nombre important de personnes déplacées, en veillant à ce que les interventions bénéficient à la fois à ces populations et aux communautés d'accueil et à ce qu'elles augmentent l'autonomie des personnes déplacées, tout en réduisant la concurrence dans l'accès aux ressources. La prévention des conflits et la prise en compte de tous leurs aspects sont intégrées à cette approche, de même qu'un engagement à renforcer la cohésion sociale. Les États sont encouragés à mener des politiques et une planification du développement – en particulier en ce qui concerne les solutions alternatives aux camps – qui prennent en considération les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides et les personnes déplacées et qui soutiennent leur intégration dans les communautés rurales et urbaines existantes.

Le Pacte global sur les réfugiés a été mis en œuvre avec succès en Éthiopie, qui accueille actuellement quelque 900 000 réfugiés issus de 20 pays. Le système principalement appliqué jusqu'à récemment voulait que les donateurs accordent des fonds aux ONG pour qu'elles rénovent, construisent et exploitent les systèmes d'approvisionnement en eau à destination des populations réfugiées uniquement, tandis que le gouvernement éthiopien se concentrait sur les services aux communautés d'accueil, par le biais de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement inefficaces, qui s'étaient détériorés au fil du temps en raison du manque d'investissement. Cette approche a conduit à l'apparition de tensions entre les deux groupes, car les communautés d'accueil voyaient leur niveau de service décliner alors que des systèmes plus fiables financés par l'aide internationale étaient mis à la disposition des réfugiés[89].

Pour gérer le nombre élevé et sans cesse croissant de Soudanais du Sud traversant la frontière pour rejoindre l'Éthiopie depuis 2014, plusieurs grands camps ont été mis en place dans la région de Gambela. Trois camps situés près d'Itang accueillaient à l'origine 210 000 personnes, écrasant la ville de 20 000 habitants. Ce déséquilibre de population et de ressources attribuées aux nouveaux arrivants a créé des tensions importantes. Pour y faire face, l'UNICEF, le HCR, les acteurs du secteur privé et diverses entités gouvernementales ont travaillé en partenariat pour fournir des services intégrés et résilients d'approvisionnement en eau et d'assainissement à destination des réfugiés comme des communautés d'accueil. Afin d'assurer l'adaptation à l'échelle locale et d'améliorer la pérennité des services, l'UNICEF et le HCR ont élaboré un modèle de partenariat public-privé tirant parti de l'expertise du secteur privé pour professionnaliser les capacités institutionnelles et humaines des pouvoirs publics. Un modèle économique solide a été établi pour la prestation de services et prévoit une optimisation de cette dernière et un meilleur recouvrement des coûts. Les prestataires de services sont ainsi mieux positionnés pour couvrir leurs coûts de fonctionnement et de maintenance et rester viables sur le long terme.

La mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés a contribué à garantir que l'ensemble de la communauté, aussi bien la population d'accueil que les réfugiés, puisse avoir progressivement accès à des services de base tels que l'eau et l'assainissement de manière équitable, transparente et pérenne. Les communautés d'accueil et les réfugiés ont été impliqués dans la planification de la rénovation et de la modernisation des systèmes d'approvisionnement en eau en tant que parties prenantes pourvues de droits. Le Pacte mondial sur les réfugiés encourage les gouvernements à autoriser le travail des réfugiés, il a donc été décidé de diminuer progressivement l'aide humanitaire fournie sous forme de coupons à échanger contre de l'eau. Des systèmes de données ont été élaborés pour dresser une cartographie des services

Éthiopie

La mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés a contribué à garantir que l'ensemble de la communauté, aussi bien la population d'accueil que les réfugiés, puisse avoir progressivement accès à des services de base tels que l'eau et l'assainissement de manière équitable, transparente et pérenne.

et améliorer les résultats opérationnels. Un système de plainte et d'aiguillage a en outre été mis en place pour augmenter la redevabilité envers les utilisateurs finaux, renforçant ainsi la confiance dans la capacité de l'État à fournir des services. La mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés aide ainsi le Gouvernement éthiopien à résoudre les crises humanitaires à long terme, à soutenir la coexistence pacifique entre réfugiés et communautés d'accueil, et à remplir ses obligations quant à l'atteinte des ODD pour l'ensemble de sa population.

Dans le cadre du programme multisectoriel et pluriannuel Building Self-Reliance, financé par le Ministère britannique du développement international, l'UNICEF étend le modèle de partenariat public-privé pour la prestation de services de sorte à couvrir six camps de réfugiés supplémentaires en Éthiopie, ainsi que les communautés d'accueil vivant à proximité. Poursuivant sa coordination efficace avec l'Administration pour les réfugiés et les rapatriés et le HCR, l'UNICEF collabore avec ce dernier à l'élaboration de procédures opérationnelles standard relatives à des programmes intégrés de prestation de services EAH[90].

L'Éthiopie accueille actuellement
900 000
réfugiés en provenance de 20 pays.

Le système EAH inclusif et durable désormais en place bénéficie à
230 000
personnes, c'est-à-dire toute la communauté.

Programme pour le changement

3.4 Programme pour le changement : Ne laisser personne de côté

Les enfants vivant dans des contextes fragiles et de conflit sont confrontés à des vulnérabilités et des difficultés multiples. Pour garantir qu'aucun enfant n'est laissé pour compte, il est nécessaire d'adopter une approche de la prestation de services EAH qui soit fondée sur les droits de l'homme et (s'il y a lieu) multisectorielle, et qui resserre l'écart ente les secteurs de l'humanitaire et du développement.

Les gouvernements, le secteur EAH, les donateurs et les autres secteurs sont exhortés à :

- **Réaliser les droits de la communauté entière à l'eau et à l'assainissement.** Les processus relatifs aux politiques, à la planification et à la programmation doivent prendre en compte la communauté dans son ensemble, en particulier les groupes vulnérables (communautés d'accueil, personnes déplacées, réfugiés, migrants, femmes, filles, garçons, personnes handicapées, etc.), en adoptant les principes fondamentaux d'égalité, de non-discrimination, d'accès à l'information, de participation, de redevabilité et de durabilité, afin de parvenir progressivement à la réalisation des droits de tous à l'eau et à l'assainissement dans les contextes humanitaires et de développement ;

- **Renforcer la collaboration multisectorielle lorsqu'elle permet d'améliorer la situation des enfants de multiples manières.** Tout en garantissant la primauté des droits de tous à l'eau et à l'assainissement, élaborer des dispositifs encourageant la coopération et la redevabilité entre le secteur EAH et les autres secteurs lorsque les résultats principaux en matière de survie de l'enfant et de développement sont menacés, par exemple : la santé des enfants lors d'une flambée de choléra, la nutrition chez les enfants lors d'une crise liée à la sécurité alimentaire ou à la malnutrition, l'énergie pour alimenter les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et l'éducation dans les environnements où l'accès aux écoles est difficile.

4. Prévenir et faire cesser les conflits

L'exclusion de services tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement peut alimenter des griefs, eux-mêmes susceptibles de conduire à des violences. Comprendre les connexions entre les interventions EAH et les facteurs sociaux, politiques, économiques, culturels et environnementaux plus généraux afin de ne laisser personne de côté est donc une première étape cruciale dans le respect du principe consistant à « ne pas nuire », la prévention de la violence et la cessation des conflits.

La prévention et la cessation des conflits sont étroitement liées aux autres responsabilités fondamentales du Programme d'action pour l'humanité et au programme global de pérennisation de la paix des Nations Unies[91]. Le lien le plus étroit concerne probablement la responsabilité fondamentale de ne laisser personne de côté, puisque ce principe vise à garantir l'inclusion et l'équité, en particulier dans la prestation et la gestion efficaces de services de base tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement. L'étude conjointe des Nations Unies et de la Banque mondiale *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*, publiée en 2018, met en évidence le rôle clé que joue l'exclusion des services dans le renforcement des griefs, lesquels peuvent mener à la mobilisation de groupes violents, en particulier dans les contextes où les capacités de l'État sont faibles et/ou où sa légitimité est contestée[92]. L'étude insiste sur l'importance d'éliminer les inégalités et l'exclusion, en veillant par exemple à garantir l'inclusivité des institutions au moyen de réformes institutionnelles et de processus décisionnels inclusifs en ce qui concerne les fonctions de base de l'État, telles que la prestation de services de base et sociaux[93].

Veiller à ce que personne ne soit laissé de côté est donc une première étape cruciale (lorsqu'elle est applicable) dans la prévention de la violence et la cessation des conflits. La participation effective des enfants, des jeunes et des femmes à la prise de décision – processus dont ils sont généralement exclus – est d'une importance capitale, en particulier au vu des répercussions considérables que l'accès aux services de base et sociaux (ou l'absence d'accès) a sur leur vie quotidienne. Quel que soit le contexte – aide humanitaire, relèvement ou développement – il est important de comprendre comment les interventions EAH peuvent exacerber les tensions et les conflits, ou au contraire les surmonter et les résoudre. Dans l'est de l'Ukraine, par exemple, où 3,2 millions de personnes sont desservies par un seul système d'approvisionnement en eau qui traverse deux fois la ligne de contact, le besoin d'accéder à l'eau crée une interdépendance entre les deux parties adversaires. L'eau est ainsi devenue un élément clé des négociations du Protocole de Minsk (Bélarus), où les discussions sur les moyens d'éviter les dégâts aux infrastructures causés par les bombardements ont été influencées par la nécessité de maintenir le système d'approvisionnement en eau en état de fonctionnement dans l'intérêt de tous les citoyens[94].

Il est essentiel de prendre en considération l'effet désastreux des conflits prolongés sur les services EAH : les répercussions directes, telles que les dégâts, destructions, blessures et décès, et indirectes, telles que la perte de capacités et de ressources nécessaires pour assurer les services, entraînent la dégradation ou l'arrêt de ces derniers et augmentent les risques pour la santé publique[95]. Le conflit armé touchant certaines parties du Yémen, par exemple, a considérablement endommagé les infrastructures, accélérant le délitement des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement déjà surchargés et contribuant à l'épidémie de choléra la plus massive enregistrée à notre époque : plus de 1,3 million de personnes ont été infectées et 2 732 sont décédées entre avril 2017 et décembre 2018[96]. Les attaques conjuguées à la négligence chronique ont amené les systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau et en électricité, ainsi que le système de santé qui en dépend, au bord de l'effondrement. La crise a été aggravée par la pénurie d'eau croissante dans les villes telles que Sanaa, l'irrégularité dans la rémunération des fonctionnaires, l'amenuisement des fournitures et les difficultés liées à l'entrée des experts du secteur EAH sur le territoire, différée, voire parfois refusée.

4.1 Difficultés liées à la mise à profit des services EAH pour prévenir les conflits, assurer la prise en compte de tous leurs aspects et consolider la paix

Aujourd'hui, on comprend mieux comment, malgré de bonnes intentions, les interventions EAH dans les contextes fragiles et de conflit présentent le risque d'exacerber involontairement le conflit ou de contribuer à étendre les dynamiques de ce dernier. L'emplacement des puits de forage, le partage et la gestion des ressources entre les populations réfugiées et les communautés d'accueil, l'utilisation des points d'eau pour les cultures et/ou le bétail, ou encore la gouvernance des ressources en eau peuvent être sources de litige. La mise en œuvre des interventions EAH a parfois été réalisée sans prendre en compte le fait que certaines décisions peuvent se heurter à des facteurs sociaux, politiques, économiques, culturels et environnementaux plus généraux, et alimenter ou exacerber les dynamiques des conflits. Le secteur EAH fait face à plusieurs enjeux à cet égard, dont ceux développés ci-après.

Le besoin d'analyses systématiques des conflits

Bien que dans certains contextes, les interventions EAH et la prestation de services sociaux plus générale reposent sur des évaluations de conflit menées aux niveaux national ou infranational, le secteur EAH (tout comme n'importe quel autre secteur) ne procède pas à la réalisation ou au suivi d'analyses des conflits de manière systématique. En outre, les interactions possibles entre une intervention EAH et son contexte immédiat ne sont généralement pas bien comprises, et les conséquences imprévues ne sont habituellement pas suivies ni consignées. L'utilisation efficace d'analyses de conflit dans le secteur EAH est entravée par plusieurs problèmes. Premièrement, les analyses existantes peuvent être inadaptées ou insuffisantes pour les acteurs du secteur EAH, ou ne pas être accessibles. Les analyses réalisées par les partenaires actifs à l'échelle nationale peuvent relever de l'économie politique ou être d'ordre plus général, et donc ne fournir aucune information au secteur EAH (ou tout autre secteur) sur les dynamiques à l'échelle locale ou sur les zonesgéographiques spécifiques où les interventions sont prévues. L'utilisation d'autres analyses de conflit menées par une mission des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et/ou une équipe de pays des Nations Unies peut se trouver restreinte (y compris entre entités des Nations Unies) en raison de leur nature sensible. L'analyse de conflit peut aussi être en grande partie décentralisée ; les parties prenantes du secteur EAH dépendent alors de la capacité des acteurs locaux à produire des analyses de qualité et à jour. Alors que l'espace humanitaire est toujours plus restreint, la nécessité de travailler à distance entrave considérablement la possibilité d'élaborer de manière systématique une analyse de conflit précise couvrant l'ensemble du contexte. Deuxièmement, dans de nombreux contextes, la situation et la dynamique sur le terrain peuvent évoluer rapidement, et requièrent donc la réalisation régulière d'analyses rapides des conflits – souvent inexistante dans les environnements sécuritaires difficiles. Troisièmement, les spécialistes du secteur EAH disposant de compétences techniques spécifiques à leur domaine peuvent ne pas disposer des aptitudes leur permettant d'exploiter les données des analyses ou analyses rapides de conflit et d'adapter la prestation des services en conséquence. Enfin, il n'existe souvent aucun système permettant de suivre et de consigner les conséquences imprévues des interventions EAH, que ce soit pour permettre aux institutions et au secteur d'en tirer des enseignements ou pour améliorer les pratiques.

Menaces pour la neutralité et l'impartialité

Les acteurs du secteur EAH doivent constamment gérer des situations à caractère politique, tout en respectant les principes humanitaires de neutralité et d'impartialité qu'ils défendent. Pour des raisons politiques et/ou sécuritaires, les gouvernements peuvent être réticents à fournir des services dans les zones où des groupes armés ou des opposants sont actifs ou semblent bénéficier du soutien de la population. Les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement peuvent alors cesser de fonctionner dans ces zones, exacerbant la fragilité et les conflits et exigeant une intervention du secteur EAH.

Malgré ses efforts pour rester neutre, l'ONU peut être perçue comme étant partiale et trop proche d'une des parties au conflit. La neutralité et l'impartialité des organismes des Nations Unies engagés dans des activités humanitaires et de développement peuvent être compromises lorsque des missions de maintien de la paix des Nations Unies participent à des opérations de combat en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. En République démocratique du Congo par exemple, la brigade d'intervention de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est engagée dans des combats contre des groupes armés dans l'est du pays. Au Mali, les troupes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ont fourni des renseignements militaires aux forces de l'opération « Barkhane » luttant contre les groupes terroristes dans le nord du pays. Cette participation militaire augmente le risque que les organismes des Nations Unies engagés dans des activités humanitaires et de développement (et éventuellement leurs partenaires) soient également perçus comme étant parties au conflit, les groupes armés non étatiques ne faisant pas nécessairement la distinction entre les différentes entités du système des Nations Unies.

L'équipe de pays pour l'action humanitaire au Mali a souligné que dans un contexte particulièrement complexe et instable (opérations militaires en cours, criminalité, présence résiduelle de groupes armés, guerre asymétrique, présence de groupes d'autodéfense, tensions inter- et intracommunautaires), les opérations de la MINUSMA pouvaient engendrer une confusion parmi la population et les parties prenantes entre les activités liées à la paix et à la sécurité et celles relevant de l'aide humanitaire. Pour atténuer ce risque, l'équipe a fourni à la MINUSMA un ensemble de recommandations afin d'attirer son attention sur le fait que plusieurs aspects de son mandat (sécurité, assistance électorale, affaires politiques) présentaient des risques tangibles pour la sécurité du personnel humanitaire et des bénéficiaires de l'aide, pour l'espace humanitaire de manière générale et pour la fourniture de l'aide aux personnes en ayant besoin[97].

Faiblesses systémiques et capacités insuffisantes

Le secteur EAH est caractérisé par des faiblesses systémiques et des capacités insuffisantes concernant la prise en compte de l'ensemble des dimensions d'un conflit et l'expertise en matière

Les acteurs du secteur EAH doivent constamment gérer des situations à caractère politique, tout en respectant les principes humanitaires de neutralité et d'impartialité qu'ils défendent.

de consolidation de la paix. Il s'appuie en grande partie sur une approche communautaire, mais les évaluations négligent parfois les dynamiques de conflit clés pour privilégier les solutions techniques. Les évaluations purement techniques des besoins en services EAH peuvent conduire à des plans d'attribution des ressources et de prestation de services dépourvus d'une composante axée sur la communication et la redevabilité. Elles peuvent ainsi privilégier, ou donner l'impression de privilégier, un groupe plutôt qu'un autre – en ce sens, elles ne prennent pas en compte toutes les dimensions d'un conflit. Les interventions EAH dans les contextes fragiles peuvent être mises à profit pour remédier aux causes sous-jacentes des conflits et pour renforcer la cohésion sociale, mais ces occasions sont rarement exploitées, et encore moins menées à terme. Dans le cas où de telles actions sont tentées, une consultation approfondie avec d'autres acteurs n'appartenant pas au secteur EAH est cruciale. Au Kosovo par exemple, l'approche hautement technique adoptée après la guerre par les Nations Unies pour reconstruire le secteur EAH a entravé le processus de paix de plusieurs manières : elle a renforcé les divisions entre les acteurs en mettant en place des mécanismes distincts de gouvernance de l'eau ; a privé les acteurs locaux d'autonomie en plaçant le secteur sous la responsabilité des acteurs internationaux ; et a empêché la résolution proactive des tensions[98].
Le manque de prise en compte des différentes dimensions d'un conflit et l'insuffisance des capacités en matière de consolidation de la paix dans le secteur EAH reflètent des lacunes dans la formation des intervenants. Ils traduisent en outre des faiblesses institutionnelles en ce qui concerne d'une part la prise en compte active des différents aspects des conflits dans les processus de planification et d'autre part la priorité accordée aux compétences nécessaires dans les pratiques de recrutement du personnel.

La contribution positive des interventions EAH à la consolidation de la paix n'est pas prise en compte

Les investissements dans le « potentiel pacifiste » des services élémentaires et sociaux sont insuffisants. Jusqu'à récemment, et bien que la prestation de ces types de services dans les contextes de conflit ait été reconnue comme un pilier de la consolidation de la paix et une stratégie allant au-delà des dividendes de la paix, l'action des Nations Unies en matière de consolidation de la paix s'est concentrée sur la réforme du secteur de la sécurité, la stabilisation politique, la libéralisation économique et la justice transitionnelle[99]. En conséquence, peu d'investissements ont été consacrés à l'utilisation des services au profit de la consolidation de la paix dans des secteurs tels que la santé, la nutrition, l'éducation, la protection et l'eau, l'assainissement et l'hygiène. L'échange d'informations et d'expériences entre le secteur EAH et celui de la consolidation de la paix est lui aussi limité. Les bonnes pratiques des programmes EAH menés par l'UNICEF et ses partenaires incluent la réalisation de consultations de grande ampleur auprès des communautés et la promotion de la participation des acteurs locaux aux décisions clés concernant par exemple l'attribution des ressources en eau et la prise en charge des coûts récurrents de fonctionnement et de maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau. Cette implication des communautés les encourage à assumer une part de la responsabilité relative à la gestion de l'accès à l'eau et favorise l'intérêt commun à entretenir les points d'eau. Envisager la prise de décisions de la sorte a grandement réduit les tensions entre membres de la communauté quant à l'accès à l'eau. Cela a aidé à promouvoir le dialogue, à garantir l'existence de mécanismes de résolution des différends et à renforcer la consolidation de la paix au sein des communautés. L'intégration aux programmes EAH de résultats et d'indicateurs relatifs à la consolidation de la paix est essentielle.

Faible attention accordée aux effets des changements climatiques

Nous ne pouvons plus ignorer la possibilité que les effets des changements climatiques exacerbent les conflits existants ou contribuent d'une manière ou d'une autre à des conflits futurs. Étant donné les problèmes de pénurie d'eau associés à la rapide accélération des chocs et des stress liés au climat (ainsi que d'autres facteurs tels que l'« hydropolitique » et la croissance démographique), les mesures de prévention à long terme qui n'ont pas été envisagées jusqu'à présent doivent passer au premier plan, y compris les mesures permettant la protection environnementale collaborative des ressources. Comme l'a décrit brièvement le deuxième chapitre du présent rapport, la région du Sahel, en Afrique, est particulièrement vulnérable à la hausse rapide des températures et à la pénurie d'eau, deux accélérateurs potentiels de conflit aussi bien entre les groupes qu'en leur sein[100]. Au Sahel, les températures augmentent 1,5 fois plus vite que

la moyenne mondiale, contribuant à une hausse de la fréquence des sécheresses et des inondations, qui affectent l'approvisionnement en eau, la production alimentaire et les moyens de subsistance[101]. Ces effets ont été associés à une augmentation de la violence et des conflits, notamment entre les groupes d'agriculteurs et d'éleveurs, souvent d'origines ethniques différentes, qui se disputent les ressources limitées. À mesure que ces conflits plus traditionnels se sont aggravés, l'émergence de l'extrême violence et du radicalisme a complexifié les dynamiques de conflit[102]. Lorsque les contextes de conflit et de déplacement sont situés dans une zone exposée aux catastrophes, le prolongement de la crise augmente la probabilité que d'autres (liées par exemple aux risques climatiques) s'y ajoutent et viennent compliquer l'intervention humanitaire, ralentir les progrès en matière de développement et submerger toutes les personnes impliquées.

La région de Diffa au Niger est un bon exemple de situation humanitaire complexe. Les vulnérabilités y sont nombreuses : insécurité alimentaire et taux élevés de malnutrition ; afflux de populations, qui ont commencé en 2013 et se sont accélérés à la suite des attaques de Boko Haram en 2015 ; et insécurité hydrique exacerbée par l'alternance entre sécheresses et inondations[103]. En mai 2017, la région accueillait 248 000 personnes déplacées : 51 % de déplacés internes, 43 % de réfugiés nigérians et 6 % de rapatriés. La pression exercée sur l'approvisionnement en eau a créé des tensions et des conflits entre éleveurs et agropasteurs, faisant deux morts en 2016. Le site de Kidjandi, situé à 70 km de la ville de Diffa, accueillait 1 100 personnes avant la situation d'urgence ; en 2017, sa population avait atteint 25 000 personnes, plaçant les services de base sous une pression considérable[104]. L'approvisionnement en eau de Kidjandi, qui reposait sur un puits de forage construit vers 1960 et équipé de deux pompes motorisées, permettait seulement de répondre aux besoins de 28 % de la population en 2017. Pour combler cette lacune, les acteurs du secteur EAH ont mis en place un approvisionnement par camion-citerne, dont le coût était toutefois particulièrement élevé (3 600 dollars É.-U. par jour) en raison des longs trajets nécessaires pour aller chercher l'eau[105]. La population déplacée étant réticente à quitter la région, pour des raisons de sécurité, une solution à long terme fondée sur l'engagement communautaire a été trouvée afin d'éviter les tensions au sein de la communauté et de répondre aux besoins des nombreux consommateurs d'eau : la mise en œuvre d'un réseau d'eau courante. Un modèle de partenariat public-privé a été mis en place pour recueillir les fonds et assurer le fonctionnement et la maintenance du système, créant ainsi un service pérenne d'approvisionnement en eau potable pour les années à venir.

Pour être sûrs de ne pas nuire, les acteurs du secteur EAH doivent acquérir une compréhension collective des nombreux risques propres aux contextes fragiles et de conflit semblables à Diffa. Ils doivent en outre mettre en place des garanties environnementales, en particulier dans les pays exposés aux pénuries d'eau, aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques, comme ceux du Sahel et du Moyen-Orient. Il est par ailleurs essentiel qu'ils prennent en compte ces risques aussi bien dans leurs propres opérations que dans leurs accords de partenariat.

4.2 Assurer la prise en compte de tous les aspects d'un conflit et consolider la paix grâce aux interventions EAH

Étant donné les difficultés précitées, il est important que le secteur EAH, de même que d'autres secteurs sociaux, utilise de manière systématique l'analyse de conflit (y compris les analyses rapides de conflit) dans les programmes afin de comprendre les dynamiques générales du conflit dans un contexte particulier, notamment : les principales parties prenantes ; les causes immédiates comme les causes sous-jacentes profondes du conflit ; les éléments pouvant déclencher une aggravation du conflit ; et les capacités existantes ou potentielles de soutien à la paix. Il importe en outre que le secteur EAH prenne en compte toutes les dimensions d'un conflit lors de la mise en œuvre des programmes et, dans la mesure du possible, s'appuie sur les services EAH en tant que services sociaux contribuant à la consolidation de la paix. Dans certains contextes, le concept de « consolidation de la paix » lui-même peut ne pas prendre en compte tous les aspects d'un conflit, les notions de conflit et de paix pouvant être politisées. Dans ce cas, il est utile d'appliquer les théories et approches de la consolidation de la paix, mais d'utiliser un vocabulaire se référant à la réduction des risques, ainsi qu'au renforcement de la cohésion sociale (ou du contrat social) et de la résilience. C'est la raison pour laquelle la compréhension du contexte et la réalisation d'une analyse de conflit sont une première étape importante.

Comment prendre effectivement en compte tous les aspects d'un conflit de façon satisfaisante

L'analyse de conflit n'a pas toujours besoin d'être formelle, coûteuse ou chronophage. Souvent, une analyse de conflit réalisée par un organisme des Nations Unies ou un partenaire de développement peut être examinée sous un angle différent afin de comprendre comment les dynamiques spécifiques au contexte peuvent influencer les interventions de programmes du secteur EAH, ou inversement. Les interventions doivent au minimum prendre en compte l'ensemble des aspects du conflit, être non discriminatoires

et respecter le principe consistant à « ne pas nuire ». Il serait toutefois naïf de penser que les infrastructures EAH peuvent toujours être dépolitisées. Qu'ils fournissent des services EAH dans des contextes caractérisés par de fortes tensions entre communautés ou par des relations tendues entre le gouvernement et la société civile, les acteurs EAH doivent sans cesse analyser les dynamiques de conflit et les interactions entre l'intervention et le contexte. À cet effet, il conviendra de vérifier continuellement l'apparition éventuelle de conséquences imprévues de l'intervention, et de créer des dispositifs permettant de suivre et d'assurer l'apprentissage institutionnel.

Des orientations existent dans ce domaine, telles que le guide *Water and Conflict: A toolkit for programming*, publié par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Cet outil aborde les connexions entre conflit, fragilité et gestion des ressources en eau, et fournit des informations utiles sur comment passer d'une analyse de conflit à une intervention et une programmation[106]. L'UNICEF fournit également des conseils dans le document *Conflict Sensitivity and Peacebuilding Programming Guide*, notamment sur les résultats renforçant la cohésion sociale, avec des exemples spécifiques au secteur EAH[107].

Mettre à profit les interventions pour consolider la paix

Le caractère vital des services EAH permet de tirer parti d'interventions spécifiques dans de nombreuses situations, en amenant des groupes en conflit à se réunir, en renforçant la cohésion sociale « verticale » et « horizontale », et en favorisant la consolidation de la paix[108].

- La cohésion sociale verticale est un résultat clé de la consolidation de la paix observé lorsque les relations entre l'État ou les autorités infranationales et les citoyens (ou les habitants d'un territoire distinct) sont renforcées, qu'une relation de confiance a été créée, et que le gouvernement est considéré comme transparent et capable de fournir des services et de rendre des comptes.

- La cohésion sociale horizontale est un résultat clé de la consolidation de la paix observé lorsque les relations et la confiance sont renforcées aussi bien entre différents groupes (fondés sur la religion, l'origine ethnique, le genre ou toute autre catégorie) et en leur sein[109].

Dans le contexte du lien entre action humanitaire, développement et paix, plusieurs exemples et pratiques prometteuses peuvent être mis en avant à cet égard, dont l'exemple de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés en Éthiopie exposé dans le chapitre précédent. Dans le rapport *Peace Dividends and Beyond: Contributions of administrative and social services to peacebuilding* du Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies, l'auteure développe une étude de cas sur une intervention EAH menée dans le centre de la Somalie, touché par la sécheresse[110]. Bien qu'aucune analyse de conflit n'ait été réalisée et que le projet n'ait pas été initialement axé sur la consolidation de la paix, l'UNICEF a rapidement constaté que l'accès à l'eau était depuis longtemps une source de conflit entre trois clans. De longues négociations et une gestion investie des conflits ont dû être conduites pendant neuf mois pour parvenir à mettre en œuvre quatre systèmes d'approvisionnement en eau et former les communautés locales à leur maintenance. Le processus a certes été long, mais a produit des résultats positifs : résolution du conflit, réconciliation, cogestion des systèmes d'approvisionnement en eau par les clans et renforcement de la cohésion sociale horizontale. Une fois le projet achevé, les communautés, travaillant désormais en collaboration, sollicitèrent des autorités nationales et le secteur privé en vue de garantir la pérennité à long terme des systèmes[111].

Le caractère vital des services EAH permet de tirer parti d'interventions spécifiques dans de nombreuses situations, en amenant des groupes en conflit à se réunir, en renforçant la cohésion sociale « verticale » et « horizontale », et en favorisant la consolidation de la paix.

L'étude *Relationships between water supply, sanitation and hygiene (WASH) service delivery and peace-building and state-building: A review of the literature*, réalisée par l'Overseas Development Institute (ODI), cite le cas d'un conflit apparu entre deux villages de la province du Sud-Kivu en République démocratique du Congo en raison d'un accès à l'eau perçu comme inégal[112]. Les querelles entre les communautés se sont amplifiées lorsque de nouveaux services d'approvisionnement en eau ont été fournis au village de Swima, mais pas à celui tout proche d'Ihua, conduisant à des menaces contre la source de l'approvisionnement. Un comité local de gestion de l'eau, conduit par des femmes, est intervenu pour négocier

une solution : Ihua a été raccordé au nouveau système et les communautés ont ensuite géré conjointement l'approvisionnement en eau[113].

D'autres publications de divers acteurs du secteur EAH citent de nombreuses études de cas intéressantes et réjouissantes comme celles-ci ; mais la base de connaissances sur la contribution des interventions EAH à la consolidation de la paix doit être mieux comprise et étendue[114]. Pour pouvoir tirer des conclusions plus explicites à cet égard, il faudra veiller à concevoir des programmes de consolidation de la paix clairs et à garantir la réalisation d'évaluations formelles des programmes.

Les études de cas ci-après, destinées à compléter la documentation existante, ont été élaborées pour illustrer comment de récentes interventions EAH ont directement renforcé la cohésion sociale en remédiant aux causes profondes sous-jacentes des conflits. Les services EAH sont un moyen d'établir des liens entre des groupes en conflit : remédier aux frustrations quotidiennes liées au manque d'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement peut aider à restaurer un sentiment de normalité, la stabilité, la sécurité, la responsabilité, la transparence et la cohésion communautaire. Les mesures de consolidation de la paix reposant sur les services EAH ont en outre offert à l'UNICEF et à ses partenaires l'occasion de fournir des services supplémentaires aux enfants.

Les services EAH sont un moyen d'établir des liens entre des groupes en conflit : remédier aux frustrations quotidiennes liées au manque d'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement peut aider à restaurer un sentiment de normalité, la stabilité, la sécurité, la responsabilité, la transparence et la cohésion communautaire.

Étude de cas

Maintien de la paix en milieu urbain par le biais d'interventions EAH à Tripoli (Liban)[115]

L'intervention multisectorielle engagée pour faire face au besoin de services EAH améliorés dans tout Tripoli a renforcé la cohésion sociale horizontale, en restaurant la confiance entre différents quartiers divisés de la ville.

Tripoli est une ville densément peuplée, qui compte des communautés alaouites, concentrées principalement dans le quartier de Jabal Mohsen, et sunnites, vivant principalement dans les quartiers de Kobbé et de Bab el-Tebbaneh.
Ces quartiers ont été touchés par les divisions et le sectarisme en raison principalement de la guerre civile qui a frappé le Liban, et la situation s'est trouvée exacerbée par des facteurs sociaux, politiques et économiques complexes, notamment des griefs majeurs liés à la prestation de services[116].

Ainsi, les inégalités de revenu sont importantes à Tripoli, et la prestation des services publics de même que la redevabilité de l'État sont insuffisantes. Les groupes sectaires et ne relevant pas de l'administration ont donc comblé les lacunes dans les services tels que les écoles et les hôpitaux[117]. Dans d'autres cas, les services sont fournis par des prestataires du secteur privé, dont la redevabilité est là aussi insuffisante. Les rivalités entre les quartiers sectaires prennent parfois un tour violent et la pression liée au conflit en République arabe syrienne a conduit à des affrontements entre 2011 et 2014, les deux communautés soutenant des factions opposées et accueillant les réfugiés. Les raisons exactes et les auteurs des violences entre communautés et groupes sectaires sont difficiles à déterminer, mais les causes profondes sont notamment la négligence de la part du gouvernement central et les inégalités politiques et socioéconomiques[118].

Un règlement politique général a été négocié pour mettre un terme à l'escalade de la violence, et les troupes libanaises sont arrivées en 2014 pour maintenir l'ordre. Les conflits remontant aux années 1980 associés à la négligence prolongée avaient alors eu raison des infrastructures et des services EAH de Tripoli[119]. Le prestataire public de services d'approvisionnement en eau a tenté de résoudre le problème et de raccorder l'approvisionnement en eau au réseau de distribution rénové de Kobbé pour alimenter Jabal Mohsen, mais les résidents de Kobbé, mus par les tensions et le conflit latents, ont expulsé le prestataire public de services d'approvisionnement en eau et comblé les tranchées creusées par son sous-traitant. Les résidents de Jabal Mohsen, ne pouvant accéder à des quantités suffisantes d'eau de qualité adéquate, n'avaient d'autre choix que

Liban

d'acheter de l'eau ou de collecter l'eau de mauvaise qualité du réseau d'eau courante existant, peu fiable et vétuste. Parmi les autres problèmes figurent les faibles niveaux d'accès à l'assainissement et les déchets jonchant les rues de Tripoli.

Des groupes locaux, dont l'ONG locale Lebanese Relief Council (LebRelief), ont mené diverses initiatives de gestion des conflits et de consolidation de la paix au cours de cette période, et ont réuni les communautés de Tripoli pour remédier aux déficiences des services. Des campagnes de sensibilisation sociale et de communication axée sur le changement comportemental ont été lancées afin de faire le lien entre les mauvaises conditions d'assainissement et d'approvisionnement en eau, d'une part, et la santé, la sensibilisation à l'environnement et le renforcement de la cohésion sociale par l'amélioration des services, d'autre part. LebRelief a en premier lieu organisé une foire sur l'EAH pour sensibiliser la population aux mauvaises conditions en la matière et à leurs répercussions sur la santé et le bien-être des communautés. Les jeunes ont joué un rôle central dans l'organisation de la foire et dans la mobilisation des communautés alaouites comme sunnites, au moyen d'instruments et de technologies scientifiques, tels que des microscopes pour mettre en évidence la présence de bactéries dans l'eau et des lampes à rayons ultraviolets pour détecter les bactéries présentes sur les mains. La possibilité de voir les bactéries invisibles à l'œil nu qui peuvent être présentes dans l'eau a permis de bien faire comprendre les risques que l'eau insalubre et les mauvaises conditions d'assainissement représentent pour les communautés. Encouragée par la réussite de cette interaction avec les deux communautés sur la question de l'EAH, LebRelief a par la suite organisé une grande représentation théâtrale communautaire, incluant des enfants, afin de communiquer des messages clés sur le secteur EAH et d'aborder ce que vivent les résidents de Tripoli au quotidien. Les enfants constituent souvent des agents fédérateurs puissants : leur participation a encouragé les parents des deux communautés à assister aux représentations.

Ces deux grandes manifestations participatives menées à l'échelle de la communauté, parmi de nombreuses autres, ont rétabli la confiance entre les groupes sectaires et les quartiers de Tripoli en tirant parti du besoin en services EAH améliorés dans l'ensemble de la ville, et ont ainsi contribué à la cohésion sociale horizontale. Elles ont alors donné à l'UNICEF l'occasion d'utiliser son pouvoir de mobilisation pour réunir les responsables communautaires et les prestataires publics de services afin d'aborder les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement et l'amélioration des services pour tous. Une fois la collaboration en place et les fonds trouvés, l'étape suivante a consisté à mettre en œuvre la modernisation des infrastructures.

L'amélioration des infrastructures EAH et la mise en place de mécanismes de redevabilité ont également permis d'instaurer une cohésion sociale verticale entre la population locale et le prestataire public de services d'approvisionnement en eau.

Les jeunes Tripolitains des communautés alaouites et sunnites ont été intégrés plus avant dans le programme, par l'intermédiaire des campagnes EAH en cours, de formations et de perspectives d'emploi. Une fois les compétences spécifiques acquises, ils étaient chargés de mettre en œuvre les améliorations des infrastructures EAH. Les jeunes marginalisés ont en outre été formés à réhabiliter les espaces utilisés comme décharges sauvages et à en faire des espaces verts adaptés aux enfants, leur assurant des compétences pour un futur emploi.

L'amélioration des infrastructures EAH et la mise en place de mécanismes de redevabilité ont également permis d'instaurer une cohésion sociale verticale entre la population locale et le prestataire public de services d'approvisionnement en eau. Ce dernier a créé une unité de service à la clientèle afin de recueillir les plaintes et les retours. Les activités de sensibilisation, les améliorations apportées aux infrastructures et la mise en place des dispositifs de redevabilité ont eu pour résultat final le versement par les résidents de frais abordables pour la fourniture d'un approvisionnement en eau salubre. Il s'agissait de la première fois depuis des dizaines d'années que le prestataire public de services d'approvisionnement en eau percevait des revenus de la part de ces communautés pauvres et vulnérables ; ce résultat est d'autant plus remarquable que les résidents de certaines zones plus affluentes (p. ex., Beyrouth) refusent de payer. Si la réglementation des services EAH et de la gestion des déchets solides reste un problème majeur, les quartiers de Jabal Mohsen, de Kobbé et de Bab el-Tebbaneh ont néanmoins enregistré une réussite exceptionnelle dans le renforcement de la cohésion sociale horizontale comme verticale, la première se manifestant dans la collaboration de groupes divisés en vue d'améliorer des services servant l'ensemble de la communauté, et la deuxième par leur disposition à payer pour les services fournis[120].

Étude de cas

Eau et diplomatie de la santé publique au Moyen-Orient[121]

Les efforts de plaidoyer et de sensibilisation sur les dangers de l'eau contaminée pour l'environnement et la santé publique ont contribué à faire converger l'opinion publique des Palestiniens et des Israéliens sur la nécessité d'agir pour faire face à ces risques.

L'État de Palestine, dont la Cisjordanie et la bande de Gaza, partage un bassin versant avec Israël. Les eaux souterraines et les rivières qui parcourent le territoire sont une source d'eau potable pour la population et servent l'agriculture et l'industrie. En raison du manque de coopération et d'équité qui affecte depuis longtemps la gestion par les deux parties des réserves d'eau communes, les eaux de surface et souterraines peuvent se trouver gravement polluées par les eaux usées issues de l'industrie et des ménages, lesquelles menacent l'environnement et la santé publique[122]. En 2001, l'USAID, en collaboration avec plusieurs parties prenantes, notamment la Régie palestinienne des eaux, a proposé de construire une station d'épuration et d'autres infrastructures dans la zone d'Hébron, dans la bande de Gaza[123]. Les négociations diplomatiques et les campagnes internes de plaidoyer menées à l'échelle communautaire dans l'État de Palestine comme en Israël n'ont toutefois pu empêcher les retards, les désaccords et une décennie d'inaction[124]. Ce n'est qu'en 2011 que les efforts visant à trouver des solutions d'assainissement ont repris, la Banque mondiale et l'Agence française de développement intervenant pour construire les infrastructures nécessaires.

La situation dans la bande de Gaza est beaucoup plus complexe. Le conflit entre Palestiniens et Israéliens a conduit ces derniers à prendre le contrôle en empêchant les marchandises d'entrer dans la bande de Gaza. Israël soutient en outre que les matériaux indispensables aux infrastructures EAH, tels que le ciment, les canalisations et l'équipement électrique, pourraient être utilisés pour construire des tunnels, fabriquer des bombes et menacer la sécurité de la population d'Israël plutôt que de servir leur objectif initial, à savoir améliorer les services EAH.

À partir de 2001, l'ONG régionale EcoPeace Middle East a participé à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie agissant sur deux fronts : un plaidoyer en faveur d'un changement de politique auprès du gouvernement et des campagnes de sensibilisation auprès de la communauté, dans les deux territoires. Les risques pour l'environnement

Israël et l'État de Palestine

et la santé publique, tels que les eaux usées non traitées polluant l'approvisionnement en eau à Hébron et les plages palestiniennes et israéliennes dans la bande de Gaza, ont été mis en avant comme danger pour la sécurité des populations palestiniennes et israéliennes[125]. Une usine de dessalement israélienne destinée à produire de l'eau potable était en outre menacée de fermetures intermittentes en raison de la grave contamination de l'eau dans la zone de prélèvement, due aux rejets dans la mer des eaux usées de la bande de Gaza. Parallèlement à ses activités de plaidoyer auprès du gouvernement et de sensibilisation auprès des communautés, EcoPeace Middle East a lancé des campagnes sur Facebook, soulignant la situation « perdant-perdant » que le problème constituait pour les deux parties. À la suite de ces efforts, l'opinion publique – généralement divisée entre opinions politiques conservatrices et libérales et entre groupes palestiniens et israéliens – s'est unie autour du besoin d'agir pour stopper la destruction de l'environnement et préserver l'eau salubre et la santé publique, une solution mutuellement bénéfique pour toutes les populations touchées.

Les différents appels au respect du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme ont certes joué un rôle important, mais ce qui a permis de sortir de l'impasse dans ce cas précis est l'approche pragmatique adoptée par les deux parties pour protéger la santé publique. Cette approche a été influencée par les activités de sensibilisation menées auprès des populations palestiniennes et israéliennes afin de les informer des risques pour la santé publique, tels que les panaches d'eaux usées causés par le manque d'installations fonctionnelles de traitement des eaux usées, qui polluent les eaux souterraines et souillent les plages. Ces panaches atteignaient en outre la prise d'eau de l'usine de dessalement israélienne mentionnée (qui produit 15 % de l'eau potable du pays), l'obligeant à fermer par intermittence. La sécurité hydrique étant une priorité politique majeure en Israël, la stratégie d'EcoPeace Middle East a consisté à se focaliser sur une plateforme globale sur la question et à galvaniser le soutien de la communauté locale par l'intermédiaire des réseaux sociaux, de vidéos et de dessins humoristiques.

En Israël par exemple, les maires, sous la pression de leurs administrés, ont écrit une lettre au bureau du Premier ministre israélien pour lui demander de résoudre le problème. Non seulement une solution a été fournie pour la construction de la première station d'épuration moderne de Gaza, mais l'entrée dans la bande de Gaza des matériaux nécessaires à l'amélioration d'autres infrastructures EAH a été autorisée. La ressource en eau partagée et les besoins communs en matière d'eau salubre et d'environnement sain ont fourni l'occasion de faire mieux comprendre la nécessité de promouvoir la sécurité humaine et la coopération entre les populations palestiniennes et israéliennes.

Programme pour le changement

4.3 Programme pour le changement : Prévenir et faire cesser les conflits

L'exclusion de services tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement peut alimenter des griefs, eux-mêmes susceptibles conduire à des violences. Il est nécessaire de comprendre les connexions entre les interventions EAH et les facteurs sociaux, politiques, économiques, culturels et environnementaux plus globaux pour respecter le principe consistant à « ne pas nuire », prévenir la violence et faire cesser les conflits.

Le secteur EAH est invité à s'assurer que les interventions dans ce domaine qui relèvent de l'action humanitaire ou du développement, et qui sont menées dans les contextes fragiles et de conflit prennent au moins en compte tous les aspects du conflit. Les acteurs du secteur doivent toujours analyser les dynamiques de conflit en cours et les interactions entre l'intervention et le contexte, conformément au principe et à la responsabilité fondamentale consistant à ne laisser personne de côté. Afin de garantir que les interventions respectent le principe « ne pas nuire », elles doivent faire l'objet d'un suivi continu, portant notamment sur l'apparition éventuelle de conséquences imprévues.

Les gouvernements, le secteur EAH et le secteur privé sont invités à adopter une approche plus systématique et stratégique de mise à profit des interventions EAH pour lutter contre les facteurs et les dynamiques de conflit et pour consolider la paix. Dans la mesure du possible, les acteurs du secteur EAH doivent utiliser la prestation de services comme un possible pont permettant de renforcer la cohésion sociale, aussi bien verticale qu'horizontale, et d'optimiser ses retombées positives. Cela passe notamment par le renforcement de la légitimité et de la confiance non seulement envers le gouvernement et les prestataires de services, mais aussi entre les communautés et en leur sein.

5. Améliorer les conditions de vie : Fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement

La préparation aux situations d'urgence et les interventions connexes doivent être reliées aux programmes de développement durable visant à garantir le respect des droits de tous à l'eau et à l'assainissement et cherchant à atteindre la couverture universelle des services EAH. Cette approche correspond à l'engagement des États membres de l'ONU à répondre aux besoins des enfants en matière de survie et de développement, au titre des cibles 6.1 et 6.2 des ODD. À cet effet, de nouvelles méthodes de travail doivent être adoptées à plusieurs niveaux : politiques et stratégies ; planification, suivi et examen ; dispositions institutionnelles ; et renforcement des capacités.

Le présent chapitre repose sur une des responsabilités fondamentales du Programme d'action pour l'humanité, qui consiste à améliorer les conditions de vie en allant au-delà d'une simple fourniture d'aide pour mettre fin au dénuement. L'objectif de cette partie est de renforcer la résilience des gouvernements, des prestataires de services et des communautés afin qu'ils puissent fournir des services EAH aussi bien dans les situations de crise humanitaire que dans les contextes de développement, dans des environnements fragiles et de conflit. Comme indiqué dans l'introduction, le Programme d'action pour l'humanité a été élaboré afin de compléter le Programme 2030, lequel fournit le cadre mondial global et l'orientation à suivre par le secteur EAH. Il encourage également les pays à évaluer leur capacité à atteindre la couverture universelle des services EAH, à définir des cibles en conséquence et à examiner quels dispositifs fondamentaux du secteur (telles que le renforcement des capacités) consolider pour atteindre leurs cibles. Si le financement constitue l'obstacle à l'atteinte des cibles du secteur EAH le plus souvent cité, une multitude de goulots d'étranglement empêchent les pays de réaliser leurs objectifs sectoriels, notamment : l'instabilité et les conflits prolongés ; l'inefficacité du secteur ; le manque de réglementation et de redevabilité ; et la faiblesse des capacités. Ces goulots d'étranglement ne peuvent être tous éliminés qu'en procédant à des réformes, en attribuant des ressources supplémentaires et en appliquant des méthodes de travail différentes qui rassemblent les parties prenantes des secteurs de l'humanitaire et du développement.

Certains contextes fragiles progressent vers l'atteinte des ODD relatifs à l'eau et à l'assainissement, mais d'autres sont en retard.

Dans de nombreux cas, les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement se sont détériorés au fil de décennies de négligence, caractérisées par une exploitation et une maintenance inappropriées, des rénovations insuffisantes, et une croissance démographique plus rapide que l'investissement dans les services. Ainsi, entre 2000 et 2017, la couverture de l'approvisionnement en eau en milieu urbain au Niger est passée de 94 % à 84 %, tandis que la couverture de l'assainissement en milieu urbain au Zimbabwe a diminué, passant de 65 % à 46 %[126].
Au Nord-Darfour et au Sud-Darfour (Soudan), sur la même période, non seulement les services ont décliné dans certaines zones urbaines, mais les taux de défécation à l'air libre ont en outre augmenté dans les milieux ruraux, passant de 26 % à 41 %[127].

Dans les contextes de fragilité et de conflit armé infrarégionaux, le niveau de prestation de services EAH est souvent inférieur aux moyennes nationales, ce qui peut exacerber les tensions au sein des communautés touchées, mais aussi entre ces dernières et l'État. Le nord-est du Nigéria, théâtre du conflit prolongé entre le Gouvernement et le groupe terroriste Boko Haram, présente la couverture en services d'approvisionnement en eau la plus faible du pays[128]. Et dans les provinces du Kasaï et du Kasaï central de la République démocratique du Congo, où le ressentiment latent à l'égard du Gouvernement a explosé en guerre civile en 2016, la couverture des services d'eau et d'assainissement est l'une des plus faibles du pays : 16 % seulement de la population a accès à des services d'approvisionnement en eau de base et 8 % à des services d'assainissement de base[129].

Les progrès vers l'atteinte des ODD relatifs aux services EAH dans les contextes fragiles affichent un retard alarmant selon les dernières estimations du Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'UNICEF relatives à la période 2000-2017[130].
Un tiers des pays seulement (18 sur 50) est en bonne voie d'éliminer la défécation à l'air libre d'ici à 2030, tandis que les deux autres tiers progressent trop lentement, voire reculent : la défécation à l'air libre a augmenté depuis 2000 dans six pays (Congo, Madagascar, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo et République-Unie de Tanzanie). Un pays fragile sur cinq seulement (10 sur 54) est en bonne voie d'atteindre l'accès universel à des services de base d'approvisionnement en eau potable d'ici à 2030, tandis que les autres progressent trop lentement et que la couverture diminue même depuis 2000 dans huit pays (Burkina Faso, Comores, République populaire démocratique de Corée, Guinée, Îles Salomon, Tchad, République bolivarienne du Venezuela et Zimbabwe).
Et seulement un pays sur dix (5 sur 52) est en bonne voie d'atteindre l'accès universel à un assainissement de base, les autres enregistrant des progrès trop lents, voire un

recul pour neuf d'entre eux (Cameroun, Gambie, Kenya, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, Tchad et Zimbabwe).

Pour inverser cette tendance décourageante et garantir un appui vital dans les situations d'urgence, il faut des gouvernements, des services EAH et des communautés résilients capables d'absorber et de réduire les effets des risques engendrés par un conflit, de se relever, et d'empêcher que la situation ne dégénère en catastrophe.

Selon le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la résilience se définit comme la capacité d'un gouvernement, d'un système (dans le cas présent, le système EAH) et d'une communauté « de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base »[131]. Et cette résilience ne peut être construite dans les délais limités qui caractérisent les crises humanitaires : il faut des années pour intégrer des mesures d'amélioration des interventions d'urgence et de prévention/réduction des effets négatifs des situations d'urgence, qu'elles soient provoquées par un conflit, par des risques naturels ou par des décennies de négligence du secteur EAH. Ces mesures entrent dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche tenant compte des risques qui couvre tous les aspects du secteur EAH (p. ex., coordination, suivi, politiques, financement) et de la prestation de services (p. ex., mise en œuvre, infrastructure, fournitures, personnel).

Les actions praticables décrites ici et énoncées dans le programme pour le changement sont conçues pour réduire les effets des crises prolongées, mais aussi pour protéger et accélérer les progrès dans la réalisation des ODD, en particulier l'ODD 6. Elles sont alignées sur le Cadre de SWA, convenu par plusieurs organismes sectoriels, qui prévoit la prise en charge nationale des approches de renforcement des instances dirigeantes du secteur et s'appuie sur les principes directeurs, les cinq dispositifs fondamentaux et les quatre comportements collaboratifs de SWA[132]. La structure du présent chapitre repose sur le cadre de SWA et couvre : les politiques et les stratégies ; la planification, le suivi et l'examen ; les dispositifs institutionnels ; et le renforcement des capacités. La mobilisation des ressources par le biais d'appels humanitaires est abordée dans la sous-section sur la planification, tandis que la mobilisation des financements sectoriels depuis d'autres sources est traitée séparément (voir chapitre 6).

5.1 Politiques et stratégies visant à garantir la résilience du secteur EAH

Le Cadre de résilience du secteur EAH dans les contextes fragiles et de conflit proposé est conçu à la fois pour assurer une intervention humanitaire prévisible et pour réduire et prévenir les catastrophes, tout en préservant les avancées obtenues dans la réalisation des ODD.

La transition de l'intervention humanitaire à l'aide au développement dans les contextes fragiles et de conflit ne se fait pas de manière linéaire ; certains experts la considèrent comme un modèle de type « contiguum », ce qui sous-entend que tous les instruments employés dans le cadre du lien entre action humanitaire, développement et paix peuvent être utilisés simultanément[133]. À l'exception des pays entièrement affectés par un conflit, la plupart des contextes fragiles doivent simultanément répondre à des besoins humanitaires dans certaines zones du pays, soutenir le relèvement dans d'autres et appuyer le développement et la paix dans d'autres encore. Dans les conflits prolongés, plusieurs phases sont souvent observées au même endroit et au même moment en raison des cycles récurrents enchaînant périodes de conflit et de relative stabilité. Prenant en compte ces phases d'urgence simultanées et imbriquées d'urgence, de relèvement et de développement dans un contexte donné, le cadre suivant est proposé en vue d'orienter la hiérarchisation des interventions clés au cours de chaque phase, aussi bien pour prévenir et contrôler les crises sanitaires que pour préserver et accélérer les progrès dans la réalisation de l'ODD 6 (voir la figure 3). Chaque phase principale du Cadre de résilience du secteur EAH dans les contextes fragiles et de conflit est examinée en détail ci-dessous : conflit latent/paix fragile ; conflit aigu ; conflit prolongé ; et post-conflit.

Conflit latent/paix fragile : investir tôt pour maximiser les résultats

Lors des périodes de conflit latent ou de paix fragile, les investissements dans la mise à niveau des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement négligés pendant des décennies produiront les meilleurs résultats pour les enfants, en protégeant la santé publique, en réduisant les tensions communautaires et en accélérant plus rapidement les progrès dans la réalisation des droits de l'homme, de la paix et du développement.

Ces investissements requièrent impérativement d'améliorer la prestation de services et l'accès équitable et fondé sur les droits, tout en assurant la mise en place de mécanismes de redevabilité pour le gouvernement, les prestataires de services et la communauté. Malheureusement, dans de

Figure 3. Cadre de résilience du secteur EAH dans les contextes fragiles et de conflit

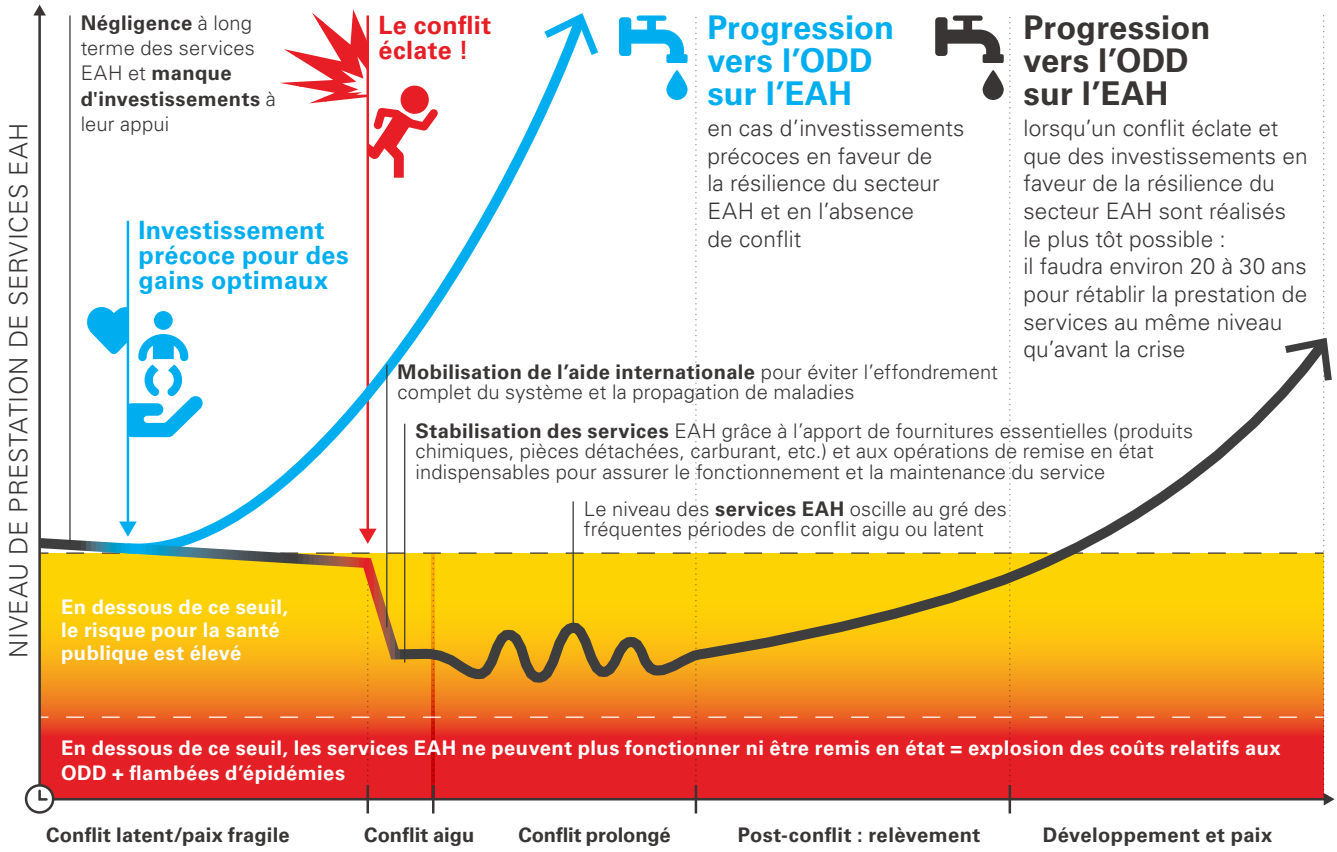

Remarque : Dans les contextes de conflit, les interventions humanitaires et de développement ne sont pas linéaires. Les interventions humanitaires et de développement sont souvent conduites de façon simultanée.

nombreux cas, le conflit ne peut être évité. Il est donc essentiel de garantir que les gouvernements et les prestataires de services EAH sont suffisamment préparés à un futur conflit, en mettant en œuvre une approche tenant compte des risques qui intègre des mesures de préparation aux situations d'urgence et de prévention dans tous les aspects de leur fonctionnement, y compris les capacités institutionnelles (p. ex., structure, coordination, gestion et procédures opérationnelles), les capacités en matière de ressources humaines, les fournitures et les ressources financières. Des mesures de préparation aux situations d'urgence et de prévention applicables aux contextes de conflit et venant appuyer une approche tenant compte des risques sont proposées dans cette section et dans les précédentes. Un exemple de mesure de prévention est la promotion de modèles de prestation de services axés sur des partenariats communautaires ou public-privé, qui sont capables de demeurer opérationnels en période de conflit parce qu'ils sont structurés de façon à préserver une certaine indépendance face aux tentatives d'influence politique négative et à la pression financière de la part des parties au conflit, comme décrit ci-après dans la partie consacrée aux dispositions institutionnelles (voir section 5.3).

Conflit aigu : Intervention d'urgence

Lorsqu'un conflit se déclare, qu'il implique ou non des combats armés, la priorité des parties prenantes de l'aide internationale est de prévenir l'effondrement du secteur EAH, à savoir les services EAH existants. C'est en effet le moyen le plus efficace de lutter rapidement contre les maladies et de fournir des services vitaux à des millions de personnes.

Sans cette aide, outre la catastrophe humaine potentielle, les systèmes EAH sont susceptibles de subir des dommages irréparables et de requérir des investissements à long terme bien plus élevés que s'ils étaient restés opérationnels. Il convient donc en priorité d'exploiter et de préserver les services EAH existants, en garantissant les fournitures essentielles (p. ex., chlore, pièces détachées, groupes électrogènes, carburant) et les opérations de remise en état indispensables pour maintenir le système en état de fonctionnement. Cette approche implique également de créer des mesures incitatives pour le personnel, telles que des formations essentielles, afin de réduire la « fuite des cerveaux » occasionnée lorsque les prestataires

de services travaillent dans un environnement difficile, dangereux et aux ressources limitées[134]. Par exemple, en 2018 au Yémen, l'UNICEF et l'Agence allemande de coopération internationale ont dispensé une formation technique et opérationnelle cruciale au personnel des entreprises locales d'approvisionnement en eau et d'assainissement restant sur place, sur la base d'une évaluation rapide des besoins[135]. Cette approche consistant à maintenir les systèmes existants en état de fonctionnement a fait ses preuves dans des pays tels que l'Iraq, la République arabe syrienne et le Yémen lors d'interventions dirigées principalement par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'UNICEF. Les contextes étaient majoritairement urbains, mais l'approche peut également être applicable aux services EAH existants en zone rurale lors de conflits[136].

Dans les cas où les services existants d'une communauté d'accueil sont dépassés par l'arrivée massive de personnes déplacées, de nouveaux services EAH doivent être mis en place et exploités, ou les services existants doivent être remplacés, de façon à répondre aux besoins de la population déplacée comme de ceux de la communauté d'accueil (voir l'étude de cas sur Gambela en Éthiopie au chapitre 3). Un autre exemple est la crise des Rohingya au Bangladesh, à laquelle le Gouvernement du Bangladesh et la communauté internationale ont répondu par une intervention humanitaire massive en 2017 face à la vague de réfugiés rohingya affluant dans le district de Cox's Bazar[137]. Fin 2018 toutefois, près de 730 000 nouveaux réfugiés avaient rejoint le Bangladesh, submergeant la communauté locale[138]. Afin d'atténuer la pression sur l'eau et l'assainissement, un vaste réseau de services EAH a été construit, dans les conditions difficiles des camps surpeuplés. Ces deux exemples montrent que des solutions pérennes peuvent être mises en œuvre dès le début d'une situation d'urgence, anticipant ainsi les étapes de relèvement et de développement.

Conflit prolongé : Cycles récurrents de conflit latent et aigu

Dans les conflits prolongés, caractérisés par des cycles récurrents de conflit latent et aigu, les activités peuvent viser à anticiper le relèvement tout en renforçant la résilience du secteur EAH de façon à pouvoir faire face à une phase de conflit aigu lorsqu'elle se présente.

Concrètement, cela signifie accorder la priorité aux activités clés de renforcement de la résilience, telles que la consolidation des capacités du personnel essentiel du secteur EAH, et élaborer des modèles de prestation de services EAH capables de demeurer opérationnels en période de conflit. Il s'agit d'adopter, dès le début du conflit prolongé, une approche tenant compte des risques pour l'investissement dans des solutions durables, telles que les opérations de rénovation indispensables et, dans la mesure du possible, la construction d'infrastructures EAH pérennes. Dans le même temps, en raison des occurrences fréquentes de conflit aigu, il est essentiel de garantir des capacités solides de préparation et de réponse aux situations d'urgence. En outre, des occasions se présenteront de tirer parti des services EAH pour remédier de manière proactive aux causes profondes du conflit et de l'instabilité (voir section 4).

Post-conflit : Relèvement et paix

L'accélération vers la paix et le développement après un conflit est beaucoup plus lente que dans le cas des catastrophes naturelles ou des crises économiques.

L'économie et les institutions d'un pays mettent en moyenne 30 ans à retrouver leur niveau antérieur au conflit, 20 ans dans le meilleur des cas[139]. Cette phase est le moment idéal pour mettre l'accent sur les dividendes de la paix et pour tirer parti de la prestation de services EAH de façon à soutenir le dialogue et la réflexion, et à cultiver la confiance et la cohésion. De manière générale, la même approche de renforcement de la résilience du secteur EAH telle que décrite pour la phase de conflit latent ou de paix fragile s'applique, à la différence que l'investissement doit couvrir une période plus longue pour parvenir au même résultat.

Stratégies et politiques applicables à toutes les phases

Conformément au Cadre de résilience du secteur EAH dans les contextes fragiles et de conflit décrit ci-dessus, des politiques sont nécessaires pour aider les gouvernements et les prestataires de services durant toutes les phases, et pour prévenir les cycles répétés de conflit et de violence.

Selon les phases décrites ci-dessus, le niveau de service fourni peut changer considérablement sur le plan du type, de la qualité, de la durabilité, de la quantité et du coût. Les politiques doivent couvrir les normes de base, telles que la quantité minimale d'eau devant être prise en charge dans les situations d'urgence (généralement 15 litres par personne et par jour)[140], et viser les normes nationales applicables aux contextes de développement (généralement 80 litres par personne et par jour). Des politiques plus complexes portant sur les subventions peuvent également s'avérer nécessaires selon la vulnérabilité des populations dans les contextes humanitaires, et ces politiques peuvent être associées à des cadres mondiaux s'il y a lieu. Par exemple, le Pacte mondial sur les réfugiés peut servir de cadre en vue de garantir l'attribution d'une subvention équitable pour la prestation de services EAH

parmi les communautés d'accueil pauvres qui hébergent des personnes déplacées et des réfugiés, afin d'éviter l'apparition de tensions entre les groupes de population (voir chapitre 3).

Lors du renforcement de la résilience du secteur EAH, il est indispensable de prendre en compte les pénuries d'eau, afin de veiller à ce que la source d'approvisionnement en eau ne devienne pas la cause d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle.

Dans les situations humanitaires, où la priorité est pourtant de sauver des vies, la pénurie d'eau est souvent une considération secondaire. Cette attitude est compréhensible dans les situations d'urgence soudaines, mais inadaptée dans les contextes de crise prolongée durant de nombreuses années, où les pénuries d'eau peuvent aggraver le conflit ou en provoquer d'autres. Étant donné le grand nombre de crises prolongées à l'échelle mondiale, les organismes dotés d'un double mandat couvrant l'action humanitaire et le développement devraient envisager de s'impliquer sérieusement dans la gestion des ressources en eau, et procéder au minimum à une évaluation des ressources en eau avant de les exploiter. En outre, dans les contextes où l'UNICEF et d'autres organismes disposant d'un double mandat restent présentes et actives sur place tout au long d'une crise et après, ils doivent assumer une plus grande responsabilité dans le renforcement de la gestion des ressources en eau limitées.

Au Liban par exemple, l'UNICEF apporte au Gouvernement son aide dans la réalisation de recherches stratégiques et d'études techniques destinées à déterminer comment gérer les ressources en eau du pays de manière plus durable. L'accent est mis en particulier sur la gestion durable des eaux souterraines, la principale source d'eau potable au Liban. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour le secteur de l'eau, élaborée pour répondre au problème des ressources en eau limitées, l'UNICEF a réalisé une analyse de faisabilité pour appuyer une évaluation de l'impact environnemental relative à des interventions de recharge des aquifères sur quatre sites considérés comme adaptés techniquement à la mise en œuvre de cette technologie[141]. Ces travaux aideront le Gouvernement à prendre des décisions quant à l'exploitation responsable des ressources en eau, améliorant ainsi la résilience de la prestation de services EAH et réduisant la probabilité de tensions futures liées aux pénuries d'eau.

Une nouvelle priorité dans le renforcement de la résilience du secteur EAH est la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables pour alimenter les systèmes concernés, car il s'agit d'une forme d'alimentation électrique à la fois fiable et indépendante.

La fourniture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, notamment dans les environnements urbains, dépend d'autres services, tels que l'alimentation électrique. Les coupures de courant, qu'elles soient délibérées, involontaires ou issues de négligences, sont souvent le principal obstacle à la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les contextes fragiles et de conflit. Le CICR est l'un des rares organismes à avoir systématiquement consolidé sa capacité à fournir des solutions d'approvisionnement énergétique plus durables. L'UNICEF et les autres organismes contribuant aux services EAH dans les milieux urbains doivent examiner comment renforcer leur propre capacité à fournir ces solutions, ou mettre en place des partenariats appropriés pour compléter leur expertise en matière d'EAH.

L'innovation s'accélère dans ce domaine, bien que dans l'immédiat, les énergies renouvelables ne puissent assurer une alimentation électrique à l'échelle requise pour les systèmes urbains étendus d'approvisionnement en eau et d'assainissement (il existe toutefois quelques exceptions, comme en Jordanie, où l'alimentation électrique des camps de grande superficie est produite par des panneaux photovoltaïques, pour lesquels de grandes étendues de terres inutilisées sont disponibles). Les énergies renouvelables sont une source de courant fiable, rentable et écologique, en particulier dans les contextes où la fragilité et les conflits rendent l'alimentation électrique traditionnelle aléatoire, ou dans les environnements isolés où il est difficile d'assurer la distribution. Dans ces derniers, les partenaires de l'aide humanitaire et de l'aide au développement travaillent de plus en plus avec les gouvernements et les prestataires de services pour investir dans les solutions basées sur les énergies renouvelables. Le Gouvernement mauritanien, par exemple, a mis en place avec le soutien de l'UNICEF, entre 2015 et 2017, un projet d'approvisionnement en eau reposant sur l'installation de puits de forage alimentés par des panneaux solaires, desservant 23 000 personnes de 40 communautés isolées sujettes aux sécheresses. La réussite du projet a conduit le Gouvernement à élaborer des plans en vue d'aider plus de 2 500 petites communautés isolées restantes à accéder à des réseaux d'approvisionnement en eau de faible étendue alimentés à l'énergie solaire d'ici à 2030[142].

5.2 Planification, suivi et examen

Planification

Le renforcement de la résilience du secteur EAH commence par une approche de la planification qui soit tenant compte des risques, mais aussi sur une bonne compréhension de l'environnement et, point important, des ressources humaines, infrastructurelles et financières disponibles.

Une approche de la planification tenant compte des risques couvre un ensemble de mesures de prévention, de préparation et d'intervention. Une fois la planification et les premières étapes de la mise en œuvre effectuées, il est essentiel d'assurer un suivi, lequel peut conduire au perfectionnement des activités, voire à l'adoption d'une autre approche, si nécessaire.

Les appels et la planification pluriannuels sont indispensables pour garantir les mesures de préparation et de prévention nécessaires à la résilience du secteur EAH.

L'architecture humanitaire de la planification et des appels requise pour investir dans la prévention et la préparation à long terme présente toutefois des lacunes. Les appels humanitaires sont généralement effectués une fois par an et la plupart des fonds humanitaires couvrent des périodes inférieures à un an. Cette approche à court terme nuit particulièrement aux efforts de renforcement de la résilience lors des conflits prolongés, car elle ne laisse pas suffisamment de temps pour atténuer les effets des catastrophes ou pour renforcer la capacité à réaliser des interventions humanitaires efficaces dans le cas où les mesures de préparation aux situations d'urgence et de prévention en place ne suffiraient pas à faire face à une catastrophe. Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, la tendance des appels à court terme couvrant plusieurs années est à la hausse : la durée moyenne d'un appel humanitaire était de neuf ans en 2018, contre cinq ans en 2014[143]. Les réformes décidées lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en 2016 ont été traduites par des engagements de donateurs dans le cadre du Grand Bargain, mais dans la plupart des interventions d'urgence, l'architecture humanitaire n'est toujours pas structurée de manière à soutenir les investissements à long terme dans le renforcement de la résilience des gouvernements, des prestataires de services et des communautés[144].

Étant donné la durée limitée de ces périodes de financement humanitaire, il n'est sans doute pas étonnant qu'en moyenne, 3 % seulement des fonds humanitaires totaux versés entre 2008 et 2016 aient été consacrés à la préparation aux catastrophes et à la prévention, selon les données communiquées par les donateurs au Comité d'aide au développement de l'OCDE[145].

L'UNICEF et le secteur humanitaire ont considérablement progressé dans la planification pluriannuelle : 12 des 23 équipes de pays pour l'action humanitaire travaillent déjà dans le cadre de plans pluriannuels ou ont élaboré de nouveaux plans pluriannuels en 2018. En ce qui concerne l'UNICEF, en juin 2019, 11 bureaux de pays avaient mis en place des appels pluriannuels en faveur de l'action humanitaire pour les enfants alignés sur des plans interorganisations pluriannuels. Quinze bureaux de pays avaient quant à eux conclu des accords pluriannuels de planification des partenariats avec des partenaires de la société civile[146]. Ces mesures sont un début encourageant, mais il faut continuer d'agir pour garantir l'élaboration d'appels pluriannuels dans tous les contextes de crise prolongée. L'évolution des dynamiques dans le secteur humanitaire a été signalée comme une difficulté dans le déploiement à grande échelle de la planification et des appels pluriannuels. Des examens réguliers et des modalités souples de financement des actions en résultant pourraient aider à surmonter cet obstacle.

Pour soutenir les activités menées par le secteur humanitaire dans le cadre des appels pluriannuels, il est indispensable de veiller à ce que les donateurs restent engagés en faveur de modalités de financement pluriannuelles souples.

Le *Rapport annuel indépendant du Grand Bargain 2018*, publié par le Groupe de travail sur les politiques humanitaires de l'ODI en juin 2018, a constaté que des progrès ont été réalisés dans le cadre du Grand Bargain en matière de planification et de financement pluriannuels. Dans le même temps, une recommandation formulée lors de la deuxième réunion annuelle relative au Grand Bargain, en juin 2018, a souligné « la nécessité d'augmenter les fonds pluriannuels souples et non préaffectés, et de procéder à des changements d'ordre juridique et structurel au sein des organismes donateurs et humanitaires, de façon à pouvoir utiliser ces types de fonds de manière appropriée pour mettre en œuvre des interventions innovantes et plus efficaces »[147]. Les progrès les plus marqués ont été rapportés par le groupe des donateurs, dont la majorité (14 sur 18) a maintenu ou augmenté le volume ou le pourcentage de fonds pluriannuels qu'ils mettent à disposition. Ces progrès communiqués contrastent toutefois nettement avec les informations fournies par les organisations humanitaires. Ainsi, l'UNICEF a constaté une légère diminution des financements humanitaires pluriannuels dans tous les secteurs entre 2017 (472,4 millions de dollars É.-U.) et 2018 (438,4 millions de dollars É.-U.)[148].

Il est toutefois difficile de discerner l'impact global des progrès enregistrés par les donateurs dans cet engagement fondamental en faveur de la planification pluriannuelle et du financement flexible. À cet égard, d'importants progrès sont réalisés par un certain nombre de petits et moyens donateurs, dont beaucoup étaient déjà engagés sur cette voie avant le Grand Bargain. En l'absence de progrès plus poussés de la part des plus grands donateurs, une réduction des fonds préaffectés à l'échelle envisagée par l'initiative semble néanmoins peu probable. Une analyse approfondie ainsi qu'un dialogue politique de haut niveau entre les groupes constitutifs du Grand Bargain sont nécessaires pour évaluer s'il est réaliste de s'attendre à une nouvelle augmentation du volume de financements souplesau vu des tendances politiques mondiales.

L'accès à des financements souples peut devenir une question d'urgence vitale, comme cela a été le cas au Yémen en 2017, lors de la flambée la plus grave d'épidémie de choléra de ces dernières années. Pour répondre aux besoins urgents de la population, la Banque mondiale a alors établi un accord de financement souple permettant à l'UNICEF de répondre aux nouveaux enjeux en s'appuyant sur sa connaissance des réalités du terrain. Cette subvention intégrait trois composantes (santé et nutrition, EAH et transferts de fonds d'urgence) et instaurait un mécanisme souple permettant à l'UNICEF de réaffecter des fonds de développement afin de répondre à l'urgence et sauver des vies, tout en ayant recours à des approches de développement connexes.

Des processus sont actuellement en cours pour relier la planification et les appels des secteurs de l'humanitaire et du développement.

L'augmentation du volume de financements humanitaires pluriannuels souples n'est pas l'unique défi à relever. Un autre obstacle à surmonter consiste à amener les acteurs du développement à collaborer plus étroitement avec ceux de l'humanitaire, notamment en vue d'intégrer une approche tenant compte des risques dans les programmes de développement. Pour offrir un cadre à cette collaboration, il est nécessaire de mettre en commun les processus de planification et d'appel des secteurs de l'humanitaire et du développement. Parmi les pays montrant aujourd'hui la voie dans cette démarche de rationalisation des processus nationaux de planification et d'appel des secteurs de l'humanitaire et du développement figure notamment le Tchad. Ce dernier a en effet aligné les priorités clés de son Plan d'intervention humanitaire sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que sur son cadre de partenariat avec la Banque mondiale[149].

L'UNICEF a investi dans des outils pouvant être utilisés par le secteur EAH pour plaider en faveur du renforcement de sa résilience dès l'amorce d'une intervention humanitaire.

Bien qu'il soit encore en cours d'élaboration, l'outil de retour sur investissement EAH a déjà acquis un grand nombre de premiers utilisateurs et est utilisé dans de nombreux contextes d'urgence, y compris dans le nord-est du Nigéria et en Somalie. Cet outil génère des données probantes pour plaider efficacement en faveur de la promotion et de la planification de solutions EAH durables, dès l'amorce d'une intervention humanitaire, tout particulièrement dans les contextes de crise prolongée. Il permet aux pays d'effectuer un choix éclairé entre des solutions de court terme impliquant de faibles dépenses en capital mais d'importants coûts de fonctionnement et de maintenance (p. ex., l'approvisionnement en eau par camions-citernes), et des solutions plus durables nécessitant des dépenses en capital élevées mais de moindres dépenses courantes de maintenance (p. ex., la construction ou la remise en état de systèmes d'approvisionnement en eau). Ces dernières permettent de créer des bases solides pour avancer vers les ODD portant sur l'EAH. L'outil de retour sur investissement EAH permet également aux pays de choisir les solutions les plus respectueuses de l'environnement en fonction du calcul de leur crédit carbone, tout en fournissant un instrument de calcul permettant de déterminer la viabilité financière d'un service en fonction d'une estimation du tarif appliqué aux consommateurs.

Le secteur EAH examine actuellement des outils clés permettant la création d'environnements propices pour faire face aux risques de catastrophes et aux risques liés aux changements climatiques, en apportant des recommandations visant à améliorer la résilience du secteur.

Un autre outil à la disposition du secteur EAH pour faciliter la préparation aux catastrophes et leur prévention est l'outil d'analyse des goulots d'étranglement WASH-BAT. En juin 2019, WASH-BAT était utilisé dans 44 pays, y compris des États fragiles tels que l'Érythrée, Haïti, l'Iraq, la Somalie et l'État de Palestine. L'UNICEF, en collaboration avec le GWC, l'Institut international de l'eau à Stockholm et l'université d'Oxford, propose une série de critères supplémentaires pour enrichir cet outil. Ces critères encouragent une approche tenant compte des risques et intégrant des mesures de prévention, de préparation et de coordination. Au-delà de permettre une meilleure utilisation des fonds disponibles, cette approche favorise également l'harmonisation des processus de planification entre acteurs de l'humanitaire et du développement. Le processus WASH-BAT nécessite l'implication de l'ensemble des parties prenantes concernées dans les activités de consultation et de planification conjointe, ainsi que dans les activités d'évaluation et de suivi, renforçant ainsi l'appropriation conjointe des futures actions recommandées. Grâce à cette démarche, le secteur EAH pourra proposer des mesures de prévention des risques identifiés localement et pourra fournir, à terme, des preuves à même d'orienter les processus de budgétisation et de planification des autorités nationales et infranationales.

Suivi et évaluation : Exploiter les retours d'informations pour de meilleurs résultats

L'intégration d'indicateurs humanitaires dans les systèmes de suivi du développement permettra de démontrer la capacité du secteur à inclure les groupes vulnérables dans l'offre de services EAH au long cours.

Les activités de suivi sont actuellement en grande partie menées dans le cadre de projets exigeant la remise de rapports directement au donateur, et ne contribuent donc pas aux systèmes de suivi nationaux. Bien que ses effets ne soient pas encore palpables dans la plupart des pays, le suivi des ODD (tel que prévu par l'ODD 17) accorde une attention bien plus grande à l'appui des efforts menés à l'échelle des pays par les bureaux nationaux de statistique et les ministères sectoriels concernés. Dans le secteur EAH, cette approche est étayée par le troisième comportement collaboratif de SWA, qui consiste à utiliser une plateforme unique pour l'information et la responsabilité mutuelle, fondée sur un cycle de planification, de suivi et d'apprentissage dirigé par l'État et rassemblant de multiples parties prenantes[150]. Pour intégrer les groupes vulnérables tels que les personnes déplacées et les migrants dans la prestation de services EAH au long cours, le secteur humanitaire dispose de plusieurs possibilités pour s'engager dans le renforcement de ces systèmes.

Dans le cadre du renforcement des systèmes permettant de suivre quelles personnes ont accès ou non aux services EAH, il convient de garder à l'esprit que le but ultime derrière l'obtention de solides données probantes est de pouvoir offrir des mises à jour régulières sur les actions en cours et sur leur incidence. Ces informations sont régulièrement examinées à l'occasion de réunions ordinaires entre gouvernements et partenaires (quand des plateformes de coordination existent) et lors des réunions annuelles ou semestrielles qui ont lieu dans certains pays. Ces réunions de plus grande ampleur offrent suffisamment de temps pour une analyse et une réflexion communes approfondies au sujet des données disponibles, et sont l'occasion de passer des accords dans les domaines où de nouvelles politiques ou changements d'approche importants s'imposent. Le dernier rapport d'analyse et d'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable (rapport GLAAS), élaboré par l'ONU-Eau sous la direction de l'OMS, montre que 74 pays sur 110 déclarent mener des examens sectoriels conjoints. Parmi ces pays, 56 % des États classés comme

non fragiles déclarent disposer d'un mécanisme d'examen sectoriel conjoint, contre 83 % des États fragiles[151]. Néanmoins, le terme « conjoint » ne se réfère qu'aux partenaires clés de développement, la collaboration entre acteurs du développement et de l'humanitaire n'étant pas encore formellement encadrée par un système de suivi mondial. Un système de suivi du secteur EAH commun aux acteurs de l'humanitaire et du développement permettrait de veiller à ne laisser personne de côté dans l'offre de services EAH, en particulier pour les groupes marginalisés tels que les personnes déplacées, les migrants et les réfugiés.

Gestion des connaissances : Nul besoin de réinventer la roue

Au-delà du simple suivi, les plateformes sectorielles et les évaluations conjointes facilitent également d'autres types d'échanges de connaissances, permettant aux partenaires de tirer des enseignements de la recherche ainsi que d'autres types d'études ou de données.

Malheureusement, le secteur du développement ne pratique pas de gestion systématique des connaissances, telles que les enseignements tirés des périodes de conflit latent ou de paix fragile relatifs aux initiatives politiques et programmatiques de développement (définition des tarifs et réduction de l'eau non facturée, car « perdue »), alors même que ces connaissances pourraient faire gagner des années de développement. Il en va de même dans le secteur humanitaire, où les enseignements tirés des phases d'urgence et de relèvement ne font pas l'objet d'une gestion systématique pour préparer les situations d'urgence futures. De ce fait, les acteurs du secteur EAH se voient confrontés à un lourd déficit de gestion des connaissances dans de nombreux contextes fragiles. Lorsqu'un conflit éclate, l'augmentation de l'insécurité pousse de nombreux partenaires internationaux du développement à se retirer. Les gouvernements s'en remettent alors souvent aux rares partenaires restés sur le terrain, tels que les organismes des Nations Unies ou le CICR, notamment pour les aider à revoir leurs politiques et programmes de développement durant la phase de relèvement.

5.3 Dispositifs institutionnels : Prestation de services, coordination et redevabilité

La mise en place de modèles de prestation de services EAH pouvant rester opérationnels en période de conflit est un enjeu essentiel de la résilience.

Les investissements réalisés doivent reposer sur une approche tenant compte des risques et favorisant des solutions d'offre de services EAH qui puissent rester opérationnelles dans les situations de conflit aigu ou prolongé. Dans les contextes fragiles, le délitement progressif de l'État peut conduire au délitement des structures publiques. Le Yémen, par exemple, a assisté entre 1990 et 2015 à une détérioration de la couverture des systèmes urbains d'approvisionnement en eau gérés par l'État, passée de 75 % à 35 %. Parallèlement, le pays a connu une forte

Figure 4. Contextes où au moins 10 % de la population urbaine est dépendante de l'approvisionnement en eau par camions-citernes

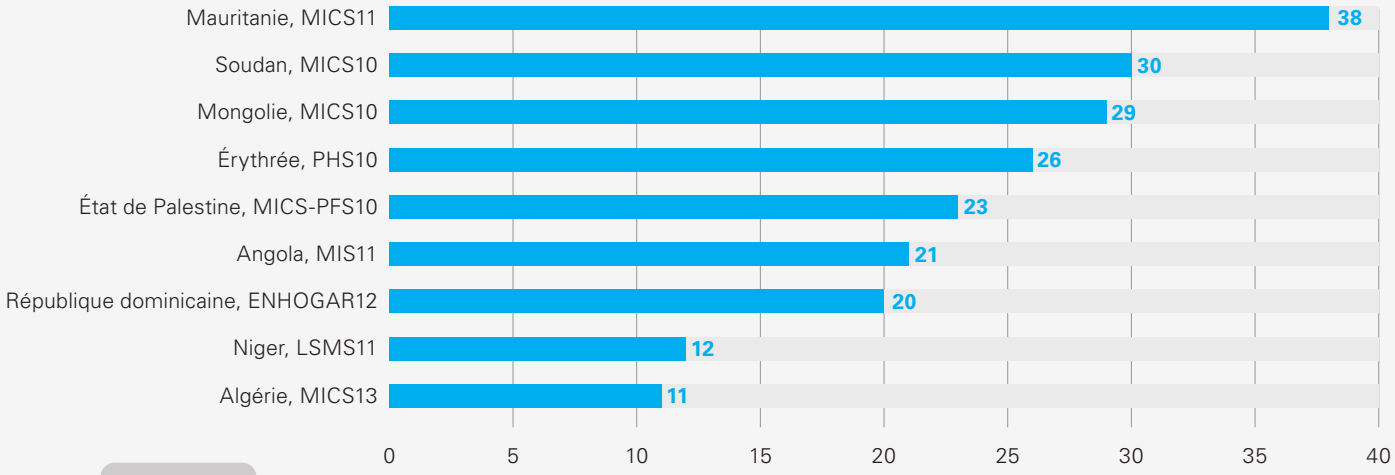

Pourcentage de la population urbaine dépendante de l'approvisionnement en eau par camion-citerne, 2010-2013

Source : Base de données mondiale du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (2019).

augmentation de l'approvisionnement en eau par camions-citernes et de la consommation d'eau en bouteille, qui représentent conjointement plus de 50 % de l'actuelle offre de services[152]. En raison du manque d'investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, les infrastructures exigeant d'importantes dépenses en capital (telles que les réseaux d'eau courante) sont en déclin dans les zones urbaines et semi-urbaines de nombreux contextes fragiles, ce qui ne fait que les fragiliser encore davantage. En République démocratique du Congo, la couverture en eau courante des ménages dans les zones urbaines est passée de 69 % à 40 % au cours de la même période, reflétant une inquiétante diminution de la disponibilité de l'eau courante en zone urbaine[153]. La principale solution de remplacement à l'eau courante est l'approvisionnement par camions-citernes, qui est coûteux, faiblement efficient et de qualité peu fiable. La figure ci-dessus présente une série de pays dans lesquels au moins 10 % de la population urbaine s'approvisionne en eau grâce à des camions-citernes (un mode d'approvisionnement qui a atteint des niveaux inquiétants dans les villes mauritaniennes, où 38 % de la population est desservie par ce biais). Tous ces pays, à l'exception de l'Algérie et de la Mongolie, sont des contextes fragiles (voir la figure 4)[154].

Les modèles de prestation de services EAH susceptibles d'être opérationnels en période de conflit sont ceux fondés sur des partenariats communautaires ou public-privé ; ces modèles demeurent en général relativement à l'écart des manipulations politiques et financières des parties au conflit.

En dehors des États gardant un important contrôle sur la propriété et la prestation de services EAH, tels que l'Éthiopie, la République arabe syrienne, l'Ukraine ou encore la République bolivarienne du Venezuela, l'activité des petites et moyennes sociétés prestataires de services se développe, afin de combler les lacunes des services publics. De par leur structure intrinsèque, les partenariats communautaires et public-privé sont en général relativement épargnés par les manipulations politiques et financières des acteurs étatiques et non étatiques. Si cette dissociation n'est pas la vocation première de ce type de partenariats (dont la visée est généralement celle de l'efficacité), l'autonomie qu'elle leur confère augmente leur capacité à maintenir les services en période de conflit.

Les sociétés locales d'eau et d'assainissement du Yémen, par exemple, ont réussi, avec l'aide de l'UNICEF, de la Banque mondiale et des fournitures du CICR, à assurer la continuité de leur offre de services EAH auprès de millions de Yéménites, malgré le conflit en cours dans le pays depuis 2015. De nombreux exemples semblables existent également dans d'autres contextes extrêmement fragiles ou de conflit. Dans la ville de Borama, au Somaliland (Somalie), par exemple, la société des eaux SHABA, active depuis 2004, a fixé ses tarifs sur la base d'un processus communautaire participatif et a progressivement augmenté le nombre de ménages raccordés au réseau, atteignant désormais une couverture de près de 9 000 foyers. Quelles que soient les circonstances (conflit, sécheresse, épidémies de choléra ou autre), SHABA assure un approvisionnement continu en eau salubre, tout en étant rentable[155]. Si son modèle de recouvrement des coûts lui permet de couvrir ses coûts de fonctionnement et de maintenance, SHABA a bénéficié du soutien de l'UNICEF pour la mise en œuvre de projets impliquant des dépenses en capital.

Un rapport publié en 2017 par la Banque mondiale sur le passage du secteur de l'eau d'une approche axée sur les interventions d'urgence à une approche axée sur le développement recommande que les « gouvernements des pays fragiles, en conflit ou en proie à la violence encouragent activement les fournisseurs d'eau [prestataires de services] à couvrir leurs coûts de fonctionnement et de maintenance en les facturant le plus tôt possible aux usagers, même en cas de nouvelles situations d'urgence »[156].

Coordination et direction

Comme d'autres secteurs, le secteur EAH présente des lacunes en matière de direction et de coordination, deux aspects essentiels à l'amélioration de la qualité, des compétences techniques et de la redevabilité dans les interventions humanitaires.

Ces lacunes sont souvent exacerbées dans les phases de conflit aigu, ce qui montre l'importance d'une approche tenant compte des risques pour améliorer la capacité du secteur EAH à mener, coordonner et fournir de l'aide dans les contextes d'urgence[157]. En outre, le passage de mécanismes de coordination gérés par les organisations humanitaires à des mécanismes gérés par l'État, plus adaptés au contexte et encourageant la redevabilité, est une étape cruciale pour évoluer vers des systèmes plus durables et resserrer l'écart entre les secteurs de l'humanitaire et du développement.

Le GWC, dirigé par l'UNICEF, joue un rôle clé pour assurer l'efficacité des interventions humanitaires, en renforçant « la prévisibilité, la redevabilité et les partenariats »[158]. Le GWC soutient les mécanismes gouvernementaux de coordination en vertu du mandat du Comité permanent interorganisations (CPI), la plus haute commission humanitaire des Nations Unies. En juin 2019, le GWC était présent dans 29 pays, dont 76 % étaient des contextes fragiles[159]. Afin de renforcer la résilience du secteur EAH dans les interventions

humanitaires, l'UNICEF et le GWC travaillent tous deux avec les gouvernements afin que ces derniers reprennent la gestion des systèmes de coordination actuellement dirigés par le groupe sectoriel, en renforçant les capacités de direction et de coordination des autorités nationales et infranationales vis-à-vis des services EAH dans des pays comme l'Afghanistan, l'Éthiopie ou encore le Kenya, entre autres. L'étape suivante consiste à relier la coordination humanitaire (qu'elle soit encore dirigée par un groupe sectoriel EAH ou déjà reprise par l'État) aux mécanismes de coordination du développement.

L'intégration des mécanismes de coordination humanitaire dans les systèmes de coordination des activités de développement peut resserrer les liens entre ces deux secteurs, tout en préservant l'indépendance qui leur est parfois nécessaire pour mener à bien leurs missions.

En **Afghanistan**, la coordination du secteur EAH s'opère au travers d'une approche fondée sur la responsabilité collective, qui montre qu'il est possible d'avoir une coordination réellement efficace lorsque les missions, rôles et responsabilités sont clairement établis et répartis entre l'ensemble des principales parties prenantes[160]. Le groupe sectoriel national relatif à l'EAH est géré conjointement par le Ministère de la réhabilitation rurale et l'UNICEF, tandis que le Comité danois d'aide aux réfugiés afghans et Norwegian Christian Aid assument des fonctions d'encadrement en appui. Cette collaboration a permis d'harmoniser la préparation et la planification des interventions, prouvant ainsi l'efficacité d'une collaboration étroite entre gouvernement, ONG et organismes de l'ONU. Cette approche est également répliquée au niveau des collectivités infranationales, où la coordination du secteur EAH est assurée par la Direction provinciale du développement rural et codirigée par les ONG partenaires les plus actives dans les provinces. Les équipes provinciales de coordination EAH participent ensemble de façon active au Comité provincial de gestion des catastrophes, un dispositif de coordination dirigé par le Gouvernement et présidé par le gouverneur provincial. Cette démarche, étayée dans la majorité des provinces par des missions et des mécanismes de gouvernance clairs, a permis d'augmenter le flux d'informations entre les multiples mécanismes de coordination existant dans le pays.

Concernant la coordination au niveau national, les rôles et responsabilités de chaque partenaire sont décrits dans une matrice des responsabilités gérée par le groupe sectoriel EAH. Un plan de mise en œuvre annuel détaillé offre également des orientations en matière de programmation. S'il n'existe pas de telle matrice des responsabilités au niveau des provinces, les responsabilités principales et autres responsabilités importantes sont toutefois clairement définies dans le descriptif de leur mandat.

Malgré ces évolutions positives, l'un des défis posés au groupe sectoriel EAH est de veiller à ce que le passage de la coordination aux mains du Gouvernement ne compromette pas les principes humanitaires, en particulier dans le contexte d'intensification du conflit qui touche le pays depuis 2015. Le fait de remettre entièrement la coordination entre les mains du Gouvernement est une prise de risque majeure, en particulier pour les populations vivant dans des zones contrôlées ou revendiquées par des factions opposées au Gouvernement, c'est-à-dire une grande partie de la population du pays.

Dans l'ensemble, néanmoins, ces initiatives permettent d'augmenter la redevabilité et la cohésion des différentes structures impliquées, et sont perçues comme une avancée très positive en matière d'efficacité et de cohérence, mais aussi de renforcement des capacités et de la résilience du secteur EAH en Afghanistan, aussi bien dans le domaine de l'humanitaire que dans celui du développement. Par conséquent, le groupe sectoriel EAH a obtenu de bons résultats tout au long de ces trois dernières années. En venant en aide à 1,9 million de personnes dans le besoin[161], il a même dépassé la cible fixée pour 2018 dans le Plan d'intervention humanitaire de l'Afghanistan en matière d'EAH.

Renforcer la coordination nationale entre les secteurs de l'humanitaire et du développement dans un contexte à caractère politique très complexe représente un véritable défi.

Au **Myanmar**, le groupe sectoriel EAH travaille dans un contexte politique très complexe. Il coordonne à la fois les interventions relatives à différents conflits dans l'État de Rakhine, l'État Kachin et l'État Shan et celles consécutives aux catastrophes naturelles dans le pays[162]. Bien que l'ensemble des ministères en charge des questions EAH soit dirigé par la branche civile du Gouvernement, le secteur EAH est fragmenté et la coordination du secteur du développement par le Gouvernement n'est pas encore en place au niveau provincial. Le manque de capacités entrave la coordination, la préparation aux situations d'urgence et la qualité des programmes. À cela s'ajoute une faible connaissance de l'architecture et de la coordination humanitaires, des normes internationales et des principes humanitaires.

Dans ce contexte, l'implication du Gouvernement est reconnue comme un facteur crucial pour assurer la coordination et l'encadrement du secteur EAH, tout en étant indispensable pour rapprocher les secteurs de l'humanitaire et du développement. Les services gouvernementaux et les acteurs de l'humanitaire de chaque État n'ont pas manifesté un intérêt unanime à travailler ensemble sur les questions de coordination et d'intervention humanitaires. Afin de renforcer la participation, l'engagement et le rôle

directeur des gouvernements infranationaux, le groupe sectoriel EAH des États Kachin et Shan est passé à une démarche d'ancrage local, fondée sur une approche par paliers consistant à repérer des points d'entrée tels que des possibilités de renforcement des capacités, l'encouragement de la redevabilité mutuelle ou encore le partage d'informations pour impliquer les administrations locales. Afin d'augmenter les capacités locales des acteurs humanitaires et des pouvoirs publics, le groupe sectoriel EAH a axé ses efforts sur les insuffisances mises en évidence en matière de capacités, notamment concernant les aspects techniques du secteur et les questions de coordination et d'architecture humanitaire, mais aussi en matière de principes humanitaires, de normes internationales, de protection et de prise en compte des questions de genre.

Cette démarche a permis d'augmenter la participation et la redevabilité mutuelle de l'ensemble des services de l'État et des partenaires humanitaires, à des degrés divers selon la nature du conflit, le contexte politique et le niveau d'engagement de chaque État. Dans l'État Kachin, par exemple, où les parties prenantes ont été le plus réceptives, le gouvernement codirige et participe à des groupes de travail techniques avec les partenaires humanitaires, élargissant ainsi l'étendue des solutions techniques afin de resserrer l'écart entre les secteurs humanitaire et de développement. La coopération entre le gouvernement et les partenaires humanitaires de Kachin, qui sont essentiellement des ONG locales, a également contribué au renforcement de la redevabilité mutuelle sur des aspects techniques liés aux interventions humanitaires. Des universités locales et régionales ont également pris part à des discussions et des projets dans le cadre de groupes de travail techniques avec le gouvernement, renforçant ainsi l'intérêt des étudiants locaux pour les questions liées à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Sur la question du renforcement des capacités des pouvoirs publics, le programme prévoyait également des échanges verticaux au sein des ministères afin de former des fonctionnaires du secteur EAH à la formation de leurs collègues au niveau municipal.

Dans les États Kachin et Shan, le groupe sectoriel EAH continuera de passer par les points d'entrée définis pour assurer un ancrage local et un renforcement des capacités, dans la perspective d'une prestation de services EAH coordonnée par le gouvernement et reliant action humanitaire et développement. Cette démarche prendra du temps et

Figure 5. Modèle conceptuel du Cadre de redevabilité pour des services d'eau et d'assainissement durables

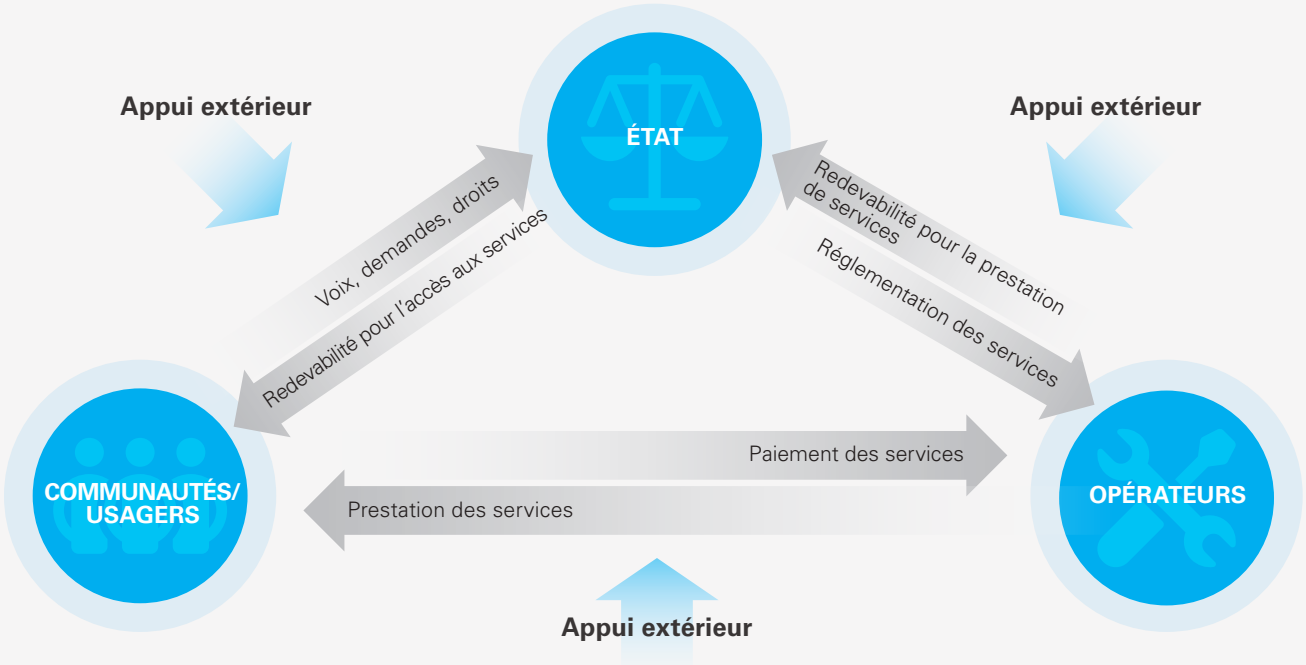

Source : D'après la Facilité pour la gouvernance de l'eau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'UNICEF, *La redevabilité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : Le concept expliqué*. Partenariat entre la Facilité pour la gouvernance de l'eau du PNUD à l'Institut international de l'eau à Stockholm/UNICEF : « La redevabilité pour plus de durabilité », Stockholm/New York, 2015. Modèle conceptuel repris de : Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2004 : Des services pour les pauvres*. Banque mondiale, Washington, D. C., 2003.

requiert d'instaurer une confiance entre le gouvernement et les organisations locales de Kachin. Le respect des principes humanitaires devra être au cœur du processus.

Renforcer la redevabilité du gouvernement et des prestataires de services envers les communautés

Tout en encourageant le rôle important du secteur privé dans la résilience du secteur EAH, nous devons également soutenir et renforcer le rôle des gouvernements en matière de régulation de ces services.

Comme vu précédemment, les systèmes EAH gérés par le secteur privé tendent aujourd'hui à se multiplier. Bien que bénéfique, cette évolution a néanmoins conduit, dans certains contextes, à la fixation de tarifs excessivement élevés, au détriment des populations pauvres, ainsi qu'à une disponibilité, une qualité et une quantité d'eau amoindries. À Monrovia par exemple, au Libéria, les ressources en eau de remplacement, telles que l'approvisionnement par camions-citernes ou l'achat d'eau en bouteille, coûtent en moyenne 10 dollars É.-U. au mètre cube, alors que l'eau courante fournie par la Liberia Water and Sewer Corporation est facturée 1,32 dollar É.-U. le mètre cube[163]. L'absence de réglementation équitable empêche l'accès des franges les plus pauvres de la population à l'eau courante, pourtant moins chère et plus abondante. Ce paradoxe ne fait que détériorer plus encore la situation des communautés pauvres et vulnérables, enfants compris, en les obligeant à se tourner vers des solutions sensiblement plus coûteuses pour assurer leur approvisionnement en eau. Des investissements accrus sont donc nécessaires pour renforcer le rôle de régulation du gouvernement, en vue d'instaurer et de garantir de façon équitable et non discriminatoire l'accès, la qualité et les prix des services EAH, aussi bien dans les contextes humanitaires que dans les contextes de développement. Une réglementation est également nécessaire quant à la gouvernance des prestataires de services, et doit couvrir un large éventail de modèles de prestation de services, tels que les partenariats communautaires, les partenariats public-privé ou encore les mécanismes de « construction-exploitation-transfert ».

La redevabilité relève d'une interaction tripartite entre les décideurs politiques, les prestataires de services EAH et la communauté.

Il convient également de mettre en place un mécanisme global de redevabilité s'appliquant aux décideurs politiques (à savoir, essentiellement, les autorités nationales et infranationales), mais pouvant également concerner les plateformes mandatées par le Comité permanent interorganisations (telles que le GWC), les prestataires de services et la communauté (les utilisateurs finaux). Cela permettra de renforcer la redevabilité du gouvernement et des prestataires de services, ainsi que la confiance à leur égard, favorisant ainsi l'instauration d'une cohésion sociale verticale. Dans les contextes de conflit marqués par la fragilisation, l'affaiblissement ou l'absence du rôle du gouvernement en matière d'élaboration de politiques, le groupe sectoriel EAH adopte généralement un rôle plus actif. L'augmentation de la participation du gouvernement, des prestataires de services et des utilisateurs finaux dans la planification des services EAH et l'intégration de mécanismes de redevabilité dans les processus de planification favoriseront également le dialogue et la collaboration entre différents groupes, renforçant ainsi la cohésion sociale horizontale[164]. Le cadre de redevabilité présenté à la figure 5 indique les fonctions et relations existantes au sein du système de services publics.

Le Cadre de redevabilité pour des services d'eau et d'assainissement durables met en évidence l'importance de la redevabilité envers les communautés et les utilisateurs finaux. Ce cadre applique un modèle fondé sur les droits de l'homme, dans lequel les garants des droits (décideurs politiques et prestataires de services) protègent, respectent et remplissent leur obligation de garantir l'accès à l'eau salubre et l'assainissement pour les communautés, tandis que ces communautés (à savoir les utilisateurs finaux, y compris les plus vulnérables) sont encouragées à connaître leurs droits en matière d'accès à l'eau salubre et d'assainissement. Le principe de redevabilité peut néanmoins s'avérer difficile à promouvoir dans les contextes fragiles, lorsque le gouvernement ou les prestataires ont des capacités limitées ou sont directement impliqués dans le conflit. Pourtant, il existe quelques exceptions encourageantes[165]. À Gambela (Éthiopie), où les réfugiés et les communautés d'accueil ont participé de façon conjointe au choix du lieu d'emplacement ainsi qu'à l'attribution et à la mise en fonctionnement du système d'approvisionnement en eau du camp, la professionnalisation des prestataires de services a conduit à l'utilisation d'indicateurs de rendement destinés à mesurer le nombre de plaintes efficacement traitées (voir l'étude de cas au chapitre 3).

La collaboration entre acteurs de l'humanitaire et du développement peut renforcer la redevabilité du secteur EAH à l'échelle nationale. Le GWC et SWA, deux des plus puissants partenariats mondiaux du secteur EAH rassemblant des acteurs de l'humanitaire et du développement, ont uni leurs forces pour aider les gouvernements nationaux à renforcer la redevabilité de ce secteur en matière de gouvernance et de coordination.

Au cours de ces dernières années, SWA a mené plusieurs initiatives pour aider les gouvernements et les organismes d'aide extérieure à adopter de nouvelles façons de travailler

en vue de renforcer leur collaboration, leur coordination et leur efficacité. Le partenariat leur a aussi apporté son soutien à la fourniture de services durables dans le secteur EAH, et les a accompagnés dans leurs activités destinées à résorber progressivement les inégalités d'accès, en se fondant sur son cadre de cinq dispositifs fondamentaux et quatre comportements collaboratifs[166]. Les organisations partenaires du GWC et de SWA cherchent actuellement à enrichir ce cadre d'un petit nombre d'indicateurs pour mieux prendre en compte les besoins nationaux de préparation et de prévention dans les profils des pays. Ces indicateurs pourraient même, à terme, servir de complément au rapport GLAAS de l'ONU-Eau élaboré sous l'égide de l'OMS. Tout comme d'autres outils également en cours de révision (à l'instar de l'outil WASH-BAT décrit précédemment, utilisé par l'ensemble du secteur), cette révision du cadre de SWA par l'intégration d'indicateurs humanitaires peut contribuer à améliorer la résilience du secteur EAH. L'étape suivante serait de mettre à l'essai au niveau des pays le mécanisme et les outils de redevabilité des secteurs de l'humanitaire et du développement.

5.4 Renforcement des capacités

Mobiliser les capacités institutionnelles et les ressources humaines à l'échelle locale est essentiel au renforcement de la résilience du secteur EAH.

Les autorités nationales et infranationales manquent souvent des ressources institutionnelles et des compétences techniques nécessaires pour diriger et coordonner des interventions d'urgence et fournir des services EAH. Le renforcement de leurs capacités se trouve entravé non seulement par l'insuffisance et l'attribution inappropriée des ressources financières disponibles, mais aussi par les délais d'intervention très rapides imposés par les situations d'urgence. Les goulots d'étranglement politiques et bureaucratiques liés à la fragmentation du secteur EAH ne font qu'aggraver cette situation.

Au Kenya, le travail de renforcement des capacités mené dans l'ensemble du secteur EAH a permis de considérablement améliorer les capacités institutionnelles et humaines du pays, en vue d'une plus grande coordination entre action humanitaire et aide au développement.

Le **Kenya** a décentralisé son secteur EAH en 2013. Celui-ci est désormais géré à l'échelon infranational par le County WASH Forum, sous la direction du Service de gestion des eaux au niveau des comtés[167]. Le County WASH Forum est un forum qui réunit l'ensemble des parties prenantes du secteur EAH, y compris le secteur privé, et qui participe à la planification et à la budgétisation des activités annuelles, à la mise en place de partenariats et au programme de développement durable de chaque comté. La coordination des actions humanitaires est gérée au sein de ce forum par un sous-comité, le mécanisme de coordination de l'eau et de l'assainissement de l'environnement (Water and Environmental Sanitation Coordination mechanism – WESCOORD), qui existe depuis 2001. En 2011, dans le cadre des interventions menées en réponse à la sécheresse, l'UNICEF avait déployé une équipe d'intervention rapide rattachée aux autorités publiques par le biais d'un détachement auprès du WESCOORD, afin d'offrir un appui technique à la coordination du secteur EAH.

Grâce à ces efforts de renforcement des capacités, cette coordination entre acteurs de l'humanitaire et du développement a été intensifiée. Le renforcement des structures nationales et infranationales de coordination du système EAH figure en bonne place parmi les priorités du gouvernement, ce qui a permis de poursuivre le renforcement des capacités du County WASH Forum et de WESCOORD, et d'augmenter les ressources à leur disposition. En raison de la décentralisation, le renforcement des capacités s'est axé en priorité sur les structures infranationales, sous la forme d'une série de formations et d'ateliers sur la préparation aux situations d'urgence et la planification du développement, l'évaluation des besoins, la gestion de l'information, ainsi que le suivi et l'établissement de rapports. Le renforcement des capacités du County WASH Forum est en cours depuis 2014 et plusieurs comtés tiennent d'ores et déjà des réunions trimestrielles de coordination sectorielle, tandis que le WESCOORD bénéficie d'un renforcement de ses capacités depuis près de 20 ans. Même si beaucoup reste encore à faire, cette approche et le détachement de ressources humaines ont permis d'améliorer les capacités institutionnelles et de ressources humaines nécessaires au renforcement de la coordination entre humanitaire et développement dans le secteur EAH.

L'établissement de critères minimaux pour renforcer la résilience du gouvernement et des prestataires constitue une étape essentielle dans la professionnalisation du secteur EAH.

L'ensemble du secteur EAH fait face à un besoin reconnu d'une plus grande professionnalisation, afin d'encourager la direction efficace, la coordination et l'amélioration de la prestation de services. Pour garantir que les gouvernements et les prestataires de services adoptent une approche tenant compte des risques intégrant des mesures de préparation aux situations d'urgence et de prévention de ces dernières, ainsi que des mécanismes de redevabilité afférents (comme exposé précédemment), il est recommandé qu'ils établissent

des critères minimaux de résilience du secteur EAH. Ces critères devraient couvrir les capacités institutionnelles comme les capacités humaines. Les institutions publiques, les ministères et services techniques de l'État compétents et les prestataires de services ont par ailleurs un rôle de premier plan à jouer dans la définition de ces critères.

L'adoption d'une approche de coopération Sud-Sud pourrait être le meilleur moyen de favoriser la mise en application des critères proposés dans les contextes fragiles et de conflit, étant donné les enjeux spécifiques rencontrés.

D'après le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud : « Les intervenants des pays du Sud sont en première ligne lors des conflits, et mettent en avant des solutions innovantes et viables en vue de la pérennisation de la paix. Dans ce contexte, il est indispensable que les partenaires des pays du Sud puissent s'apporter un soutien mutuel inconditionnel et promouvoir des solutions de rechange inclusives et adaptées au contexte afin de garantir une paix durable[168]. » Un exemple d'apprentissage Sud-Sud réussi est celui de la collaboration menée entre les Gouvernements du Brésil et de l'Éthiopie, avec le soutien de l'UNICEF et des Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis. Ce soutien axé sur le transfert de technologies et de capacités pour le secteur EAH en milieu urbain et la gestion des ressources en eau a permis d'améliorer la prestation de services EAH en Éthiopie[169].

D'autres avancées encourageantes de coopération Sud-Sud renforcent aujourd'hui les capacités des pays à long terme par le biais des universités locales. Action contre la faim a ainsi mis en place en 2008 un master en EAH humanitaire à l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2ie) de l'université de Ouagadougou (Burkina Faso), avec le soutien de l'Institut Bioforce et du GWC. Plus de 180 responsables de programmes EAH humanitaires qualifiés ont déjà été formés depuis la mise en place de ce cursus. Action contre la faim prépare par ailleurs l'inauguration en octobre 2020 d'un nouveau master EAH humanitaire à l'université germano-jordanienne de Madaba, en Jordanie. Ce projet a été mené en étroite coopération avec l'université concernée, le GWC et l'Institut Bioforce. Officiellement lancé en novembre 2018, il a reçu l'appui financier du Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et du Bureau d'assistance en cas de catastrophe à l'étranger (États-Unis). Le programme de ce master est en cours d'élaboration et bénéficie du concours de professionnels du secteur EAH de la région Moyen-Orient[170].

Programme pour le changement

5.5 Programme pour le changement : Améliorer les conditions de vie – Fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement

Le changement d'approche consistant à passer d'une perspective d'aide à une perspective d'éradication du dénuement dans les contextes fragiles et de conflit constitue un appel à l'action visant à répondre aux besoins humanitaires, à absorber et à réduire les aléas et à prévenir les catastrophes, tout en préservant et en accélérant les progrès réalisés au titre des ODD liés à l'eau et l'assainissement.

L'ensemble des acteurs concernés est ainsi exhorté à soutenir cette dynamique globale aux fins suivantes.

Renforcer la résilience du secteur EAH.
Les parties prenantes du secteur doivent appliquer une approche tenant compte des risques garantissant l'intégration de mesures de préparation aux situations d'urgence et de prévention dans l'ensemble de leurs politiques, stratégies, plans, activités de suivi et d'examen, dispositifs institutionnels (prestation de services, coordination et redevabilité), et actions de renforcement des capacités.

Plus spécifiquement, elles sont invitées à opérer les changements suivants.

Politiques et stratégies

Les donateurs et les partenaires internationaux du secteur EAH sont encouragés à rester mobilisés et à investir. Pour préserver les avancées réalisées au titre des ODD, les donateurs, les banques et les acteurs du secteur EAH doivent rester engagés dans les pays, intensifier progressivement leur collaboration et investir sur le long terme à l'échelon local dans les contextes fragiles, avant, après et en particulier pendant les conflits.

Les gouvernements, les donateurs, les banques et le secteur EAH sont exhortés à :

- **investir de façon précoce dans des actions de préparation et de prévention, en particulier pendant les phases de conflit latent ou de paix fragile, avant la dégradation et l'effondrement du secteur EAH** – les gouvernements, les donateurs, les banques et le secteur EAH sont invités à réaliser des investissements précoces pour inverser la dégradation structurelle des services EAH dans les contextes fragiles et pour atténuer le risque de crise humanitaire, tout en préservant et en accélérant les progrès réalisés au titre des ODD ;

- **éviter l'effondrement des systèmes EAH dans les phases de conflit aigu et dans les situations de crise prolongée (en particulier dans les zones urbaines touchées par le conflit et/ou accueillant des personnes déplacées)** – dans le cadre des interventions d'urgence, la priorité en matière de santé publique consiste à éviter l'effondrement du système EAH existant et des services afférents (tels que l'approvisionnement en électricité), en fournissant aux prestataires de services EAH et aux fournisseurs d'électricité du matériel et des pièces de rechange, afin d'assurer le rétablissement, le fonctionnement et la maintenance des infrastructures ;

- **assurer l'approvisionnement en eau sur le long terme et rechercher des solutions pour rétablir la paix** – dans les contextes de forte insécurité hydrique, la priorité est de prévenir les pénuries d'eau et de rechercher des solutions favorisant la cohésion sociale intercommunautaire et transfrontalière, à travers 1) une analyse de l'impact à long terme de l'extraction de ressources en eau, avant la mise en place de nouvelles sources ou la remise en état des sources existantes, et 2) une gestion responsable et équitable de ces ressources limitées par l'ensemble des utilisateurs finaux ;

- **investir dans les énergies renouvelables, qui représentent une solution fiable, rentable et écologiquement durable pour assurer l'alimentation des systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau durant les périodes de conflit** – il convient d'investir, autant que possible, dans des solutions qui renforcent la résilience des systèmes d'approvisionnement électrique, telles que **les énergies renouvelables**, afin de réduire la dépendance vis-à-vis des réseaux électriques coûteux, peu fiables et alimentés par des sources d'énergie carbonées.

Programme pour le changement

Planification, suivi et examen

Les gouvernements, le secteur EAH, le GWC et SWA sont invités à :

- **rationaliser les processus pluriannuels d'appel et de planification des secteurs de l'humanitaire et du développement** – les pouvoirs publics et les acteurs du secteur EAH doivent rationaliser les processus pluriannuels d'appel et de planification des secteurs de l'humanitaire et du développement ;

- **intégrer une approche tenant compte des risques dans les processus de budgétisation et de planification du secteur EAH** – en tenant compte des risques, intégrer des mesures de préparation et de prévention dans le budget et les processus de planification du gouvernement, y compris les processus spécifiques au secteur EAH, tels que les examens sectoriels conjoints et l'analyse des goulots d'étranglement ;

- **militer en faveur de solutions plus durables, dès le début des situations d'urgence** – analyser le retour sur investissement de solutions à court terme vis-à-vis du retour sur investissement de solutions plus durables, en tenant compte d'éléments économiques, sociaux et environnementaux, pour servir de fondement aux appels pluriannuels et aux activités de plaidoyer ;

- **intégrer les indicateurs humanitaires liés à l'EAH dans les systèmes gouvernementaux existants de suivi du développement**, en particulier les indicateurs portant sur l'inclusion des groupes vulnérables ;

- **renforcer les dispositifs de gestion des connaissances en matière de politiques et de programmes** – le secteur EAH et les gouvernements sont exhortés à renforcer les dispositifs de gestion des connaissances liées aux politiques et aux programmes (structures tarifaires, subventions, etc.) de l'ensemble des phases d'intervention (urgence, relèvement et développement), afin de veiller à ce que les connaissances acquises ne soient pas perdues lors de la transition d'une phase à l'autre et contribuent à la définition des meilleures pratiques de gestion de chacune de ces phases.

Les donateurs et les banques sont quant à eux encouragés à **augmenter l'enveloppe financière globale affectée au secteur EAH par les acteurs de l'humanitaire et du développement, de même que les fonds pluriannuels souples non préaffectés.**

Dispositifs institutionnels : Prestation de services, coordination et redevabilité

Les gouvernements, le secteur EAH et le secteur privé sont invités à investir dans des modèles de prestation de services résilients capables de demeurer opérationnels en période de conflit. Encourager l'élaboration de modèles économiques fondés sur la prestation de services durables, équitables et non discriminatoires pour les petites et moyennes sociétés prestataires de services EAH. Élaborer des modèles tels que des partenariats communautaires ou public-privé ou des mécanismes de construction-exploitation-transfert, dotés de dispositifs de protection contre les écueils financiers et politiques des parties en conflit, ce qui leur garantit une autonomie accrue dans la prestation des services EAH.

Les gouvernements, le secteur EAH, GWC et SWA sont exhortés à :

- **renforcer les structures de coordination nationales et infranationales** – les gouvernements sont invités à renforcer les structures et responsabilités nationales et infranationales de coordination des secteurs de l'humanitaire et du développement liées aux problématiques EAH, tout en préservant leur indépendance respective ;

- **améliorer la gouvernance et la responsabilité nationales dans le secteur EAH** – GWC et SWA sont invités à renforcer leur collaboration. Le Cadre de SWA doit être ajusté afin de mieux répondre aux situations fragiles et de conflit par un renforcement de la résilience et de la préparation, protégeant ainsi les investissements de développement tout en s'alignant sur l'agenda humanitaire ;

- **garantir la redevabilité du gouvernement et des prestataires de services envers les utilisateurs finaux** – augmenter la responsabilité du gouvernement et des prestataires de services et renforcer la confiance à leur égard afin de bâtir une cohésion sociale verticale, intégrer des mécanismes de redevabilité dans les

processus de planification et de prestation de services, et veiller à ce que le gouvernement, les prestataires de services et les utilisateurs finaux soient tous activement impliqués, afin de favoriser une cohésion sociale horizontale ;

- **renforcer la fonction de réglementation du gouvernement** – renforcer la fonction de réglementation du gouvernement quant à l'instauration et à la garantie d'un accès, d'une qualité et de tarifs équitables en matière de prestation de services EAH, aussi bien dans les contextes humanitaires que dans les contextes de développement. Une réglementation est également nécessaire pour encadrer la gouvernance des prestataires de services, et doit couvrir des modèles tels que les partenariats communautaires, les partenariats public-privé ou encore les mécanismes de construction-exploitation-transfert.

Renforcement des capacités

Il est demandé aux gouvernements, aux donateurs, aux banques, au secteur EAH et au secteur privé de :

- **professionnaliser le secteur EAH en établissant des critères minimaux en matière de coordination et de programmes** – les gouvernements et le secteur EAH doivent instaurer un niveau minimal de professionnalisation qui leur permette d'être mieux préparés aux urgences et mieux à même d'y répondre. Ils doivent intégrer la prise en compte des risques dans leurs programmes, notamment ceux liés aux conflits ;

- **renforcer l'apprentissage Sud-Sud** – encourager un processus d'analyse comparative mené dans un esprit d'échange d'apprentissages Sud-Sud, ainsi que des plans de renforcement des capacités couvrant à la fois les besoins institutionnels et en matière de ressources humaines.

LA SANTÉ ENTRE NOS MAINS

6. Investir dans l'humanité

De nouvelles façons de travailler, de nouveaux partenariats et des mécanismes de financement innovants sont nécessaires pour combler les déficits de financement des services EAH dans les contextes fragiles, et ainsi atteindre les enfants les plus vulnérables.

En écho à la responsabilité fondamentale du Programme d'action pour l'humanité consistant à investir dans l'humanité, cette partie propose une analyse des difficultés et des possibilités liées à la couverture des besoins de financement dans les contextes fragiles et de conflit. Pour ce faire, elle étudie les rôles et les intérêts de différentes catégories de parties prenantes, en commençant par les décideurs politiques et leur rôle fondamental consistant à déterminer « qui paie quoi » dans le secteur EAH. Elle décrit ensuite l'un des écueils les plus courants rencontrés par les prestataires de services EAH dans les contextes fragiles et de conflit, avant de présenter plusieurs exemples d'initiatives audacieuses prises par les décideurs politiques pour préserver la solvabilité de leurs prestataires ou pour mobiliser des financements commerciaux par le biais de partenariats public-privé avec le soutien de partenaires extérieurs.

Quatre faits majeurs sont à retenir. Le premier a trait aux dépenses en capital colossales nécessaires pour atteindre le sixième ODD. Celles-ci sont estimées à 114 milliards dollars É.-U. par an à l'échelle mondiale[171], dont 60 milliards par an pour les contextes fragiles[172]. Le deuxième est que ces contextes fragiles ne disposent pas des ressources nécessaires. Le dernier rapport GLAAS élaboré par l'ONU-Eau sous la direction de l'OMS montre que de nombreux pays classés comme contextes fragiles manquent de ressources pour atteindre leurs objectifs nationaux en matière d'eau et d'assainissement. Concrètement, beaucoup de ces pays disposent à peine de la moitié des fonds requis pour satisfaire leurs besoins d'assainissement urbain (pour 76 % des pays concernés), d'assainissement rural (79 %) d'accès à l'eau en milieu urbain (47 %) et d'accès à l'eau en zones rurales (66 %)[173].

Troisièmement, on constate que les fonds collectés par le biais des appels du secteur humanitaire sur les questions EAH sont largement ignorés. En 2018, cette situation concernait presque exclusivement les contextes fragiles, à l'exception des appels en faveur des Philippines et de pays accueillant des réfugiés, comme la Turquie[174]. Entre 2014 et 2018, la proportion moyenne des appels mondiaux ayant reçu les financements nécessaires n'a pas connu d'augmentation et a même légèrement baissé, passant de 48 à 42 %[175]. Le quatrième fait à retenir, tout aussi notable que les précédents, est la prévision selon laquelle plus de 80 % des populations mondiales les plus pauvres pourraient vivre dans des contextes fragiles d'ici à 2030[176]. Il est évident qu'en conservant l'approche habituelle de financement des contextes fragiles, il sera impossible de combler les déficits de financement pour offrir des services EAH aux enfants les plus pauvres et les plus vulnérables ainsi qu'à leur famille, et de combler le fossé humanitaire-développement.

Pour renverser cette situation, les acteurs de l'humanitaire et du développement doivent concentrer leurs efforts et développer de nouvelles façons de travailler, de nouveaux partenariats, ainsi que des mécanismes de financement innovants. Il est important de garder à l'esprit le troisième dispositif fondamental de SWA sur le financement, ainsi que son quatrième comportement collaboratif, qui consiste à « définir des stratégies de financement sectorielles viables pour l'eau et l'assainissement qui comportent des données financières concernant taxes et impôts, facturation des services et transferts, ainsi que des estimations sur les dépenses des ménages non soumises à tarification »[177]. Là encore, il est essentiel de mettre l'accent sur la planification, le suivi et l'examen afin que les financements soient reliés à d'autres activités de renforcement du secteur (voir la section 5.2). Compte tenu des vastes investissements nécessaires pour atteindre les cibles des ODD, une évolution du dialogue et des relations de travail entre gouvernements, donateurs, banques commerciales et de développement, organismes des Nations Unies, ONG et acteurs du secteur privé impliqués sur les questions EAH dans les domaines de l'humanitaire et du développement devront évoluer. Les financeurs et acteurs financiers doivent travailler ensemble pour mettre en évidence des manières de combler les déficits, avec des modèles de financement tels que les prêts à taux préférentiel, les garanties, les prêts commerciaux et/ou des structures similaires à des obligations à effet social ou à incidence sur le développement.

6.1 Qui paie quoi ?

Dans tout secteur impliquant une prestation de services, le partage des coûts est une question fondamentale de politique publique, puisqu'il s'agit d'évaluer la possibilité de recourir à un quelconque type de financement par emprunt (prêts commerciaux, concessionnels ou mixtes). On distingue habituellement trois principales sources de financement pour la prestation de services : tarifs et frais appliqués aux usagers (tarifs), recettes fiscales affectées (taxes et impôts) et financements d'aide (transferts).

La définition de la politique publique encadrant la répartition des coûts entre ces trois sources doit prendre en compte : 1) les caractéristiques du service, 2) le degré d'accès/de couverture dans le secteur, ainsi que 3) des éléments liés

à l'équité. Par exemple, le secteur des télécommunications présente des caractéristiques qui lui permettent de plus facilement recueillir des financements à partir de sa tarification que le secteur de l'électricité, lequel est à son tour plus susceptible que le secteur EAH d'en faire de même. Ainsi, obtenir des financements à partir des tarifs appliqués est plus aisé dans le cadre de la prestation de services d'approvisionnement en eau dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux.

Compte tenu de cela, les services fournis dans certains secteurs, tels que celui des télécommunications, sont principalement financés par les usagers. Ces secteurs, dès lors, peuvent même être des contributeurs nets aux recettes fiscales globales d'un pays. D'autres secteurs, tels que celui de l'éducation ou de la santé, restent des secteurs « dépensiers », financés à la fois par des taxes et par les frais payés par les usagers. Le secteur EAH se situe quelque part entre ces deux extrêmes, même si la situation varie considérablement d'un pays à l'autre. Si certains pays ne financent par l'impôt qu'une partie des dépenses d'investissement, d'autres par exemple prennent ainsi en charge la quasi-intégralité de ce type de dépenses et des frais de fonctionnement et de maintenance.

Le partage des coûts dans le secteur EAH ne relève pas du ressort spécifique des services d'eau et d'assainissement, mais du positionnement politique (implicite ou explicite) pris par le pays (voir la figure 6).

Taxes et transferts

À peu d'exceptions près, les pays à revenu faible ou intermédiaire utilisent à la fois les taxes et les transferts pour financer la majeure partie de leurs dépenses d'investissement dans le secteur EAH et pour compenser l'écart entre les coûts de fonctionnement et de maintenance et les recettes réelles.

Figure 6. Qui paie quoi ? Ce que révèlent les moyennes mondiales pour différents secteurs

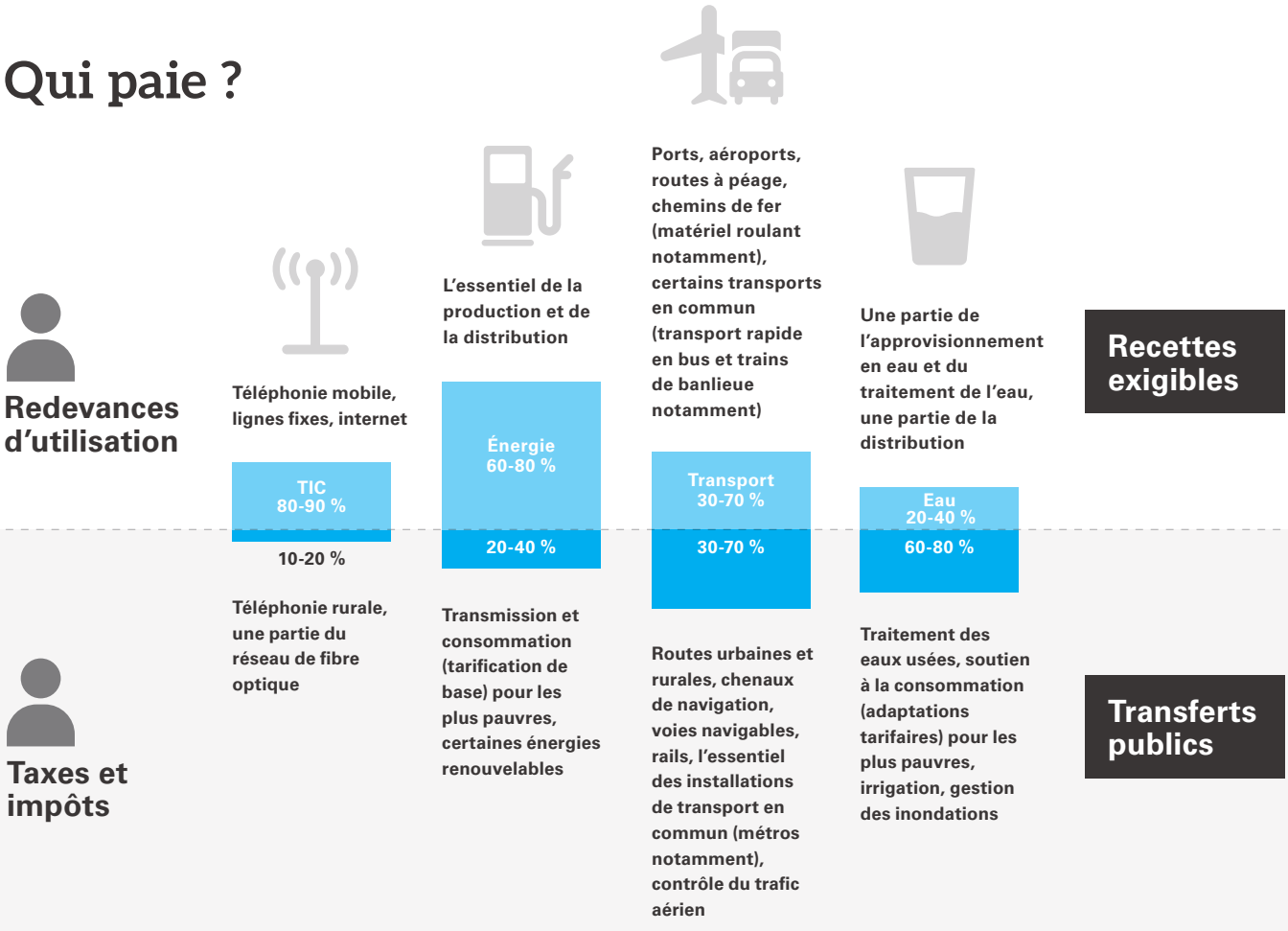

Source : D'après la Banque mondiale, « Sustainable Infrastructure – for the SDGs and Beyond » (document interne), 2016.

Sur les 605 prestataires de services opérant dans des pays en développement pour lesquels des données sont disponibles dans la base de données IBNET (International Benchmarking Network for Water and Sanitation Utilities), seul 15 % couvrent leurs coûts de fonctionnement et de maintenance et présentent un excédent de trésorerie. Parmi les prestataires de services couvrant leurs coûts de fonctionnement et de maintenance, aucun n'est situé dans un contexte fragile ou de conflit[178]. Sur le plan du financement par emprunt, cela signifie que 85 % des prestataires de services ne disposent **pas** de la trésorerie nécessaire pour rembourser leur dette, quelle que soit sa forme, les recettes issues de la tarification appliquée aux usagers n'étant pas suffisantes pour couvrir le coût de la prestation de services.

Toute la question est de savoir si cette position politique découle d'une réticence à payer ou d'une réticence à faire payer.

Financement mixte

Le financement mixte pourrait-il aider les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à s'extraire du cercle vicieux de la défaillance des services et de la baisse des recettes dans les contextes fragiles, en particulier les contextes de crise prolongée ? Dans les situations de crise prolongée, la trésorerie des prestataires de services se trouve malheureusement encore davantage mise en péril dans six principaux domaines[179] :

- **Défaillance du réseau d'électricité** : Les ruptures d'approvisionnement en électricité représentent une grave menace immédiate à la trésorerie des prestataires de services. Lorsqu'en période de crise les prestataires de services voient leur accès au réseau d'électricité interrompu ou réduit, leurs dépenses en énergie flambent (elles peuvent être multipliées par six) puisqu'ils compensent cette rupture d'approvisionnement en électricité subventionnée par le recours à des groupes électrogènes diesel d'appoint, rapides mais coûteux, pour pouvoir continuer à pomper et traiter l'eau.

- **Perte de subventions** : En période de crise, les prestataires de services perdent les subventions dont ils bénéficiaient jusqu'alors. Ces subventions peuvent prendre diverses formes : 1) transferts de fonds issus des recettes fiscales globales, 2) paiement direct des salaires et retraites des salariés, 3) électricité gratuite ou à des tarifs privilégiés ou 4) autres avantages en nature (p. ex., fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau).

Figure 7. Iraq : Sources d'eau potable par quintile de richesse

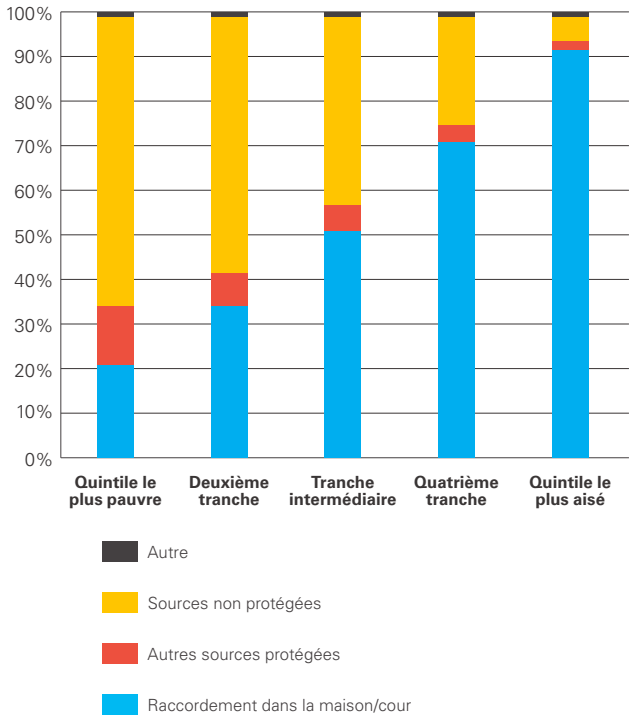

Source : D'après l'Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2018 pour l'Iraq.

- **Recul de part de marché** : Privés d'électricité en réseau et de subventions, les prestataires de services font face à un rationnement de l'eau ainsi qu'à des baisses de pression et de qualité de l'eau. Il leur est alors de plus en plus difficile d'assurer la continuité du service et leurs recettes diminuent à mesure que les consommateurs se tournent vers d'autres solutions, telles que l'approvisionnement par camions-citernes.

- **Perte du contrôle des ressources en eau** : Les importants intérêts privés derrière l'approvisionnement en eau par camions-citernes peuvent conduire les prestataires de services traditionnels à perdre le contrôle des ressources en eau publiques. Ils peuvent alors être amenés à diminuer leur offre, réduisant dès lors leurs recettes et leur trésorerie.

- **Baisse d'effectifs** : Lorsque les salaires ne sont plus ou ne peuvent plus être payés, le moral des salariés chute et les effectifs se réduisent, entraînant une perte de « mémoire institutionnelle », pourtant particulièrement cruciale quand il est question de gérer un système dont la majeure partie des actifs se situe sous terre.

- **Dépréciation de change** : Bien qu'il s'agisse d'une conséquence indirecte, la chute de la monnaie locale vis-à-vis du dollar É.-U. peut augmenter le coût de certaines ressources comme le diesel ou les biens consommables, entraînant un flux de trésorerie négatif. S'il existe des taux de change fixés de façon officielle, il apparaît alors rapidement un marché noir pour le carburant et d'autres ressources.

Ces atteintes à leur trésorerie conduisent les prestataires de services à rationner l'eau, tout en renforçant la présence de services de remplacement destinés à compenser les lacunes du système. Les différentes sources d'approvisionnement de remplacement sont l'eau en bouteille, l'eau en citerne, les puits familiaux, les réseaux d'eau informels et l'achat d'eau à des voisins. Bien que ces solutions d'approvisionnement de remplacement soient en général bien plus chères que l'eau courante, les deux systèmes coexistent, le premier permettant de compenser les lacunes de distribution du second (voir tableau 1).

Toutefois, cela montre qu'il existe une véritable volonté de payer pour l'eau dans les contextes fragiles, ce qui est positif. Par ailleurs, alors que les solution de rechange en matière d'approvisionnement tendent à être de nature régressive (les foyers les plus pauvres étant moins susceptibles d'être raccordés au réseau d'eau courante, qui est moins cher), le fait d'aider les prestataires de services à regagner des parts de marché aurait une dimension progressive (en faveur de ces foyers pauvres), même en cas de hausse des tarifs.

Tableau 1. Comparaison du prix de l'eau au mètre cube : prestataires de services vs fournisseurs privés

Contexte	Ville	Prestataire de services	Prix au mètre cube (en dollars É.-U.)	
			Prestataire de services (tarif moyen)	Fournisseur privé
Sierra Leone	Freetown	Guma Valley Water Company	0,17	6,00
Libéria	Monrovia	Liberia Water and Sewer Corporation	1,32	10,00
Nigéria	Port Harcourt	Port Harcourt Water Corporation	–	2,00
République démocratique du Congo	Kinshasa	Regideso	0,75	2,00–5,00
Congo	Brazzaville	Société nationale de distribution d'eau	0,35	3,50
Zimbabwe	Harare	Harare Water and Sanitation	0,40	12,00
Soudan du Sud	Juba	South Sudan Urban Water Corporation – Juba	1,00	15,00
Somaliland (Somalie)	Hargeisa	Hargeisa Water Agency	1,20	8,00–12,00

Source : D'après de Waal D. *et al.*, « Water Supply: The Transition from Emergency to Development Support – Evidence from Country Case Studies in Africa ». Rapport de synthèse de la Banque mondiale, Nairobi, février 2017.

Étude de cas

Hargeisa Water Agency, Somaliland (Somalie)[180]

Somaliland (Somalie)

Si la mise en place d'une hausse des tarifs et la réalisation de gains d'efficience ont permis à la Hargeisa Water Agency de résister à un choc financier à court terme, l'obtention de financements en vue d'investissements à long terme dans des infrastructures d'approvisionnement en eau s'est avérée plus difficile.

À Hargeisa, dans le Somaliland (en Somalie), les tarifs pratiqués par les fournisseurs de solutions d'approvisionnement en eau étaient 10 fois plus élevés que ceux de la Hargeisa Water Agency (HWA), le prestataire de services local. À la suite de la sécheresse de 2016-2017, le shilling du Somaliland a perdu 30 % de sa valeur. Plus de la moitié des dépenses de la HWA étant destinées à acheter du diesel en dollars É.-U., cette dévaluation de la devise locale a eu pour effet de placer le prestataire de services en situation de déficit structurel. La HWA dut alors recourir temporairement à des emprunts auprès de la Banque centrale du Somaliland et des fournisseurs de diesel. Consciente que cela ne règlerait pas le problème, une équipe de la Banque mondiale a alors travaillé avec la HWA pour élaborer une série de mesures visant à réaliser des gains d'efficacité (afin de réduire les besoins en énergie et les eaux perdues et non facturées) et instaurer une hausse des tarifs.

Cette hausse urgente des tarifs était justifiée par une analyse des données de facturation et de recouvrement sur trois ans, et a été réalisée en veillant à minimiser son incidence pour les foyers les moins bien raccordés. Le Conseil des ministres du Somaliland a approuvé la hausse en avril 2018, et ainsi augmenté les recettes annuelles de la HWA d'environ un million de dollars É.-U. Cet apport financier a permis à cette dernière de couvrir ses dépenses d'exploitation, malgré la hausse des coûts du diesel, tout en commençant à rembourser ses dettes. Grâce à cette hausse des tarifs couplée à des gains d'efficience, le prestataire de services a pu éviter la cessation partielle de ses activités de production et de distribution d'eau, qui aurait conduit à un rationnement de l'eau et à une perte de parts de marché au profit de fournisseurs privés pratiquant des prix plus élevés.

La façon dont la HWA a réussi à surmonter cet épisode de forte instabilité financière montre qu'il est possible de renforcer la volonté politique de faire payer l'eau, pour peu qu'il existe des indications claires montrant que les usagers sont effectivement prêts à payer pour ce service, et sur la base d'une analyse d'impact des hausses tarifaires pour la population, en fonction des tranches de revenus. L'étape suivante, qui consiste à introduire de la finance commerciale (voire de la finance mixte) dans les contextes fragiles, est quant à elle bien plus délicate à mettre en œuvre, dans la mesure où elle nécessite qu'un organisme de prêts commerciaux assume le risque de prêter à un prestataire de services.

En janvier 2018, l'équipe de la Banque mondiale avait appuyé l'équipe de direction de la HWA dans l'élaboration d'une proposition préliminaire d'investissement à soumettre à la Dahabshiil Bank d'Hargeisa, une banque locale. La proposition était articulée autour d'investissements pouvant être réalisés à l'issue du projet d'amélioration de l'approvisionnement urbain en eau à Hargeisa (Hargeisa Urban Water Supply Upgrading Project, HUWSUP), un projet de grande envergure financé par l'Union européenne. L'analyse montrait que l'aboutissement du projet HUWSUP s'accompagnerait d'une hausse des volumes d'eau vendus, permettant ainsi à la HWA d'augmenter ses recettes mensuelles de 150 000 dollars É.-U. En contractant un emprunt commercial, la HWA pourrait mener à terme d'autres projets permettant d'augmenter ses recettes, tels que ceux figurant en jaune à la figure 8. Bien qu'ayant activement fait part de son intérêt pour cet investissement auprès de la HWA, la Dahabshiil Bank a indiqué 1) vouloir attendre l'aboutissement du projet HUWSUP avant de s'engager, 2) n'être intéressée que par des prêts à court et moyen terme, 3) nourrir des réserves à l'idée de prêter à une entité publique, 4) n'octroyer que des prêts en dollars É.-U., et 5) avoir besoin d'une analyse plus détaillée de chaque investissement potentiel, mettant en évidence la vitesse selon laquelle les actions menées commenceraient à engendrer des flux de trésorerie supplémentaires.

Figure 8. Emprunts commerciaux fondés sur la garantie de liquidités postérieures destinés à financer des investissements supplémentaires pour améliorer l'approvisionnement en eau et réduire les coûts

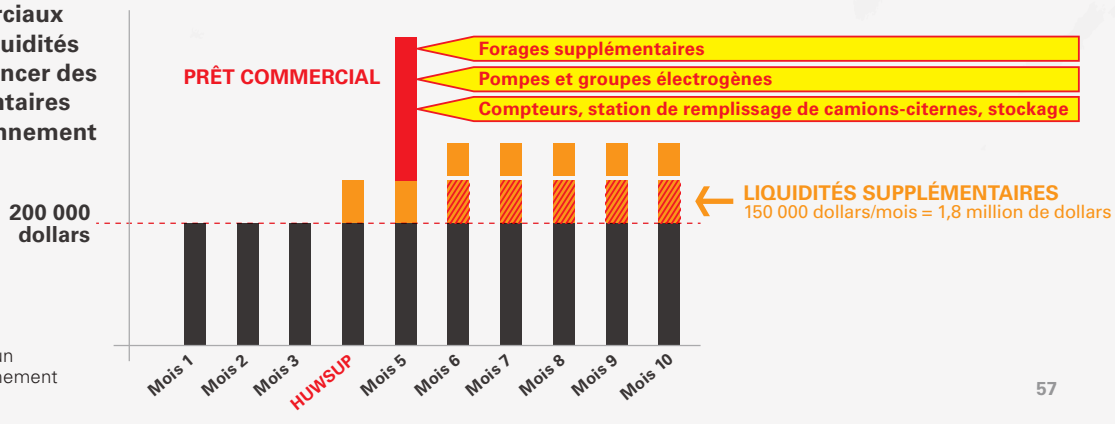

Source : D'après les estimations du personnel de la Banque mondiale.

Remarque : Le projet HUWSUP est un projet d'amélioration de l'approvisionnement urbain en eau à Hargeisa.

Cette seconde partie de l'étude de cas de la HWA illustre certains des principaux enjeux que soulève la mise en place d'accords de financement commerciaux ou mixtes.

- **La nature même des investissements dans les installations d'eau appelle à des financements de long terme.** Or, la plupart des banques commerciales privilégient des engagements à court ou moyen terme. La rentabilité des investissements dans le secteur EAH tend à être plus faible que dans d'autres secteurs, et les contraintes juridiques sont également un frein à l'investissement privé dans ce secteur.

- **Même dans le cadre de financements mixtes, il est nécessaire d'afficher des flux de trésorerie positifs.** Le recours stratégique à des mécanismes de financement du développement et à des fonds philanthropiques pour attirer des flux de capitaux privés peut permettre d'obtenir des financements supplémentaires pour le secteur et de bénéficier de coûts d'emprunt moindres que dans le cadre d'accords purement commerciaux. Le financement mixte peut donc diminuer le coût de la dette, en abaissant les taux d'intérêt ou en renforçant les moyens (infrastructures) permettant aux prestataires de services de produire et de fournir leurs services. Les transactions reposant sur des financements mixtes doivent néanmoins générer à terme un flux de trésorerie positif (recettes supérieures aux dépenses de fonctionnement et de maintenance), afin de rembourser la dette.

- **Échelonnement des prêts.** Les banques commerciales ne considèrent pas nécessairement les financements de donateurs comme une garantie suffisante contre les risques encourus. Dans le cas de la HWA, la Dahabshiil Bank souhaitait attendre la finalisation du projet HUWSUP avant de s'engager à accorder le moindre prêt au prestataire de services. Au moment de la rédaction du présent rapport, le projet en question accusait deux années de retard et n'était toujours pas terminé.

- **Acheter du matériel ne suffit pas pour aider les prestataires de services à se transformer.** Consciente des nombreuses étapes s'étalant entre la signature d'un prêt et le moment où deviennent visibles les résultats d'une stratégie de redressement, la Dahabshiil Bank a longuement interrogé l'équipe de la HWA pour savoir quand et comment les investissements réalisés auprès du prestataire se matérialiseraient par une hausse des recettes.

Le financement mixte peut donc diminuer le coût de la dette, en abaissant les taux d'intérêt ou en renforçant les moyens (infrastructures) permettant aux prestataires de services de produire et de fournir leurs services. Les transactions reposant sur des financements mixtes doivent néanmoins générer à terme un flux de trésorerie positif (recettes supérieures aux dépenses de fonctionnement et de maintenance), afin de rembourser la dette.

L'unique moyen d'obtenir des financements auprès de banques commerciales est de tenter sa chance. Des subventions ou des financements concessionnels peuvent permettre de catalyser davantage d'investissements commerciaux. Les financements mixtes peuvent favoriser de nouveaux regards, de nouvelles relations et de possibles occasions entre les secteurs de l'eau et de la finance, servant ainsi l'objectif à long terme d'augmenter les financements commerciaux. Les différents instruments pouvant être associés vont des subventions en capital aux garanties partielles de crédit, en passant par les prolongations de durée de remboursement, les assurances contre les risques politiques et les lignes de crédit spécialisées.

6.2 Partenariats public-privé

Les partenariats public-privé pourraient-ils être à la fois un levier de financements mixtes et un tremplin pour l'obtention de résultats ? Les partenariats public-privé permettent de resserrer le lien entre finances et résultats, comme le montre l'étude de cas suivante sur la Jordanie, un pays accueillant de nombreux réfugiés. Cette étude de cas dévoile également certaines des difficultés que peut néanmoins poser ce type de partenariats.

Étude de cas

L'aqueduc de Disi et la station d'épuration d'As-Samra, en Jordanie[181]

Deux partenariats public-privé qui ont permis d'alléger la pression extrême exercée sur le système EAH de la Jordanie font apparaître les risques et possibilités à évaluer lors de l'adoption d'une telle approche.

La Jordanie est le deuxième pays le plus menacé au monde par le risque de pénuries d'eau. Les ressources annuelles et renouvelables en eau y sont d'environ 105 mètres cube par habitant, bien en dessous du seuil de 500 mètres cube par habitant et par an considéré à l'international comme le seuil de grave pénurie d'eau. On estime à 1,3 million le nombre de réfugiés arrivés en Jordanie entre 2011 et 2015, fuyant le conflit en Syrie. Cet afflux représente l'équivalent de 20 % de la population jordanienne d'avant la crise, ce qui a créé une énorme pression sur les services d'approvisionnement en eau dans l'ensemble du pays. La pénurie d'eau en Jordanie a nécessité au cours de cette même période l'élargissement des installations de production d'eau en grande quantité, y compris l'aqueduc de Disi et la station d'épuration d'As-Samra.

Le projet d'adduction d'eau de Disi reposait sur un partenariat public-privé d'une valeur de 1 milliard de dollars É.-U. portant sur le financement d'un contrat de construction-exploitation-transfert destiné à alimenter la Jordanie en eau à hauteur de 100 millions de mètres cube supplémentaires chaque année. L'aqueduc de Disi transporte l'eau sur une distance de 300 km et un dénivelé de 1 000 m, des ressources aquifères profondes du sud du pays jusqu'à la ville d'Amman. Le partenariat public-privé mettait en commun des biens publics (comme les terres), des financements commerciaux, des financements concessionnels et des garanties, offrant ainsi un bon exemple de financement mixte.

La station d'épuration d'As-Samra reposait elle aussi sur un partenariat public-privé pour le financement d'un contrat de construction-exploitation-transfert destiné à traiter les eaux usées de 3,5 millions d'habitants de la ville d'Amman et ses environs. À l'issue de la deuxième phase de développement du projet, la station traitait chaque jour 364 000 mètres cube d'eaux usées et produisait chaque jour 133 000 mètres cube d'eaux recyclées à des fins agricoles. Grâce au biogaz produit par ses digesteurs, la station est par ailleurs pratiquement autosuffisante sur le plan énergétique. Ce partenariat public-privé intégrait des financements mixtes obtenus auprès de banques locales (en monnaie locale) et sous la forme d'une subvention bilatérale de l'USAID et de la Millenium Challenge Corporation destinée à diminuer les coûts d'investissement.

Si ces accords de financement public et privé étaient financièrement viables au moment de leur signature, des hausses imprévues des coûts de l'énergie ont par la suite lourdement grevé les finances publiques. À la suite des ruptures d'approvisionnement en gaz naturel d'Égypte en 2011, la Jordanie s'est vue contrainte de recourir à des modes de production d'électricité plus coûteux et de diversifier ses sources d'énergie. Devenu plus dépendant des marchés internationaux de l'énergie, le pays a alors connu une hausse brutale des coûts énergétiques, qui ont été multipliés par trois. Le secteur EAH de la Jordanie consomme énormément d'énergie, dans la mesure où l'eau pompée dans les aquifères et vallées doit être acheminée jusque dans les hauts-plateaux où se trouvent les principales zones d'habitation. À lui seul, le secteur EAH consomme ainsi environ 15 % de l'énergie produite dans le pays. En dépit des avancées réalisées pour absorber ces chocs (sous la forme d'investissements dans

Jordanie

les énergies renouvelables et d'autres mesures d'économie énergétique), les coûts d'électricité de ces projets ont donc connu une forte hausse, qui s'est répercutée sur l'organisme de gestion des ressources en eau du pays, la Water Authority of Jordan, sous la forme d'une dette cumulée de 2,4 milliards de dinars jordaniens, soit 3,4 millions de dollars É.-U. (voir figure 9a). Il s'agit de dettes envers des compagnies d'électricité et fournisseurs d'eau en grande quantité, d'avances à rembourser au Ministère des finances et d'une hausse des déficits annuels (voir figure 9b). Au total, l'encours de la dette et le passif de construction-exploitation-transfert représentent environ 15 % du produit intérieur brut (PIB) national, dans un pays où le ratio dette/PIB est déjà supérieur à 90 %.

Figure 9a. Recettes consolidées, dépenses de fonctionnement et dépréciation pour la Water Authority of Jordan et les prestataires de services

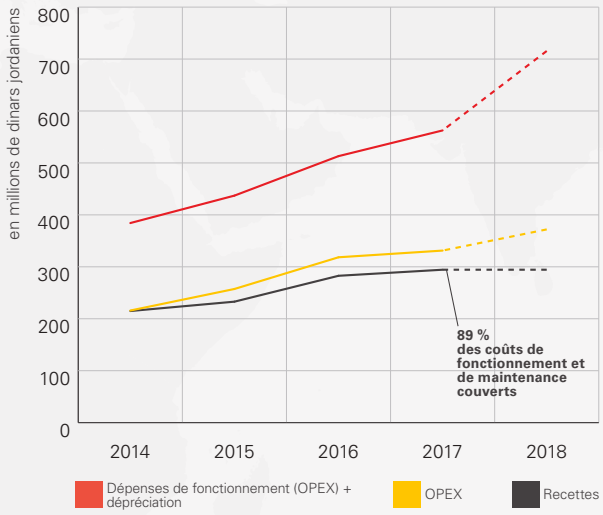

Figure 9b. Composition des dettes de la Water Authority of Jordan (fin 2017)

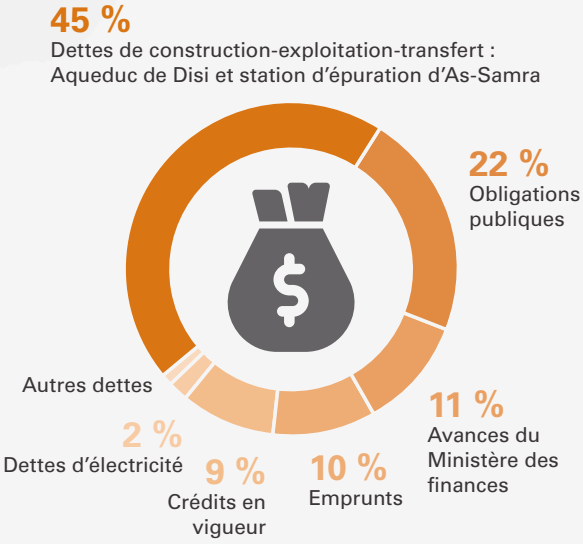

Source : D'après les états financiers vérifiés de la Water Authority of Jordan.

Cette étude de cas sur la Jordanie met en évidence certains des avantages, mais aussi des risques inhérents aux partenariats public-privé.

- **Les partenariats public-privé mis en place en Jordanie ont donné lieu à des financements mixtes réussis ainsi qu'à un rapprochement entre finances et expertise du secteur privé.** Gage d'efficacité en matière de conception technique, de gestion de projet et de compétences opérationnelles, l'expertise du secteur privé apportée au travers de ces deux partenariats s'est avérée essentielle à la réussite des projets financés. Dans le cadre du partenariat relatif à la station d'épuration d'As-Samra en particulier, les mises en garde du secteur privé ont également permis au projet d'être en grande partie prémuni contre les hausses inattendues des prix de l'énergie survenues par la suite.

- **La répartition du risque entre le secteur public et le secteur privé relève d'un arbitrage difficile.** Si la hausse des tarifs de l'énergie n'avait pas été supportée par l'État jordanien, le projet Disi n'aurait pu aboutir. Le transfert de ces coûts à l'État a sans doute favorisé l'adoption d'une approche moins prudente qu'initialement prévu sur le plan de l'efficience énergétique.

- **La probabilité qu'un accord de partenariat public-privé comporte des passifs éventuels « cachés » est proportionnelle à l'envergure du partenariat.** Tel un cheval de Troie, de lourds passifs éventuels non anticipés (coûts inconnus) peuvent être transmis à l'État. Dans le cas de la Jordanie, l'État a dû augmenter son ratio dette/PIB pour pouvoir absorber le coût de la dette accumulée par le secteur EAH.

- **Le secteur EAH jordanien n'est désormais plus autorisé à contracter quelque dette que ce soit.** Au vu de la crise de trésorerie traversée par la Water Authority of Jordan en raison de l'augmentation de ses passifs (hausse des prix de l'énergie et des remboursements de la dette), l'éventualité de nouveaux partenariats public-privé ou accords de financements mixtes se trouve fortement compromise. En effet, si le Ministère des finances jordanien a pris en charge une grande partie de la dette de la Water Authority of Jordan, il a également interdit au prestataire de contracter de nouvelles dettes.

Programme pour le changement

6.3 Programme pour le changement : Investir dans l'humanité

De nouvelles façons de travailler, de nouveaux partenariats et des mécanismes de financement innovants sont nécessaires pour combler les déficits de financement des services EAH dans les contextes fragiles, afin de pouvoir atteindre les enfants les plus vulnérables.

Il est impératif que les gouvernements adoptent une position politique concernant :

- **le choix de la répartition des coûts entre les différentes parties prenantes dans la prestation des services EAH** – à peu d'exceptions près, les contextes fragiles ont à la fois recours aux taxes et aux transferts pour financer la majeure partie de leurs dépenses d'investissement dans le secteur EAH et pour compenser l'écart entre les coûts de fonctionnement et de maintenance et les recettes fiscales réelles. Les décideurs politiques de chaque pays doivent prendre des mesures décisives pour veiller à ce que les coûts de fonctionnement et de maintenance des services EAH soient pleinement et efficacement couverts, ce qui est indispensable pour déterminer s'il est possible de recourir à des financements par emprunt, qu'ils soient commerciaux, concessionnels ou mixtes ;

- **une garantie que les coûts de fonctionnement et de maintenance des prestataires de services sont pleinement couverts, cette garantie étant un prérequis indispensable pour attirer les financements commerciaux** – les prestataires de services qui ne sont pas en mesure de montrer que leurs recettes couvrent leurs dépenses de fonctionnement et de maintenance ont très peu de chances d'être considérés comme solvables, même s'ils bénéficient de subventions ou de financements concessionnels permettant d'abaisser les taux d'intérêt effectifs, dans la mesure où le remboursement de la dette doit provenir du flux de trésorerie disponible. Les positions politiques peuvent permettre l'association de diverses sources de financement (tarifs appliqués aux usagers, taxes et transferts), l'unique critère déterminant étant que ces sources couvrent efficacement les coûts de fonctionnement et de maintenance. Les gouvernements de nombreux pays s'inquiètent des répercussions potentielles d'une hausse des tarifs d'utilisation liés à l'eau, alors même que les ménages (en particulier les plus pauvres) achètent de l'eau à des fournisseurs privés à des tarifs bien plus élevés que ceux des prestataires de services. Cette situation est particulièrement marquée dans les contextes fragiles où l'approvisionnement en eau et les marchés de la gestion des boues des fosses septiques sont dominés par des fournisseurs privés.

Les gouvernements, les donateurs, les banques et les principales parties prenantes du secteur EAH sont invités à :

- **établir des partenariats public-privé dans une optique de diversification des sources de financement et d'obtention de résultats, tout en reconnaissant qu'il s'agit de montages dont la mise en place et la gestion sont complexes** – les accords de partenariat public-privé peuvent être structurés de façon à assembler des prêts commerciaux, des prêts à taux préférentiel et des subventions sous la forme d'investissements s'appuyant également sur l'efficacité du secteur privé. La réussite d'un partenariat public-privé dépend en grande partie de la façon dont il a été élaboré (répartition réfléchie des risques, transparence des procédures d'achat, échelonnement des investissements et mise en correspondance de ceux-ci avec les flux de revenus, procédures d'arbitrage clairement définies), en particulier dans les contextes de conflit où les garanties contre les risques politiques peuvent revêtir une importance majeure ;

- **collaborer pour combler les lacunes en matière de financement** – attirer des financements dans les contextes fragiles est extrêmement difficile. De nouveaux partenariats et de nouvelles façons de travailler sont donc nécessaires, en particulier pour :

  - instaurer des environnements politiques offrant aux prestataires de services une marge d'emprunt plus large ;

  - tirer parti des financements concessionnels et des subventions pour atténuer le risque des projets et encourager ainsi les prêteurs commerciaux à s'engager activement dans des prêts aux prestataires de services, en les amenant à se détourner de leur préférence traditionnelle pour les prêts à court terme et à concéder des investissements à moyen terme ;

  - structurer des cadres d'investissement (p. ex., partenariats public-privé) susceptibles d'attirer des financements, en veillant à ce que les enjeux (répartition du risque entre secteurs public et privé, éventuels passifs « cachés », etc.) soient dûment compris et maîtrisés.

7. Conclusion : Pour chaque enfant, de l'eau et des services d'assainissement

La dégradation et l'effondrement des systèmes EAH ainsi que l'insécurité hydrique sont des causes de plus en plus répandues d'instabilité sociale, économique et politique, menaçant la survie, la santé et le développement des enfants et de leur communauté, mais aussi la paix et le développement à tous les niveaux.

Pour inverser la lente dégradation de la prestation de services EAH dans la plupart des contextes fragiles et de conflit, il est nécessaire d'agir dès maintenant, dans les secteurs interconnectés de l'humanitaire, du développement et de la paix, afin d'éviter l'apparition de tensions liées à l'eau entre différents groupes et entités politiques et de garantir les droits à l'eau et à l'assainissement pour chaque enfant.

Les exemples concrets présentés tout au long de ce rapport montrent comment les services EAH peuvent être planifiés, financés et fournis de façon à alléger les souffrances, réduire les risques et atténuer la vulnérabilité des enfants et de leur communauté à l'échelle mondiale, en accord avec le Programme d'action pour l'humanité et le programme pour la pérennisation de la paix. Il s'agit là de contribuer à l'atteinte des ODD. S'appuyant sur l'expérience de l'UNICEF et de ses partenaires, ce rapport ébauche un cadre de résilience du secteur EAH pouvant être reproduit et déployé à grande échelle. Des mécanismes de financement innovants et des partenariats ingénieux seront également nécessaires pour attirer les fonds et les financements requis.

Concernant les situations de conflit prolongé, ce rapport attire également l'attention sur les multiples façons d'utiliser les services EAH comme un moyen de traiter des problématiques sous-jacentes de fragilité et de conflit. Il présente des exemples concrets d'interventions permettant de rassembler des groupes opposés et de construire la paix, ainsi que de projets de mise en place de services EAH inclusifs, garantissant qu'aucun groupe vulnérable n'est laissé de côté.

Des partenariats engagés et innovants sont désormais nécessaires afin de mettre en œuvre l'ensemble des aspects du programme pour le changement présenté dans le présent rapport. Celui-ci est fondé sur les responsabilités fondamentales du Programme d'action pour l'humanité : ne laisser personne de côté ; prévenir et faire cesser les conflits ; ne plus simplement fournir une aide, mais mettre fin au dénuement ; et investir dans l'humanité. Les gouvernements, les donateurs, les acteurs de l'humanitaire, les professionnels du développement, les agents du maintien de la paix et de la sécurité, le secteur privé, les banques et la société civile sont exhortés à unir leurs forces afin de passer aux actes et d'obtenir des résultats en faveur des enfants.

Les exemples concrets présentés tout au long de ce rapport montrent comment les services EAH peuvent être planifiés, financés et fournis de façon à alléger les souffrances, réduire les risques et atténuer la vulnérabilité des enfants et de leur communauté à l'échelle mondiale.

Références

1 Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Rapport annuel 2018*, UNICEF, juin 2019. Disponible à l'adresse suivante : <www.unicef.org/media/58101/file/UNICEF-rapport-annuel-2018%20.pdf>, page consultée le 26 juillet 2019.

2 Chiffres extraits d'une analyse sur mesure tirée de la base de données mondiale du Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'UNICEF, 2019.

3 Source des données sur la population : Figure 2.2, classification des pays fragiles tirée de l'édition numérique de *World Population Prospects 2019* (Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies), 2019. Le Cadre 2018 sur la fragilité définit 58 contextes fragiles : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *États de fragilité 2018*, Éditions de l'OCDE, Paris, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <www.oecd.org/fr/cad/etats-de-fragilite-2018-9789264308916-fr.htm>, page consultée le 10 juin 2019.

4 *États de fragilité 2018*, p. 17.

5 Organisation des Nations Unies (ONU), « Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ». Disponible à l'adresse suivante : <www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation>, page consultée le 25 juillet 2019.

6 Bien que connexe, la cinquième responsabilité fondamentale (faire respecter les normes qui protègent l'humanité) n'est pas directement en lien avec l'objet de ce rapport.

7 Source des données sur la population : Figure 2.2, classification des pays fragiles, tirée de *World Population Prospects 2019*. Le Cadre 2018 sur la fragilité définit 58 contextes fragiles (dans *États de fragilité 2018*).

8 *États de fragilité 2018*, p. 17.

9 Banque mondiale, *Forcibly Displaced: Toward a Development Approach Supporting Refugees, the Internally Displaced and Their Hosts*, Banque mondiale, Washington, D. C., 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25016>, page consultée le 10 juillet 2019.

10 Assemblée générale des Nations Unies, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 27 avril 2016, Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, A/RES/70/262, 12 mai 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/fr/A/RES/70/262>, page consultée le 26 juillet 2019 ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Resolution 2282 (2016) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7680e séance, le 27 avril 2016, S/RES/2282, 27 avril 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/fr/S/RES/2282(2016)>, page consultée le 26 juillet 2019.

11 Organisation des Nations Unies , « Objectif de développement durable 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ». Disponible à l'adresse suivante : <www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation>, page consultée le 25 juillet 2019.

12 Assemblée générale des Nations Unies, Une seule humanité, des responsabilités partagées, Rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire, A/70/709, 2 février 2016, p. 48. Disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/fr/A/70/709>, page consultée le 10 juin 2019.

13 *Ibid.*

14 Secrétaire général de l'ONU, « Discours du Secrétaire général désigné, António Guterres, prononcé à l'occasion de sa prestation de serment », New York, 12 décembre 2016. Disponible à l'adresse suivante : <www.un.org/sg/fr/content/sg/speeches/2016-12-12/secretary-general-designate-ant%C3%B3nio-guterres-oath-office-speech>, page consultée le 17 juillet 2019.

15 Pour de plus amples informations sur le lien entre action humanitaire, développement et paix, veuillez consulter : ONU, « The Vision of the Secretary-General on Prevention ». Discours disponible à l'adresse suivante : <www.un.int/sites/www.un.int/files/Permanent Missions/delegate/attachment_the_vision_of_the_sg_on_prevention.pdf>, page consultée le 10 juin 2019 ; Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et Comité permanent interorganisations (CPI), « Key Messages on the Humanitarian–Development Nexus and its Link to Peace », Rapport, GNUD/CPI, 9 octobre 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/world/united-nations-development-group-and-iasc-key-messages-humanitarian-development-nexus>, page consultée le 10 juin 2019.

16 Bien que connexe, la cinquième responsabilité fondamentale (faire respecter les normes qui protègent l'humanité) n'est pas directement en lien avec l'objet de ce rapport.

17 Pour de plus amples informations sur les cinq dispositifs fondamentaux, veuillez consulter : Assainissement et eau pour tous (Sanitation and Water for All, SWA), « Cadre de SWA ». Disponible à l'adresse suivante : <http://sanitationandwaterforall.org/priority-areas/swa-framework/?lang=fr>, page consultée le 2 juillet 2019.

18 ONU et Banque mondiale, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*, Livret de résumé analytique, Banque mondiale, Washington, D. C., 2018. Disponible à l'adresse suivante : <www.pathwaysforpeace.org/sites/pathways/files/2018-02/Pathways-for-Peace_ES_eBook.pdf>, page consultée le 10 juin 2019.

19 Comité international de la Croix-Rouge (CICR), *« J'ai vu ma ville mourir ». Conflits urbains en Irak, en Syrie et au Yémen – Témoignages des lignes de front*, CICR, Genève, mai 2017. Disponible à l'adresse suivante : <www.icrc.org/fr/publication/jai-vu-ma-ville-mourir-conflits-urbains-en-irak-en-syrie-et-au-yemen-temoignages-des>, page consultée le 18 juin 2019.

20 Département de recherche sur la paix et la résolution des conflits de l'université d'Uppsala, « Uppsala Conflict Data Program ». Disponible à l'adresse suivante : <https://ucdp.uu.se/#/exploratory>, page consultée le 11 juillet 2019.

21 Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, *World Population Prospects 2019: Highlights*, ST/ESA/SER.A/423, ONU, New York, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <www.un.org/development/desa/publications/world-population-prospects-2019-highlights.html>, page consultée le 10 juillet 2019.

22 Département de recherche sur la paix et la résolution des conflits de l'université d'Uppsala, « Frequently Asked Questions: How many conflicts were there in the world in 2018? ». Disponible à l'adresse suivante : <www.pcr.uu.se/research/ucdp/faq/#number_of_conflicts>, page consultée le 21 juin 2019.

23 Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019*, OCHA, n. d. Disponible à l'adresse suivante : <www.unocha.org/sites/unocha/files/GHO2019_FR.pdf>, page consultée le 11 juin 2019.

24 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Global Trends: Forced Displacement in 2018*, HCR, Genève, juin 2019. Disponible à l'adresse suivante : <www.unhcr.org/globaltrends2018>, page consultée le 21 juin 2019.

25 Quatre-vingt-treize pour cent des réfugiés syriens vivent dans des communautés d'accueil, essentiellement en zones urbaines. Regional Refugee and Resilience Plan (3RP), *Regional Strategic Overview 2019/2020*, 3RP, n. d. Disponible à l'adresse suivante : <www.3rpsyriacrisis.org>, page consultée le 11 juillet 2019.

26 UNICEF et National Centre for Disease Control (Libye) *Assessment of Water Quality, Sanitation and Hygiene in Libyan Schools*, UNICEF/NCDC-Libya, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/libya/libya-assessment-water-quality-sanitation-and-hygiene-libyan-schools-national-centre>, page consultée le 10 juin 2019.

27 Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *2019 Libya Humanitarian Needs Overview*, OCHA, octobre 2018, p. 20. Disponible à l'adresse suivante : <www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/2019_lby_hno_draftv1.1.pdf>, page consultée le 10 juin 2019.

28 Informations sur le groupe sectoriel EAH fournies par Sébastien Truffaut, responsable EAH à l'UNICEF Ukraine, juillet 2019.

29 Groupe sectoriel EAH du Yémen, « HNO 2019 » (Synthèse des besoins humanitaires). Disponible à l'adresse suivante : <www.humanitarianresponse.info/fr/operations/yemen/water-sanitation-hygiene>, page consultée le 9 juillet 2019 ; Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Yemen: Crisis Overview ». Disponible à l'adresse suivante : <www.unocha.org/yemen/crisis-overview>, page consultée le 10 juillet 2019.

30 Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *Humanitarian Response Plan 2018: Yemen*, OCHA, janvier 2018. Disponible à l'adresse suivante : <www.unocha.org/sites/unocha/files/dms/20180120_HRP_YEMEN_Final.pdf>, page consultée le 17 juillet 2019 ; CICR, *L'eau et la guerre : la réponse du CICR*, CICR, Genève, juillet 2009. Disponible à l'adresse suivante : <www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/icrc_001_0969.pdf>, page consultée le 17 juillet 2019 ; UNICEF, « Yemen Humanitarian Situation Report », UNICEF Yemen, juillet 2018. Disponible à l'adresse suivante : <www.unicef.org/appeals/files/UNICEF_Yemen_Humanitarian_Situation_Report_July_2018.pdf>, page consultée le 11 octobre 2019.

31 Conseil des droits de l'homme de l'Assemblée générale des Nations Unies, Rapport de la Commission des droits de l'homme au Soudan du Sud, A/HRC/37/71, 23 février 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/fr/A/HRC/37/71>, page consultée le 17 juillet 2019.

32 REACH, « South Sudan: Water, Sanitation and Hygiene (WASH) – Assessment of Hard-to-reach Areas in South Sudan », Fiche d'information, REACH, janvier 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/reach_ssd_factsheet_assessment_of_hard-to-reach_areas_wash_january_2019.pdf>, page consultée le 10 juin 2019.

33 Rapport du Conseil de sécurité, « July 2019 Monthly Forecast: UN Office for West Africa and the Sahel », Security Council Report, New York, 28 juin 2019. Disponible à l'adresse suivante : <www.securitycouncilreport.org/monthly-forecast/2019-07/un-office-for-west-africa-and-the-sahel.php>, page consultée le 11 juillet 2019 ; Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED), « Curated Data Files », Disponible à l'adresse suivante : <www.acleddata.com/curated-data-files>, page consultée le 26 juillet 2019 ; Vivekananda, Janani, *et al., Shoring Up Stability: Addressing climate and fragility risks in the Lake Chad region*, adelphi research gemeinnützige GmbH, Berlin, 15 mai 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://shoring-up-stability.org/wp-content/uploads/2019/06/Shoring-up-Stability.pdf>, page consultée le 11 juillet 2019.

34 Geneva Water Hub (GWH), « Rapport de la table ronde : L'eau, vecteur de la paix au Sahel », GWH, février 2019. Disponible à l'adresse suivante : <www.genevawaterhub.org/fr/actualite/table-ronde-leau-vecteur-de-paix-au-sahel>, page consultée le 10 juillet 2019.

35 Conseil de sécurité de l'ONU, Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, Rapport du secrétaire général, S/2019/371, 6 mai 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/S_2019_371_F-1.pdf>, page consultée le 11 juillet 2019.

36 Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, *Une question de survie*, GWH, Genève, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <www.genevawaterhub.org/sites/default/files/atoms/files/une_question_de_survie_rapport_panel_mondial_eau_et_paix_finalcouvrvb.pdf>, page consultée le 25 juillet 2019 ; Programme mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour l'évaluation des ressources en eau, *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2019 : ne laisser personne pour compte*, UNESCO, Paris, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367305>, page consultée le 26 juillet 2019 ; Centre pour l'Asie du Sud de l'Atlantic Council, « Water Dispute Escalating between Iran and Afghanistan », note d'information de l'Atlantic Council, 2016. Disponible à l'adresse suivante : <www.atlanticcouncil.org/wp-content/uploads/2016/09/Water_Dispute_Escalating_between_Iran_and_Afghanistan_web_0830.pdf>, page consultée le 26 juillet 2019.

37 Mekonnen, Mesfin M., et Arjen Y. Hoekstra, « Four billion people facing severe water scarcity », Science Advances, vol. 2, no 2, 12 février 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://advances.sciencemag.org/content/2/2/e1500323>, page consultée le 10 juin 2019.

38 Wolf, Aaron T., « Shared Waters: Conflict and Cooperation », *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 32, novembre 2007, p. 241-269. Disponible à l'adresse suivante : <www.annualreviews.org/doi/abs/10.1146/annurev.energy.32.041006.101434?intcmp=trendmd>, page consultée le 10 juin 2019.

39 *Une question de survie*, p. 29.

40 UNICEF, « Water Heroes: Workers risk lives restoring water supplies in conflict-affected Donbas », Chasiv Yar, Ukraine, 22 mars 2019. Disponible à l'adresse suivante : <www.unicef.org/ukraine/stories/water-heroes-workers-risk-lives-restoring-water-supplies-conflict-affected-donbas>, page consultée le 26 juillet 2019 ; UNICEF, « Syria Crisis: May 2019 Humanitarian Results », UNICEF, mai 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNICEF%20Syria%20Crisis%20Humanitarian%20Situation%20Report%20-%20May%202019.pdf>, page consultée le 26 juillet 2019.

41 *États de fragilité 2018*.

42 OCDE, *États de fragilité 2016*, Éditions de l'OCDE, Paris, 2016, p. 22.

43 OCDE, « Prestation de services dans les situations de fragilité : Principaux concepts, constats et enseignements », *Revue de l'OCDE sur le développement*, 2009, vol. 9, no 3, p. 7-60. Disponible à l'adresse suivante : <https://read.oecd-ilibrary.org/development/prestation-de-services-dans-les-situations-de-fragilite_journal_dev-v9-art9-fr#page1>, page consultée le 10 juin 2019.

44 Banque mondiale, *Rapport 2011 sur le développement dans le monde : conflits, sécurité et développement*, Banque mondiale, Washington, D. C., 2011, p. 6. Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/580871468149694586/pdf/622550PUB0FREN000public00BOX361476B.pdf>, page consultée le 10 juin 2019.

45 Mosler Vidal, Elisa, et Jasper Dag Tjaden, *Global Migration Indicators 2018*, Global Migration Data Analysis Centre (GMDAC), Organisation internationale pour les migrations, Berlin, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://publications.iom.int/system/files/pdf/global_migration_indicators_2018.pdf>, page consultée le 10 juin 2019 ; Forum économique mondial, *Migration and Its Impact on Cities*, Forum économique mondial, Genève, 2017, p. 10. Disponible à l'adresse suivante : <www3.weforum.org/docs/Migration_Impact_Cities_report_2017_low.pdf>, page consultée le 10 juillet 2019.

46 UNICEF, *Advantage or Paradox? The challenge for children and young people of growing up urban*, novembre 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/resources/urban-paradox-report>, page consultée le 10 juin 2019.

47 Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, *Population 2030: Demographic challenges and opportunities for sustainable development planning*, ST/ESA/SER.A/389, ONU, 2015.

48 Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra (GTFCC), *Ending Cholera: A Global Roadmap to 2030*, GTFCC, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <www.who.int/cholera/publications/global-roadmap/en>, page consultée le 10 juin 2019.

49 Camacho, Anton, *et al.*, « Cholera epidemic in Yemen, 2016–18: an analysis of surveillance data », *The Lancet*, vol. 6, no 6, 1er juin 2018, p. 680-690. Disponible à l'adresse suivante : <www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X(18)30230-4/fulltext>, page consultée le 10 juin 2019.

50 UNICEF, *Développement résilient au climat du secteur EAH : Cadre stratégique*, Partenariat mondial pour l'eau et UNICEF, New York, 2014. Disponible à l'adresse suivante : <www.gwp.org/globalassets/global/about-gwp/publications/unicef-gwp/gwp_unicef_strategic_framework_fr.pdf>, page consultée le 10 juin 2019.

51 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation. A Special Report of Working Groups I and II of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, dirigé par Christopher B. Field *et al.*, Cambridge University Press, Cambridge (Royaume-Uni)/New York (États-Unis), 2012 ; Geophysical Fluid Dynamics Laboratory, « Global Warming and Hurricanes: An Overview of Current Research Results », dernière révision le 7 juin 2019. Disponible à l'adresse suivante : <www.gfdl.noaa.gov/global-warming-and-hurricanes>, page consultée le 10 juin 2019.

52 Une seule humanité, des responsabilités partagées, Rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire, p. 20.

53 *Ibid.*

54 Comparaison fondée sur la proportion d'enfants privés au moins d'un accès de base à l'eau potable et à des services d'assainissement. Chiffres extraits d'une analyse sur mesure tirée de la base de données mondiale du Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène de l'OMS et de l'UNICEF, 2019.

55 *Ibid.*

56 Données sur les causes de mortalité tirées de : OMS et Groupe d'estimations épidémiologiques chez la mère et l'enfant de l'OMS (Maternal and Child Epidemiology Estimation, MCEE) « Estimates for child causes of death, 2000–2017 ». Source des données sur la mortalité des moins de 5 ans : Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité de l'enfant, *Levels and Trends in Child Mortality: Report 2018*, UNICEF, New York, 2018.

57 GBD 2016 Diarrhoeal Disease Collaborators, « Estimates of the global, regional, and national morbidity, mortality, and aetiologies of diarrhoea in 195 countries: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2016 », *The Lancet Infectious Diseases*, vol. 18, 2018, p. 1211-1228. Disponible à l'adresse suivante : <www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S1473-3099%2818%2930362-1>, page consultée le 10 juin 2019.

58 Chiffre tiré d'une comparaison entre le Cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité et la liste sur le choléra du Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra (GTFCC) (fournie par l'OMS/le Secrétariat du GTFCC).

59 Chiffrés tirés d'une nouvelle analyse de l'UNICEF des estimations conjointes relatives à la malnutrition chez l'enfant : UNICEF/OMS/Banque mondiale, Joint Child Base de donnée élargie d'estimations relatives à la malnutrition, New York, mars 2019.

60 *Ibid.*

61 Commission européenne, direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire, « Addressing Undernutrition in Emergencies: a roadmap for response », Brochure. Disponible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/echo/files/media/publications/2013/nutrition_leaflet_en.pdf>, page consultée le 10 juin 2019.

62 UNESCO, base de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2019 ; UNICEF, bases de données sur l'éducation, 2019.

63 Banque mondiale, *Rapport 2018 sur le développement dans le monde : Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation*, Banque mondiale, Washington, D. C., 2018, p. 63. Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/344721534921005082/pdf/120299-PUB-FRENCH-PUBLIC-PUBDATE-7-24-2018.pdf>, page consultée le 10 juin 2019.

64 UNICEF, *Eau potable, assainissement et hygiène en milieu scolaire : Rapport sur la situation de référence au niveau mondial en 2018*, UNICEF/OMS, New York, 2018, p. 50. Disponible à l'adresse suivante : <https://washdata.org/reports>, page consultée le 10 juin 2019.

65 UNICEF, « Plaidoyer en faveur de l'investissement dans les services EAH accessibles et inclusifs », Document technique TP/04/2018, UNICEF, New York, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <www.unicef.org/disabilities/files/The_Case_for_investment_in_accessible_WASH-FR.pdf>, page consultée le 17 juillet 2019.

66 Atlas Alliance et CBM, « Disability in Conflicts and Emergencies », fiche d'information, n.d. Disponible à l'adresse suivante : <www.unicefinemergencies.com/downloads/eresource/docs/Disability/Fact_sheet_Disability_in_Conflict_and_Emergencies.pdf>, page consultée le 17 juillet 2019.

67 Département de la prévention de la violence et des traumatismes, « Disasters, disability and rehabilitation », Brochure, OMS, Genève, 2005. Disponible à l'adresse suivante : <www.who.int/violence_injury_prevention/other_injury/en/disaster_disability.pdf>, page consultée le 10 juin 2019.

68 UNICEF, « Gender-Responsive Water, Sanitation and Hygiene: Key elements for effective WASH programming », UNICEF, New York, mars 2017. Disponible à l'adresse suivante : <www.unicef.org/gender/files/Gender_Responsive_WASH.pdf>, page consultée le 17 juillet 2019.

69 *Ibid.*

70 HCR et Save the Children, « Note for Implementing and Operational Partners by UNHCR and Save the Children-UK on Sexual Violence and Exploitation: The Experience of Refugee Children in Guinea, Liberia and Sierra Leone based on Initial Findings and Recommendations from Assessment Mission 22 October – 30 November 2001 », Save the Children International, 2002. Disponible à l'adresse suivante : <https://resourcecentre.savethechildren.net/node/2985/pdf/2985.pdf>, page consultée le 17 juillet 2019.

71 Étude de cas fondée sur un entretien de l'auteur avec Grégory Bulit de l'UNICEF, au siège de l'UNICEF à New York, le 15 juin 2019.

72 *Ending Cholera: A Global Roadmap to 2030*.

73 Exposé donné par Guy Hutton de l'UNICEF à l'occasion de la quatrième réunion du groupe de travail sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène du GTFCC, tenue à Veyrier du Lac (France) les 12-13 février 2019.

74 Définition d'un « point chaud » : « Zone géographique limitée (ville, zone de couverture sanitaire de l'échelon administratif ou du district, par exemple) présentant des conditions environnementales, culturelles et/ou socioéconomiques favorables à la transmission de la maladie et où le choléra persiste ou ressurgit de façon régulière. Ces zones jouent un rôle déterminant dans la propagation de la maladie à d'autres zones. » Consulter : *Ending Cholera: A Global Roadmap to 2030*, p. 30.

75 Gouvernement d'Haïti, Ministère de la santé publique et de la population, Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement, *Plan d'élimination du choléra en Haïti 2013-2022*, Port-au-Prince, novembre 2012 (version originale en français)/ février 2013 (version mise à jour en anglais). Disponible à l'adresse suivante : <https://mspp.gouv.ht/site/downloads/Plan_elimination_du_cholera_2012_2022.pdf>, page consultée le 26 juin 2019.

76 Azman, Andrew S., *et al.*, « Micro-hotspots of Risk in Urban Cholera Epidemics », *The Journal of Infectious Diseases*, vol. 218, no 7, 1er octobre 2018, p. 1164-1168. Disponible à l'adresse suivante : <https://academic.oup.com/jid/article/218/7/1164/4995061>, page consultée le 10 juin 2019.

77 Edwige, Michel, *et al.*, « Effectiveness of Case-Area Targeted Response Interventions Against Cholera: A Quasi-Experimental Study in Haiti », 17 décembre 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://ssrn.com/abstract=3304278>, page consultée le 12 juin 2019.

78 Base de données de laboratoire du Laboratoire national de santé publique/Ministère de la santé publique et de la population d'Haïti. Dernière collecte de données effectuée le 19 juin 2019. EW28-2019.

79 Étude de cas tirée de : Lapègue, Jean, Bram Riems et Michael Siegel, « Case study for UNICEF report "Water Under Fire" », document interne, Action contre la faim, 2019.

80 Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *2019 South Sudan Humanitarian Needs Overview*, OCHA, décembre 2018, p. 20. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/south-sudan/2019-south-sudan-humanitarian-needs-overview>, page consultée le 10 juin 2019.

81 Alderman, Harold, et Derek Headey, « The timing of growth faltering has important implications for observational analyses of the underlying determinants of nutrition outcomes », *PLOS ONE*, vol. 13, no 4, 25 avril 2018, e0195904. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0195904>, page consultée le 1er juillet 2019.

82 Action contre la faim, résultats d'analyse des disparités entre les sexes et d'audit de sécurité, Aweil East et Gogrial West, septembre 2018.

83 *Ibid.*

84 Équipe spéciale des Nations Unies pour la conférence Habitat III, « Habitat III Issue Papers: 2 – Migration and Refugees in Urban Areas » (version 2.0 non révisée), New York, 3 juin 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://unhabitat.org/wp-content/uploads/2015/04/Habitat-III-Issue-Paper-2_2_Migration-and-Refugees-in-Urban-Areas-2.0.pdf>, page consultée le 25 juin 2019.

85 *Global Trends: Forced Displacement in 2018.*

86 Assemblée générale des Nations Unies, Droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, Note du Secrétaire général, A/71/302*, 5 août 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/fr/A/71/302>, page consultée le 12 juin 2019.

87 Étude de cas tirée de : UNICEF, « Improving WASH Service Delivery in Refugee Settings: The Experience of Localization and Professionalization of WASH Services in Ethiopia », Note de terrain de l'UNICEF sur l'EAH, FN/07/2018, UNICEF, New York, 2018.

88 HCR, Philippines, « The Global Compact on Refugees ». Disponible à l'adresse suivante : <www.unhcr.org/ph/the-global-compact-on-refugees>, page consultée le 10 juin 2019.

89 « Improving WASH Service Delivery in Refugee Settings ».

90 *Ibid.*

91 Des résolutions jumelles portant sur la pérennisation de la paix ont été adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Plusieurs rapports du Secrétaire général existent également à ce sujet. Liste complète et liens disponibles ici : Security Council Report, « UN Documents for Peacebuilding (including the PBC) », Security Council Report, New York, <www.securitycouncilreport.org/un-documents/peacebuilding-including-the-pbc>, page consultée le 10 juin 2019.

92 *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*, Livret de résumé analytique, p. 10.

93 Voir discussion en chapitre 4 : ONU et Banque mondiale, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*, Rapport complet, Banque mondiale, Washington, D. C., 2018, p. 109-138. Disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28337>, page consultée le 10 juin 2019.

94 Informations sur le groupe sectoriel EAH fournies par Sébastien Truffaut, responsable EAH à l'UNICEF Ukraine, juillet 2019.

95 CICR, *Urban Services During Protracted Armed Conflict: A call for a better approach to assisting affected people*, CICR, Genève, 2015, p. 21. Disponible à l'adresse suivante : <www.icrc.org/sites/default/files/topic/file_plus_list/4249_urban_services_during_protracted_armed_conflict.pdf>, page consultée le 11 juin 2019.

96 Camacho, Anton, *et al.*, « Cholera epidemic in Yemen, 2016–18: an analysis of surveillance data », *The Lancet*, vol. 6, no 6, 1er juin 2018, p. 680-690. Disponible à l'adresse suivante : <www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X(18)30230-4/fulltext>, page consultée le 10 juin 2019 ; UNICEF, « Yemen Humanitarian Situation Report », UNICEF Yemen, décembre 2018, p. 1.

97 Position et recommandations de l'Équipe de pays pour l'action humanitaire à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), 27 mai 2013.

98 Krampe, Florian, « Water for peace? Post-conflict water resource management in Kosovo », *Cooperation and Conflict*, vol. 52, no 2, 1er juin 2017, p. 147-165. Disponible à l'adresse suivante : <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0010836716652428>, page consultée le 10 juin 2019. Remarque : Toutes les références au Kosovo mentionnées dans le présent rapport s'entendent dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

99 Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies, *Peace Dividends and Beyond: Contributions of Administrative and Social Services to Peacebuilding*, Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York, 2012. Disponible à l'adresse suivante : <http://s3.amazonaws.com/inee-assets/resources/peace_dividends.pdf>, page consultée le 10 juin 2019.

100 Pour en savoir plus sur l'influence de la pénurie d'eau et des effets de l'évolution des changements climatiques sur la paix et la sécurité, veuillez consulter : *Une question de survie.*

101 GIEC, *Global Warming of 1.5°C, Summary for Policymakers*, GIEC, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15_spm_final.pdf>, page consultée le 17 juillet 2019.

102 Conseil de sécurité de l'ONU, Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, Rapport du secrétaire général, S/2019/371, 6 mai 2019.

103 Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, « NEXUS and WASH case studies: Bridging the humanitarian–development divide », Note de terrain, UNICEF, 2018.

104 *Ibid.*

105 *Ibid.*

106 Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), *Water and Conflict: A toolkit for programming*, USAID, Washington, D. C., 2014. Disponible à l'adresse suivante : <www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/WaterConflictToolkit.pdf>, page consultée le 11 juin 2019.

107 UNICEF, *Conflict Sensitivity and Peacebuilding Programming Guide*, UNICEF, novembre 2016. Disponible à l'adresse suivante : <www.unicef.org/media/59156/file>, page consultée le 15 novembre 2019.

108 Pour une vue d'ensemble de la façon dont le secteur EAH peut contribuer à la consolidation de la paix, veuillez consulter : Environmental Law Institute (ELI) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), « War and Post-Conflict Peacebuilding », Note d'orientation no 4, ELI/PNUE, 2014. Disponible à l'adresse suivante : <https://environmentalpeacebuilding.org/assets/Documents/LibraryItem_000_Doc_425.pdf>, page consultée le 11 juin 2019.

109 Pour un cadre théorique robuste sur la consolidation de la paix et les services sociaux, veuillez consulter : Novelli, Mario, Miek T. A. Lopes Cardozo et Alan Smith, « A Theoretical Framework for Analysing the Contribution of Education to Sustainable Peacebuilding: 4Rs in Conflict-Affected Contexts », université d'Amsterdam, Amsterdam, 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://sro.sussex.ac.uk/id/eprint/58005/1/__smbhome.uscs.susx.ac.uk_dm50_Desktop_Theoretical-Framework-Jan15.pdf>, page consultée le 11 juin 2019.

110 *Peace Dividends and Beyond.*

111 *Ibid.*, p. 81.

112 Mason, Nathaniel, « Relationships between water, sanitation and hygiene (WASH) service delivery and peace-building and state-building: a review of the literature », document de travail 362, Overseas Development Institute, Londres, décembre 2012. Disponible à l'adresse suivante : <www.odi.org/publications/7132-water-supply-sanitation-hygiene-wash-peace-state-building>, page consultée le 11 juin 2019.

113 Burt, M., and B. J. Keiru, « Strengthening post-conflict peace-building through community water-resource management: case studies from Democratic Republic of Congo, Afghanistan and Liberia », *Water International*, vol. 36, no 2, 2011, p. 232-241, cité dans Mason, « Relationships between WASH service delivery and peace-building and state-building », p. 27.

114 Consulter : Mason, « Relationships between WASH service delivery and peace-building and state-building » ; Weinthal, Erika, Jessica Troell et Mikiyasu Nakayama (dir.), *Water and Post-Conflict Peacebuilding*, Earthscan, 2011.

115 Cette étude de cas a été élaborée à partir des sources et entretiens suivants : Lebanese Relief Council, « WASH Strategy For Tripoli Frontlines », LebRelief, juin 2017 ; Poghosyan, Meri, « Water: Connecting people and communities in Tripoli », Rapport janvier-décembre 2016, PRIME ; entretien avec Olivier Thonet, responsable EAH à l'UNICEF Liban, le 20 mai 2019 ; et entretien avec Rayan El Fawal, coordinateur de projets au Lebanese Relief Council, le 20 mai 2019.

116 Programme des Nations Unies pour les établissements humains, *Jabal Mohsen: Neighbourhood Profile, Tripoli, Lebanon*, ONU-Habitat Liban, Beyrouth, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/68464-compressed.pdf>, page consultée le 11 juillet 2019 ; Willis, Michael, et Quinn Rask, « North Lebanon's Urban Proxy War », Tufts University,

The Fares Center for Eastern Mediterranean Studies, <https://sites.tufts.edu/farescenter/northernlebanonsurbanproxywar>, page consultée le 11 juin 2019.

117 Lefèvre, Raphaël, *The Roots of Crisis in Northern Lebanon*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington, D. C., avril 2014, p. 9. Disponible à l'adresse suivante : <https://carnegieendowment.org/files/crisis_northern_lebanon.pdf>, page consultée le 11 juin 2019.

118 Programme des Nations Unies pour les établissements humains, *Tripoli: City Profile*, 2016, ONU-Habitat, 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://data2.unhcr.org/fr/documents/download/59850>, page consultée le 24 juillet 2019.

119 *Ibid.*

120 *Ibid.*

121 Cette étude de cas est fondée sur les deux sources suivantes : De Bruyne, Charlotte, *Report on the Status of the Hebron-Besor-Wadi Gaza Basin*, EcoPeace Middle East, 2018 ; entretien téléphonique de l'auteur avec Gidon Bromberg, directeur israélien d'EcoPeace Middle East, le 23 mai 2019.

122 De Bruyne, *Report on the Status of the Hebron-Besor-Wadi Gaza Basin*, p. 6.

123 *Ibid.*, p. 14.

124 *Ibid.*, p. 15 ; entretien de l'auteur avec Gidon Bromberg d'EcoPeace Middle East.

125 Entretien de l'auteur avec Gidon Bromberg d'EcoPeace Middle East.

126 Chiffres extraits d'une analyse sur mesure tirée de la base de données mondiale du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (2019).

127 *Ibid.*

128 *Ibid.*

129 *Ibid.*

130 *Ibid.*

131 Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *2009 UNISDR Terminologie pour la prévention des catastrophes*, Genève, mai 2009. Disponible à l'adresse suivante : <www.unisdr.org/files/7817_UNISDRTerminologyFrench.pdf>, page consultée le 24 juillet 2019.

132 Les cinq dispositifs fondamentaux sont : 1) la politique et la stratégie sectorielles, 2) les dispositifs institutionnels, 3) le financement du secteur, 4) la planification, le suivi et l'examen, et 5) le renforcement des capacités. Les quatre comportements collaboratifs sont : 1) renforcer le rôle de direction et d'initiative du gouvernement dans les processus de planification sectorielle ; 2) renforcer et utiliser les dispositifs et systèmes nationaux ; 3) utiliser une plateforme unique pour l'information et la responsabilité mutuelle, fondée sur un cycle de planification, de suivi et d'apprentissage dirigé par l'État et rassemblant de multiples parties prenantes ; et 4) définir des stratégies de financement sectorielles viables pour l'eau et l'assainissement qui comportent des données financières concernant taxes et impôts, la facturation des services et transferts, ainsi que des estimations sur les dépenses des ménages non soumises à tarification. Consulter : SWA, « Cadre de SWA ». Disponible à l'adresse suivante : <http://sanitationandwaterforall.org/priority-areas/swa-framework/?lang=fr>, page consultée le 2 juillet 2019.

133 Mosel, Irina et Simon Levine, *Remaking the case for linking relief, rehabilitation and development: How LRRD can become a practically useful concept for assistance in difficult places*, Rapport commandé par le Humanitarian Policy Group de l'Overseas Development Institute, Londres, 2014, p. 3. Disponible à l'adresse suivante : <www.odi.org/publications/8319-remaking-case-linking-relief-rehabilitation-and-development>, page consultée le 10 juillet 2019.

134 *Urban Services During Protracted Armed Conflict*, p. 21.

135 Grieve, Timothy, « Mission Report: WASH cholera control in Yemen, 11–26 August 2018 » (document interne), UNICEF.

136 *Urban Services During Protracted Armed Conflict.*

137 Groupe exécutif stratégique et partenaires du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *Joint Response Plan for Rohingya Humanitarian Crisis: Mid-Term Review, March–December 2018*, OCHA, n. d., p. 9. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/bangladesh/joint-response-plan-rohingya-humanitarian-crisis-mid-term-review-march-december>, page consultée le 2 juillet 2019.

138 UNICEF, « Bangladesh: Humanitarian Situation Report No 45 (Rohingya influx) », UNICEF, décembre 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/bangladesh/bangladesh-humanitarian-situation-report-no-45-rohingya-influx-27-november-10>, page consultée le 2 juillet 2019.

139 *Rapport 2011 sur le développement dans le monde : conflits, sécurité et développement*, p. 6.

140 Sphere Association, *Le manuel Sphère : La Charte humanitaire et les Standards minimums de l'intervention humanitaire*, 4e édition, Sphere Association, Genève, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <www.spherestandards.org/fr/manuel>, page consultée le 2 juillet 2019.

141 Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, (sans titre), projet de rapport sur la pénurie d'eau dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, à paraître, p 16.

142 UNICEF, « Combining Manual Drilling and Solar Energy to Ensure Drought Resilience in Mauritania », Note de terrain, 2018.

143 *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019.*

144 « The Grand Bargain – A Shared Commitment to Better Serve People in Need », Istanbul, Turquie, mai 2016. Disponible à l'adresse suivante : <www.agendaforhumanity.org/sites/default/files/resources/2018/Jan/Grand_Bargain_final_22_May_FINAL-2.pdf>, page consultée le 11 juin 2019.

145 Calculs effectués par l'auteur à partir des données du Système de notification des pays créanciers du Comité d'aide au développement de l'OCDE, téléchargées le 27 août 2018, <https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=CRS1&lang=fr>, page consultée le 15 juillet 2019.

146 Base de données propre à l'UNICEF, 2019.

147 « Grand Bargain Second Annual Meeting – Summary Note ». Document issu de la seconde réunion annuelle du Grand Bargain organisée à New York le 18 juin 2018, p. 6-7. Disponible à l'adresse suivante : <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain-hosted-iasc/documents/grand-bargain-second-annual-meeting-notes>, page consultée le 11 juin 2019.

148 Selon la définition du Grand Bargain, une subvention pluriannuelle a une durée de vie d'au moins deux ans.

149 Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « The New Way of Working », 10 avril 2017. Disponible à l'adresse suivante : <www.unocha.org/story/new-way-working>, page consultée le 11 juin 2019 ; Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « West and Central Africa Regional Policy Dialogue – The New Way of Working: from delivering aid to ending need », Rapport de synthèse d'atelier, OCHA, Dakar, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <www.unocha.org/es/publication/policy-briefs-studies/west-and-central-africa-regional-policy-dialogue-new-way-working>, page consultée le 11 juin 2019.

150 SWA, « Les Comportements Collaboratifs », <http://sanitationandwaterforall.org/priority-areas/the-four-swa-collaborative-behaviours/?lang=fr>, page consultée le 11 juin 2019.

151 *Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS), Rapport 2019 : National systems to support drinking-water, sanitation and hygiene, Global status report 2019*, OMS, Genève, 2019.

152 Chiffres extraits d'une analyse sur mesure tirée de la base de données mondiale du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (2019).

153 *Ibid.*

154 *Ibid.*

155 UNICEF Somalie, « Delivering Services in Fragile, Conflict and Violence Affected Contexts: The case of Somalia ». Note de terrain FN/01/2016.

156 de Waal, Dominick, *et al.*, « Water Supply: The Transition from Emergency to Development Support – Evidence from Country Case Studies in Africa ». Rapport de synthèse de la Banque mondiale, Nairobi, février 2017, p. 37. Disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28599?locale-attribute=en>, page consultée le 11 juin 2019.

157 UNICEF, « Global Water, Sanitation and Hygiene Cluster Strategic Plan 2016–2020: Mid-term review » (document préparatoire), décembre 2018. Disponible à l'adresse suivante : <http://washcluster.net/sites/default/files/inline-files/GWC_SP%20MTR%202018%20Final.pdf>, page consultée le 11 juin 2019.

158 Comité permanent interorganisations, « Note d'orientation sur la mise en œuvre de l'approche de responsabilité sectorielle ("cluster approach") pour renforcer l'action humanitaire », 2006. Disponible à l'adresse suivante : <www.who.int/hac/network/interagency/news/iastc_guidance_note_fr.pdf?ua=1>, page consultée le 26 juillet 2019.

159 Tableau Public, « GWC-UNICEF Mapping of Coordination Functions and Mechanisms 2018* », <https://public.tableau.com/profile/globalwashcluster#!/vizhome/GWC-UNICEFMappingofCoordinationFunctionsandMechanisms/Dashboard1>, page consultée le 25 juin 2019.

160 Cette courte étude de cas est tirée de : Shah, Jamal, et Ramesh Bhusal (UNICEF), « Strengthening National WASH Coordination », (document interne), 2019.

161 Équipe de pays pour l'action humanitaire, *Humanitarian Response Plan: 2018 Year-End Report of Financing, Achievements and Response Challenges, Afghanistan, January–December 2018*, p. 17. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/afghanistan/afghanistan-humanitarian-response-plan-2018-year-end-report-financing>, page consultée le 17 juillet 2019.

162 Cette courte étude de cas est tirée de : Guidotti, Sunny (UNICEF), « Strengthening National WASH Coordination in Myanmar » (document interne), 2019.

163 de Waal, Dominick, *et al.*, « Water Supply: The Transition from Emergency to Development Support ».

164 Pour une présentation exhaustive du principe de redevabilité appliqué au secteur EAH et des moyens d'améliorer cette redevabilité dans ce même secteur, veuillez consulter : Facilité pour la gouvernance de l'eau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et UNICEF, *La redevabilité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : Le concept expliqué*, Partenariat entre la Facilité pour la gouvernance de l'eau du PNUD à l'Institut international de l'eau à Stockholm et l'UNICEF : « La redevabilité pour plus de durabilité », Stockholm/New York, 2015 ; et Facilité pour la Gouvernance de l'Eau du PNUD et UNICEF, *La redevabilité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : Guide de référence pour la programmation*, Facilité du PNUD pour la gouvernance de l'eau à l'Institut international de l'eau de Stockholm/UNICEF, Stockholm/New York, 2015. Tous deux disponibles à l'adresse suivante : <www.watergovernance.org>, page consultée le 11 juillet 2019.

Troisième de couverture : Un enfant boit au robinet à Kinyinya Hill, dans la ville Kinyinya située dans la province de Ruyigi (Burundi), le jeudi 25 janvier 2018. Ce point d'eau récemment inauguré par l'UNICEF et ses partenaires permet à 2 500 personnes de la communauté locale d'avoir accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base.

165 Facilité pour la gouvernance de l'eau du PNUD, UNICEF et Groupe sectoriel mondial EAH, « Building WASH Accountability in Fragile Settings », à paraître.

166 SWA, « Les Comportements Collaboratifs ». Disponible à l'adresse suivante : <http://sanitationandwaterforall.org/priority-areas/the-four-swa-collaborative-behaviours/?lang=fr>, page consultée le 11 juin 2019.

167 Cette courte étude de cas est tirée de : Shah, Jamal (UNICEF), « Strengthening National WASH Coordination », (document interne), 2019.

168 Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, « South-South Cooperation on Peace and Development ». Disponible à l'adresse suivante : <www.unsouthsouth.org/our-work/knowledge-and-advisory-services/south-south-cooperation-on-peace-and-development>, page consultée le 11 juin 2019.

169 Godfrey, Samuel, et Michele Paba, « South-South Cooperation as a new approach for WASH sector development in Ethiopia », UNICEF Éthiopie, 24 juin 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://unicefethiopia.org/2016/06/24/south-south-cooperation-as-a-new-approach-for-wash-sector-development-in-ethiopia>, page consultée le 11 juin 2019.

170 Informations fournies par Jean Lapègue, conseiller EAH principal, Action contre la faim France, et Vincent Gengler, coordinateur principal des activités EAH au Moyen-Orient, Action contre la faim, juillet 2019.

171 Hutton, Guy, et Mili Varughese, « The Costs of Meeting the 2030 Sustainable Development Goal Targets on Drinking Water, Sanitation, and Hygiene », Document technique du Programme eau et assainissement, de la Banque mondiale, janvier 2016. Disponible à l'adresse suivante : <www.worldbank.org/en/topic/water/publication/the-costs-of-meeting-the-2030-sustainable-development-goal-targets-on-drinking-water-sanitation-and-hygiene>, page consultée le 11 juin 2019.

172 Calcul effectué par l'UNICEF à partir des coûts d'investissement nécessaires pour étendre des services de base gérés de manière sûre aux personnes non desservies au sein des 58 contextes fragiles (tels qu'énumérés dans le Cadre de l'OCDE sur la fragilité) au cours des 11 prochaines années d'ici à 2030. Ce chiffre suppose le maintien de la couverture des services au même niveau qu'en 2015, sans diminution en raison de guerres, conflits ou catastrophes.

173 *Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS), Rapport 2019 : National systems to support drinking-water, sanitation and hygiene, Global status report 2019*, OMS, Genève, 2019.

174 *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019*.

175 Analyse 2019 du système de suivi financier du Bureau de la coordination des affaires humanitaires fournie par le groupe sectoriel mondial EAH.

176 *États de fragilité 2018*.

177 SWA, « Les Comportements Collaboratifs ». Disponible à l'adresse suivante : <http://sanitationandwaterforall.org/priority-areas/the-four-swa-collaborative-behaviours/?lang=fr>, page consultée le 11 juin 2019.

178 Calculs de la Banque mondiale sur la base des données de l'International Benchmarking Network for Water and Sanitation Utilities (IBNET) pour 605 prestataires de services dans des pays en développement.

179 Banque mondiale, « Building Resilience to Protracted Crisis: Guidance for MENA Water and Wastewater Utilities and their Sector Partners », Banque mondiale, Washington, D. C., à paraître.

180 Étude de cas tirée de : Banque mondiale, « Hargeisa Water Agency: Commercial finance pre-feasibility report », document interne préparé à l'attention du Mécanisme consultatif pour le renforcement des infrastructures par des partenariats public-privé, 20 décembre 2018.

181 Étude de cas tirée de : Banque mondiale, « Jordan: First and Second Programmatic Energy and Water Sector Reforms Development Policy Loans », rapport no ICR00004657, 31 décembre 2018. Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/222301546546705732/pdf/icr00004657-12282018-636818041906584165.pdf>, page consultée le 24 juillet 2019.

Crédits photo :
Couverture | © UNICEF/UN0125651/Nybo
Page iv | © UNICEF/UN0239552/Gilbertson VII Photo
Page vi | © UNICEF/UNI169769/El Baba
Page x | © UNICEF/UN043943/Holt
Page 3 | © UNICEF/UN046880/Al-Issa
Page 4 | © UNICEF/UN0239499/Gilbertson VII Photo
Page 7 | © UNICEF/UN073069/Romenzi
Page 8 | © UNICEF/UN041178/Bradley
Page 13 | © UNICEF/UN0271298/Tremeau
Page 14 | © UNICEF/UN041182/Bradley
Page 16 (haut) | © UNICEF/UN031111/Bongyereirwe
Page 16 (bas) | © UNICEF/UN0272171/Campeanu
Page 18 | © UNICEF/UN024866/Sewunet
Page 20 | © UNICEF/UN0243123/Morris VII Photo
Page 27 | © UNICEF/UNI109994/Pirozzi
Page 28 (haut) | © UNICEF/UN077033/Albertalli
Page 28 (bas) | © UNICEF/UN076945/Ibarra Sánchez / MeMo
Page 30 (haut) | © UNICEF/UN0222670/Izhiman
Page 30 (bas) | © UNICEF/UN068302/El Baba
Page 32 | © UNICEF/UN0316243/Knowles-Coursin
Page 37 | © UNICEF/UNI121920/Asselin
Page 38 | © UNICEF/UN0203379/Sokol
Page 40 | © UNICEF/UN0294591/Frank Dejongh
Page 48 | © UNICEF/UN0253750/Anmar
Page 51 | © UNICEF/UN052144/Brazier
Page 52 | © UNICEF/UN0271291/Tremeau
Page 59 | © UNICEF/UN0280215/Herwig
Page 60 | © UNICEF/UN0221904/Rich
Page 63 | © UNICEF/UN0316248/Knowles-Coursin
Page 65 | © UNICEF/UN0199491/Noorani
Troisième de couverture | © UNICEF/UN0185038/Haro

unicef

pour chaque enfant

Publié par l'UNICEF
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Novembre 2019

ISBN : 978-92-806-5074-7

www.unicef.org/fr

#PrisPourCible